

Étude nationale auprès des électeurs à la suite de la 44^e élection générale fédérale canadienne

Rapport sur l'expérience des électeurs

Préparé pour : Élections Canada

Septembre 2022

Nom des fournisseurs : Phoenix Strategic Perspectives Inc. et Advanis

Numéro du contrat : 05005-20-0676

Valeur du contrat : 756 867,40 \$ (incluant les taxes de vente applicables)

Date d'attribution du contrat : 1^{er} mars 2021

Date de livraison : 20 septembre 2022

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, communiquez avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

This report is also available in English.

Phoenix Strategic Perspectives Inc.

1678, rue Bank, bureau 2

Ottawa (Ontario) K1V 7Y6

www.phoenixspi.ca

1 844 960-1700

info@phoenixspi.ca

Étude nationale auprès des électeurs à la suite de la 44^e élection générale fédérale canadienne
Rapport sur l'expérience des électeurs
Rapport final

Préparé pour Élections Canada

Nom des fournisseurs : Phoenix Strategic Perspectives Inc. et Advanis

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats de la recherche sur la Campagne d'information des électeurs réalisée dans le cadre de l'évaluation de l'élection générale fédérale du 20 septembre 2021.

La présente publication ne peut être reproduite qu'à des fins non commerciales et avec l'autorisation écrite préalable d'Élections Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, communiquez avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

Numéro de catalogue :

SE3-114/2-2022F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) :

978-0-660-46418-3

Publications connexes :

Numéro de catalogue : SE3-114/2-2022E-PDF (rapport final en anglais)

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-46417-6

© Directeur général des élections du Canada, 2022

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre *National Electors Study following the 44th Canadian Federal Election: Report on Voter Experience*.

Table des matières

Sommaire	1
Introduction	8
1. Contexte et objectifs	8
2. Méthodologie.....	9
3. Remarques	10
Résultats détaillés	12
1. Attitudes et comportement électoral antérieur.....	12
2. Inscription des électeurs.....	15
3. Communication avec Élections Canada	19
4. Participation au vote.....	22
5. Se rendre au lieu de scrutin	30
6. Expérience au lieu de scrutin	41
7. Identification de l'électeur.....	44
8. Expérience du vote par la poste.....	47
9. Services de vote accessibles	51
10. Satisfaction à l'égard d'Élections Canada et du processus de vote	55
11. Confiance à l'égard d'Élections Canada et des résultats de l'élection	59
12. Opinions concernant la technologie, la confidentialité et les communications politiques associées à l'élection.....	67
13. Préoccupations concernant l'intégrité électorale	78
Profil des répondants.....	86

Liste des figures

Figure 1 : Intérêt pour la politique.....	12
Figure 2 : Voter est-il un devoir ou un choix?.....	13
Figure 3 : Vote à l'élection générale fédérale de 2019.....	14
Figure 4 : Inscription ou mise à jour des renseignements pendant l'élection.....	16
Figure 5 : Facilité de l'inscription.....	17
Figure 6 : Méthode de vérification ou de mise à jour de l'inscription des électeurs.....	18
Figure 7 : Modes de communication avec EC pendant la campagne.....	19
Figure 8 : Satisfaction à l'égard du service reçu en communiquant avec EC.....	20
Figure 9 : Satisfaction à l'égard du site Web d'Élections Canada.....	21
Figure 10 : Intentions de vote et participation.....	23
Figure 11 : Principales raisons pour lesquelles les participants n'avaient pas voté à l'EG.....	25
Figure 12 : Méthode de vote à l'élection générale.....	28
Figure 13 : Heure du vote, le jour de l'élection.....	30
Figure 14 : Heure du vote par anticipation.....	31
Figure 15 : Moyen de transport utilisé pour aller voter.....	32
Figure 16 : Temps nécessaire pour se rendre au lieu de scrutin – attentes et réalité.....	33
Figure 17 : Connaissance du lieu de scrutin.....	34
Figure 18 : Facilité d'accès au lieu de scrutin.....	36
Figure 19 : Caractère convenable du lieu de scrutin.....	37
Figure 20 : Espace pour maintenir la distanciation physique au lieu de scrutin.....	38
Figure 21 : Mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 pour le vote en personne – attentes et réalité.....	39
Figure 22 : CIE apportée au bureau de scrutin.....	41
Figure 23 : Temps nécessaire pour voter – attentes et réalité.....	42
Figure 24 : Facilité de satisfaire aux exigences en matière d'identification.....	45
Figure 25 : Facilité de demander un bulletin de vote spécial.....	47
Figure 26 : Temps écoulé avant la réception du bulletin de vote par la poste.....	48
Figure 27 : Le temps écoulé avant la réception du bulletin de vote par la poste était raisonnable.....	49
Figure 28 : Facilité de remplir le bulletin de vote spécial.....	50
Figure 29 : Niveau de connaissance des services et des outils pour les électeurs handicapés.....	51
Figure 30 : Facilité d'accès aux renseignements sur l'accessibilité pour les électeurs.....	52
Figure 31 : Satisfaction à l'égard de l'aide reçue pour marquer le bulletin de vote.....	53
Figure 32 : Sensibilité du personnel du bureau de scrutin relativement au handicap de l'électeur.....	54
Figure 33 : Satisfaction à l'égard des services fournis par le personnel d'EC au moment du vote.....	55
Figure 34 : Facilité de voter – attentes et réalité.....	57
Figure 35 : Satisfaction à l'égard de l'expérience de vote globale.....	58
Figure 36 : Perception qu'EC avait géré l'élection de façon équitable.....	59
Figure 37 : Attentes concernant le moment de l'annonce des résultats.....	61
Figure 38 : Niveau de confiance dans l'exactitude des résultats.....	62
Figure 39 : Confiance dans les institutions canadiennes.....	63
Figure 40 : Confiance en EC.....	64
Figure 41 : Satisfaction relativement à la vie démocratique au Canada.....	65
Figure 42 : Méthode préférée de dépouillement des votes.....	67

Figure 43 : Méthode préférée de tenue des listes électorales aux bureaux de scrutin	68
Figure 44 : Opinion concernant la sécurité du vote par Internet	69
Figure 45 : Opinion concernant la possibilité d'offrir une option de vote par Internet pour les élections fédérales	71
Figure 46 : Confiance en EC quant à la protection des renseignements personnels des Canadiens	72
Figure 47 : Opinion concernant la collecte et l'utilisation des renseignements personnels par les partis politiques	73
Figure 48 : Opinion concernant les méthodes appropriées pour les partis politiques de communiquer avec les électeurs	75
Figure 49 : Méthodes employées par les partis politiques pour communiquer avec les électeurs	76
Figure 50 : Opinion sur l'intégrité du système de vote et du vote par la poste au Canada	78
Figure 51 : Rappel de fausses informations sur le vote durant la période électorale	80
Figure 52 : Préoccupations, durant la période électorale, concernant l'impact d'une possible ingérence électorale sur les résultats de l'élection	82
Figure 53 : Perception, après l'élection, que l'ingérence électorale a été un problème à l'occasion de l'EG	83
Figure 54 : Perceptions des électeurs quant à l'impact de problèmes liés à la diffusion de fausses informations et de problèmes d'ingérence étrangère sur le résultat de l'élection	85

Sommaire

Élections Canada (EC) est l'organisme indépendant et non partisan chargé de la conduite des élections fédérales au Canada. Dans le cadre de la 44^e élection générale (EG) fédérale, qui s'est tenue le 20 septembre 2021, EC a mené l'Étude nationale auprès des électeurs (ENE) de 2021. Cette étude mesure l'attitude et l'expérience des électeurs concernant l'EG en vue d'éclairer l'élaboration et l'évaluation des politiques, des programmes et des services aux électeurs d'EC.

L'ENE comprend deux volets : 1) un sondage d'opinion publique auprès des électeurs; 2) une série d'entrevues et de groupes de discussion postélectorales. La population cible pour chacun des deux volets de l'ENE était constituée des personnes ayant qualité d'électeur (citoyens canadiens âgés d'au moins 18 ans le jour du scrutin).

Le volet sondage de l'ENE a été réalisé par téléphone (par des intervieweurs) et en ligne (sur une plateforme de sondage en ligne) d'août à octobre 2021, en deux vagues. Le nombre de participants à chaque vague du sondage est le suivant : n = 53 731 pour le sondage en période électorale et n = 39 568 pour le sondage postélectoral. L'ENE a été réalisée en recourant principalement à un échantillonnage probabiliste; néanmoins, un petit nombre de répondants (n = 111) provenaient d'un panel Web non probabiliste. L'inclusion de cet échantillon non aléatoire fait qu'il est impossible d'évaluer l'erreur d'échantillonnage pour l'ensemble de l'échantillon. Si l'on excluait les réponses du panel et ne tenait compte que des échantillons aléatoires, tous les échantillons auraient une marge d'erreur d'échantillonnage inférieure à $\pm 1\%$, 19 fois sur 20.

Le présent rapport présente les résultats des sondages concernant le point de vue des électeurs sur l'administration de la 44^e EG, leur expérience du processus de vote et leur opinion quant aux enjeux de politiques publiques associés aux élections. Un résumé des [résultats détaillés](#) est présenté ci-dessous, par thème. Les résultats du sondage et des groupes de discussion concernant la mesure dans laquelle les répondants se souvenaient de la Campagne d'information des électeurs d'EC pour la 44^e EG, leur évaluation de cette campagne ainsi que la mesure dans laquelle ils savaient où, quand et comment s'inscrire et voter pendant et après l'élection sont présentés dans un [rapport distinct](#).

Attitudes et comportement électoral antérieur

- Une grande majorité (90 %) des répondants au sondage en période électorale ont affirmé être au moins moyennement intéressés par la politique, et près de la moitié (49 %), se disaient être très intéressés.
- Huit électeurs sur dix (79 %) ont dit considérer le vote principalement comme un devoir, et 2 sur 10 (20 %), principalement comme un choix.
- Un peu plus de 9 répondants sur 10 (92 %) ont affirmé avoir voté à l'occasion de l'élection fédérale précédente (la 43^e), qui a eu lieu le 21 octobre 2019¹.

¹ Voir la section [Remarques](#) pour de l'information sur la surestimation habituelle de la participation électorale dans les sondages d'opinion publique.

Inscription des électeurs

- Après l'élection, environ 9 répondants sur 10 (92 %) qui savaient que la 44^e EG venait d'avoir lieu ont dit avoir reçu par la poste une carte d'information de l'électeur (CIE) qui leur était adressée personnellement. Ce pourcentage est semblable à celui de l'ENE de 2019, dans laquelle 93 % des répondants disaient avoir reçu une CIE.
- Qu'ils aient reçu une CIE ou non, les répondants ont été invités à préciser ce qu'ils avaient fait, le cas échéant, pendant la période électorale pour s'assurer qu'ils étaient inscrits pour voter à la 44^e EG. Trente-six pour cent d'entre eux ont répondu avoir vérifié qu'ils étaient bien inscrits pour voter (une baisse par rapport aux 50 % de la 43^e EG). D'autres mesures ont été rapportées, dans de faibles proportions : 8 % ont affirmé avoir mis leurs renseignements d'inscription à jour, et 6 % ont dit s'être inscrits pour voter. Au total, 48 % des répondants ont dit n'avoir pris aucune de ces mesures.
- Plus de 9 personnes sur 10 (94 %) ont estimé qu'il avait été très facile ou plutôt facile de s'assurer qu'elles étaient correctement inscrites, et les trois quarts (76 %) ont indiqué que cette démarche avait été très facile.

Communication avec Élections Canada

- Un électeur sur dix (11 %) a dit avoir communiqué avec Élections Canada pendant la période électorale. La plupart des électeurs qui ont communiqué avec Élections Canada pendant la période électorale l'ont fait au moyen d'un formulaire sur le site Web de l'organisme (51 %, une hausse par rapport à 39 % en 2019) ou par téléphone (36 %). Seulement 14 % se sont rendus dans un bureau local d'Élections Canada, et 8 % ont envoyé un courriel. Deux pour cent des répondants ont communiqué avec EC sur les médias sociaux, et la même proportion a utilisé la poste.
- La majorité (86 %) des répondants qui ont communiqué avec Élections Canada pendant la période électorale ont affirmé être au moins plutôt satisfaits du service obtenu (les deux tiers, soit 67 %, se sont dits très satisfaits).
- Près de 4 électeurs sur 10 (38 %) ont consulté le site Web d'Élections Canada pendant la période électorale. La plupart des répondants qui ont visité le site Web ont déclaré être plutôt satisfaits (35 %) ou très satisfaits (56 %) de leur expérience.

Participation au vote

- Dans le sondage postélectoral, 92 % des électeurs qui étaient au courant de la tenue de la 44^e élection générale fédérale le 20 septembre 2021 ont indiqué avoir voté².
- Les électeurs qui savaient qu'une élection avait lieu, mais qui n'ont pas voté, ont affirmé s'être abstenus avant tout pour des raisons politiques (35 %, alors qu'ils étaient 43 % en 2019), suivis de loin par ceux qui ont invoqué des raisons liées à la vie courante ou la santé (24 %, une baisse par rapport à 29 % en 2019), des raisons liées au processus électoral (19 %, une hausse par rapport à 12 % en 2019) ainsi qu'un nouveau motif pour cette élection, soit des raisons liées à la COVID-19 (6 %).
- La plupart des électeurs qui affirment avoir voté lors de l'élection fédérale ont dit l'avoir fait à un bureau de scrutin le jour de l'élection (43 %) ou dans un bureau de vote par anticipation (42 %). Ces

² Voir la section [Remarques](#) pour de l'information sur la surestimation habituelle de la participation électorale dans les sondages d'opinion publique.

chiffres représentent une diminution modérée du nombre de personnes qui ont déclaré avoir voté le jour de l'élection (57 % dans l'ENE de 2019) et une augmentation du vote par anticipation (37 % dans l'ENE de 2019).

Se rendre au lieu de scrutin

- Un peu plus d'un tiers (36 %) des électeurs qui ont voté le jour de l'élection ont déclaré s'être rendus au bureau de vote entre 16 h et la fermeture des bureaux de scrutin. Une proportion similaire (35 %) des répondants ayant voté à un bureau de vote par anticipation a affirmé l'avoir fait dans l'après-midi, entre midi et 16 h.
- Dans le sondage postélectoral, la moitié (51 %) des électeurs ayant voté en personne ont indiqué s'être rendus au lieu de scrutin en cinq minutes ou moins, soit plus rapidement que leurs attentes préalables; dans le sondage en période électorale, seulement 28 % d'entre eux pensaient qu'il faudrait cinq minutes ou moins pour se rendre au lieu de scrutin.
- La grande majorité (90 %) des électeurs ayant voté en personne ont affirmé que le lieu de scrutin se situait à un endroit qui leur était au moins « plutôt familier », et 7 électeurs sur 10 (70 %) ont qualifié cet endroit de « très familier ».
- Dans le sondage en période électorale, plus de la moitié (54 %) des électeurs handicapés ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile pour eux d'avoir accès au lieu de scrutin et d'y entrer. Dans le sondage postélectoral, l'expérience des votants handicapés aurait dépassé leurs attentes. Parmi ceux qui avaient voté en personne, 86 % ont indiqué avoir trouvé l'accès au lieu de scrutin très facile.
- Pratiquement tous les votants (97 %) ont affirmé que le bâtiment où ils avaient voté était au moins assez convenable pour un scrutin, et la majorité (81 %) d'entre eux le qualifiaient de très convenable.
- La plupart des votants ont indiqué que le lieu de scrutin offrait suffisamment d'espace pour maintenir la distanciation physique (94 %) et ont dit s'être sentis en sécurité au lieu de scrutin en ce qui a trait aux mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 (95 %, dont 78 % se sont sentis très en sécurité).

Expérience au lieu de scrutin

- Comme pour la 42^e et la 43^e EG, la majorité des électeurs qui avaient reçu une CIE et qui ont voté en personne ont dit avoir apporté leur CIE au lieu de scrutin (92 % en 2021, par rapport à 91 % en 2019 et à 89 % en 2015).
- Les votants ont dit qu'il avait fallu moins de temps pour voter qu'ils ne l'avaient prévu. Dans le sondage en période électorale, 3 électeurs sur 10 (30 %) ont affirmé qu'ils s'attendaient à ce que le vote prenne cinq minutes ou moins. Dans le sondage postélectoral, 44 % des votants ont affirmé qu'une fois arrivés au lieu de scrutin, il ne leur avait pas fallu plus de cinq minutes pour voter (par rapport à 63 % en 2019). L'allongement du temps nécessaire pour voter s'explique probablement par les changements apportés en raison de la pandémie de COVID-19, notamment par les mesures de santé et de sécurité aux bureaux de scrutin et par la diminution du nombre d'endroits de vote offerts dans certaines circonscriptions par rapport aux élections précédentes.

Identification de l'électeur

- Comme pour les résultats relatifs aux 42^e et 43^e EG, 94 % des électeurs ont indiqué avoir utilisé une seule pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement comme preuve d'identité et d'adresse au moment de voter, le permis de conduire ayant été utilisé dans 90 % des cas, et une carte d'identité générale avec photo délivrée par la province ou le territoire dans 3 % des cas. Dans 4 % des cas, les électeurs ont eu besoin de deux pièces reconnues pour attester leur identité et leur adresse.
- Parmi les électeurs qui ont présenté deux pièces d'identité pour satisfaire aux exigences d'identification en vue de voter, la carte d'assurance-maladie est la pièce admissible comme preuve d'identité qui a été utilisée le plus souvent (par 48 % des électeurs qui ont utilisé deux pièces d'identité). Pour satisfaire aux exigences en matière de preuve d'adresse, la CIE a été la pièce la plus utilisée (soit par 53 % des électeurs qui avaient utilisé deux pièces, par rapport à 43 % durant la 43^e EG).
- Dans le sondage effectué en période électorale, 88 % des électeurs ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile de prouver leur identité et leur adresse dans le cas où ils iraient voter (un résultat comparable aux 87 % de 2019). Dans le sondage postélectoral, une proportion encore plus grande d'électeurs (95 %) ont dit avoir trouvé très facile de prouver leur identité et leur adresse au moment de voter, 5 % de plus affirmant qu'il avait été plutôt facile de le faire. La proportion de votants qui ont dit avoir trouvé très facile de prouver leur identité et leur adresse est à peu près identique à celle de 2019, qui était de 94 %.

Expérience du vote par la poste

- Presque tous les électeurs ayant reçu leur bulletin de vote par la poste (94 %) ont indiqué qu'il avait été facile de faire une demande pour voter par bulletin spécial, et les trois quarts (76 %) ont indiqué que cette démarche avait été très facile.
- Les deux tiers des électeurs ayant reçu leur bulletin de vote par la poste ont affirmé qu'ils ont reçu le bulletin en moins d'une semaine (31 % en 1 à 3 jours et 36 % en 4 à 6 jours). Parmi les électeurs qui ont reçu leur bulletin de vote par la poste, 89 % ont estimé que le temps écoulé avant la réception de leur bulletin était raisonnable.
- La majorité des électeurs qui ont reçu leur bulletin de vote par la poste (87 %) ont indiqué qu'il avait été facile de remplir le bulletin à l'aide de la trousse de vote par bulletin spécial, 7 sur 10 (70 %) ayant indiqué que cette démarche avait été très facile.

Services de vote accessibles

- La moitié (51 %) des électeurs handicapés ont affirmé qu'ils connaissaient les outils et les services d'aide au vote offerts par Élections Canada pour rendre le vote plus accessible. Cette proportion est la même qu'en 2019, alors que 50 % des répondants avaient affirmé connaître ces outils et services.
- Parmi les électeurs handicapés ayant voté en personne, 4 % ont dit avoir été aidés pour remplir leur bulletin de vote (par rapport à 7 % en 2019). De ceux-ci, 87 % ont affirmé avoir été aidés par le personnel d'Élections Canada, et moins de 1 sur 10 (7 %), par une personne qu'ils connaissaient, comme un membre de la famille, un ami ou un préposé au soutien personnel.

- Environ 8 votants handicapés sur 10 (82 %) ont estimé que le personnel d'Élections Canada avait été au moins plutôt sensible à leurs besoins au moment de voter, la majorité (59 %) déclarant que le personnel avait été très sensible à leurs besoins.

Satisfaction à l'égard d'Élections Canada et du processus de vote

- Comme en 2015 et en 2019, presque tous les répondants qui ont voté en personne (97 %) ont dit être au moins plutôt satisfaits des services fournis par le personnel d'Élections Canada, la grande majorité (85 %) s'en disant très satisfaits.
- Pratiquement tous les répondants ont affirmé qu'en général, il avait été facile pour eux de voter, 88 % disant qu'il avait été très facile de voter (une hausse par rapport aux 85 % de 2019), et un autre 9 %, qu'il avait été plutôt facile de le faire.
- Dans la plupart des cas (96 %), les votants ont dit être au moins plutôt satisfaits de leur expérience de vote, et une grande majorité d'entre eux (80 %) s'en sont dits très satisfaits. Ces proportions n'ont pas changé au fil du temps : en 2019, 97 % des répondants s'étaient dits satisfaits et 80 % s'étaient dits très satisfaits de leur expérience, et en 2015, 96 % s'étaient dits satisfaits et 81 % s'étaient dits très satisfaits à cet égard.

Confiance à l'égard d'Élections Canada et des résultats de l'élection

- Quatre-vingt-sept pour cent des répondants ont dit qu'Élections Canada avait géré l'élection de façon au moins plutôt équitable (70 % jugeant la gestion de l'élection très équitable). La proportion de répondants qui ont déclaré qu'Élections Canada avait géré l'élection de façon au moins plutôt équitable a légèrement diminué par rapport à 2019 (90 %), mais la proportion de ceux jugeant la gestion de l'élection très équitable n'a pas changé (70 %).
- Pendant la période électorale, plus de la moitié (54 %) des électeurs s'attendaient à connaître les résultats de l'élection le soir de l'élection, alors que 30 % s'attendaient à devoir attendre un ou deux jours après l'élection pour connaître les résultats.
- On constate chez les répondants une confiance largement répandue dans l'exactitude des résultats de l'élection pour leur propre circonscription, 91 % d'entre eux disant avoir au moins une certaine confiance dans l'exactitude des résultats, et 72 %, une confiance très élevée. La proportion d'électeurs qui ont une confiance très élevée dans l'exactitude des résultats a donc considérablement augmenté : elle s'élevait à 72 % en 2021, par rapport à 61 % en 2019 et à 65 % en 2015.
- Au fil de l'élection, la proportion d'électeurs disant avoir confiance en Élections Canada a connu une légère hausse, passant de 87 % durant la période électorale à 91 % dans le sondage postélectoral. En particulier, la proportion d'électeurs disant avoir une grande confiance en EC est passée de 46 % pendant la période électorale aux deux tiers (66 %) après la 44^e EG. En outre, un plus grand nombre d'électeurs a déclaré avoir une grande confiance en EC après cette élection qu'après la 43^e élection générale (58 %).
- La satisfaction des électeurs relativement à la vie démocratique au Canada n'a pas changé entre le sondage en période électorale et le sondage postélectoral. Sept répondants sur dix (70 %) aux deux sondages ont indiqué être au moins plutôt satisfaits de la vie démocratique au Canada. Cependant, plus de répondants ont exprimé une grande satisfaction à ce sujet dans le sondage postélectoral (36 %) que pendant la période électorale (29 %). La satisfaction générale après l'élection était plus faible en 2021 (70 %) qu'en 2019 (78 %).

Opinions concernant la technologie, la confidentialité et les communications politiques associées aux élections

- Les électeurs avaient des avis partagés quant à leur préférence pour le dépouillement des bulletins de vote à la main ou par numérisation dans une machine qui compte les votes. Un tiers (34 %) des répondants se sont prononcés en faveur du dépouillement à la main, un quart (26 %) ont dit préférer le dépouillement par machine, et 37 % n'avaient aucune préférence.
- Les avis étaient également partagés quant à la préférence des électeurs pour l'utilisation de listes électorales en format papier ou en format électronique pour noter les électeurs qui ont voté aux bureaux de scrutin. Quatre répondants sur dix (41 %) n'ont exprimé aucune préférence, 35 % ont dit préférer les listes en format papier, et près d'un quart (23 %) ont dit préférer les listes en format électronique.
- Un peu plus de la moitié des répondants (53 %) ont affirmé que le vote par Internet est risqué, tandis qu'un quart (25 %) pensent que ce mode de vote est sécuritaire, et 22 % étaient incertains. La proportion d'électeurs qui considèrent le vote par Internet comme risqué a légèrement augmenté depuis 2019 : elle s'établit à 53 % en 2021, par rapport à 49 % lors de la 43^e EG.
- Une minorité des répondants (43 %, par rapport aux 53 % de la 43^e EG) étaient d'accord pour dire que les Canadiens devraient avoir la possibilité de voter par Internet aux élections fédérales. Parmi eux, 2 sur 10 (20 %) étaient fortement d'accord et près d'un quart (23 %) étaient plutôt d'accord. En revanche, une majorité d'entre eux (51 %) n'étaient pas d'accord, 31 % se disant fortement en désaccord et 21 % plutôt en désaccord.
- Plus de 8 répondants sur 10 (84 %, une proportion inchangée par rapport aux 83 % de 2019) étaient d'accord pour dire qu'Élections Canada est digne de confiance pour protéger les renseignements personnels des Canadiens, le résultat étant réparti à parts égales (42 % respectivement) entre les répondants qui sont fortement d'accord et ceux qui sont plutôt d'accord.
- Presque tous les électeurs (96 %, une hausse par rapport aux 93 % de 2019) étaient d'accord pour dire que la loi devrait prévoir des règles pour contrôler la façon dont les partis politiques recueillent et utilisent les renseignements personnels des Canadiens; plus des trois quarts (78 %, par rapport à 70 % en 2019) ont déclaré être fortement d'accord à ce sujet.
- Un peu plus de la moitié des électeurs (53 %, par rapport à 50 % en 2019) considèrent qu'il est approprié que les partis politiques et les candidats communiquent avec eux par la poste, et 49 % (une baisse par rapport à 59 % en 2019) estiment qu'il est approprié que l'on communique avec eux en personne, par exemple dans le cadre d'une campagne de porte-à-porte. La diminution de la proportion d'électeurs qui considèrent les campagnes de communication en personne comme appropriées est probablement une conséquence de la pandémie de COVID-19.

Préoccupations concernant l'intégrité électorale

- Pendant la période électorale, 12 % des électeurs étaient d'avis que le système de vote au Canada est vulnérable à la fraude, tandis que 82 % le croyaient sûr et fiable. Les opinions concernant l'intégrité du vote par la poste étaient plus négatives : 28 % des électeurs jugeaient que le vote par la poste est vulnérable à la fraude, tandis que 55 % jugeaient que le vote par la poste est sûr et fiable. Ces opinions se sont généralement améliorées après l'élection : dans le sondage postélectoral, la proportion d'électeurs qui ont dit que le système électoral est vulnérable à la fraude a légèrement diminué (de

2 points), passant à 10 %, et celle des électeurs qui ont affirmé que le vote par la poste est vulnérable à la fraude a diminué de 5 points, passant à 23 %.

- La proportion d'électeurs qui se rappelaient avoir entendu ou vu de fausses informations sur le processus de vote était faible, mais elle a généralement augmenté de quelques points au cours de la période électorale. Les électeurs se rappelaient plus souvent de fausses informations sur le vote par la poste que sur les autres aspects du processus de vote, la proportion passant de 9 % au début de la période électorale à 14 % à la fin de celle-ci.
- Pendant la période électorale, 7 électeurs sur 10 (71 %) se disaient inquiets que la diffusion de fausses informations en ligne puisse avoir un impact modéré ou majeur sur le résultat de l'élection. Parmi eux, 37 % estimaient que les fausses informations pourraient avoir un impact majeur. Il s'agit d'une diminution par rapport à la 43^e EG, alors que 82 % des répondants pensaient que la diffusion de fausses informations pourrait avoir à tout le moins un impact modéré, dont 54 % qui pensaient que cet élément pourrait avoir un impact majeur. La moitié des électeurs (50 %) étaient d'avis que des pays ou des groupes étrangers qui tenteraient d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens pourraient avoir au moins un impact modéré sur les résultats de l'élection, y compris 2 sur 10 (22 %) qui estimaient que cet élément pourrait avoir un impact majeur.
- Après l'élection, la moitié (52 %) des électeurs a affirmé que la diffusion de fausses informations en ligne avait constitué un problème pendant la 44^e EG. Les opinions concernant l'impact des fausses informations en ligne n'ont pratiquement pas changé au fil du temps. En effet, 50 % des répondants avaient exprimé l'avis que cet élément avait été un problème durant la 43^e EG. De plus, un quart des répondants (25 %) étaient d'avis que des pays ou des groupes étrangers tentant d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens avaient représenté un problème pendant l'EG (leur proportion était de 31 % en 2019).
- Globalement, près de 1 électeur sur 10 (9 %) estimait que les problèmes liés aux fausses informations avaient eu un impact majeur sur le résultat de la 44^e EG, et 20 %, que ces problèmes avaient eu un impact modéré sur le résultat de l'élection (des résultats semblables à ceux de 2019). Seulement 4 % des électeurs étaient d'avis que des problèmes d'ingérence étrangère avaient eu un impact majeur sur le résultat de l'élection, tandis que 10 % estimaient que des problèmes de cette nature avaient eu un impact modéré.

Introduction

Élections Canada a chargé Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) et Advanis de mener une recherche pour aider à évaluer la 44^e élection générale fédérale.

1. Contexte et objectifs

Élections Canada (EC) est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Il a pour mandat de mener les élections générales (EG), les élections partielles et les référendums fédéraux, d'administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*, de surveiller l'observation de la loi et de mener des campagnes d'information du public sur le processus électoral.

Dans le contexte d'une EG fédérale, EC mène des études sur les électeurs qui servent à l'élaboration et à l'évaluation des programmes et des services de l'organisme ainsi qu'à la préparation des rapports du directeur général des élections au Parlement.

L'Étude nationale auprès des électeurs (ENE) de 2021 est la principale étude sur l'opinion publique d'EC menée pour la 44^e EG, qui s'est tenue le 20 septembre 2021 pendant la pandémie de COVID-19. L'ENE mesure les valeurs, les opinions et les attitudes des électeurs relativement à divers enjeux associés aux élections, leur connaissance et leur expérience du processus électoral de même que leurs attentes à l'égard de ce processus, notamment leur opinion sur les mesures de santé et de sécurité pour le vote dans le contexte de la pandémie, ainsi que leur satisfaction en ce qui a trait aux communications, aux services et aux programmes d'EC.

L'ENE comprend deux volets : 1) un sondage longitudinal national auprès des électeurs; 2) une série d'entrevues et de groupes de discussion postélectorales.

Le rapport présente les résultats des sondages concernant le point de vue des électeurs sur l'administration de la 44^e EG, y compris leur expérience du processus de vote ainsi que leur opinion quant aux enjeux de politiques publiques associés aux élections. Il comprend :

- leurs perceptions et expériences de l'inscription et de l'identification des électeurs;
- leurs attentes et expériences en matière de vote;
- leur expérience des services d'EC et leur degré de satisfaction à cet égard;
- leur confiance globale dans EC et dans l'administration équitable de l'élection.
- leur opinion concernant la participation électorale et l'engagement civique;
- leur opinion concernant les technologies de vote et le vote par Internet;
- leur opinion sur la protection des renseignements personnels;
- les communications politiques;
- leurs incertitudes en matière d'intégrité électorale, notamment en ce qui a trait à l'ingérence et à la désinformation.

Les résultats du sondage et des groupes de discussion concernant la mesure dans laquelle les répondants se souvenaient de la Campagne d'information des électeurs menée par EC pour la 44^e EG, leur évaluation de la campagne ainsi que la mesure dans laquelle ils savaient où, quand et comment s'inscrire et voter avant, pendant et après l'élection sont présentés dans un [rapport distinct](#).

Les résultats présentés dans l'ensemble des rapports serviront à l'évaluation et à l'amélioration des programmes et des services d'EC destinés à l'électorat.

2. Méthodologie

Cette section offre un aperçu de la méthodologie de recherche utilisée dans l'ENE de 2021. Une description approfondie de la méthodologie et des instruments de recherche a été publiée séparément.

Des sondages d'opinion ont été réalisés par téléphone (par des intervieweurs) et en ligne (avec la plateforme de sondage en ligne d'Advanis) d'août à octobre 2021, en deux vagues. Tous les répondants étaient des personnes ayant le droit de vote, à savoir des citoyens canadiens âgés d'au moins 18 ans le jour du scrutin (le 20 septembre 2021). Il fallait de 9 à 19 minutes pour répondre à un questionnaire.

Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon longitudinal, d'un échantillon complémentaire et d'un échantillon discret. Les sources des échantillons étaient les suivantes :

Échantillon	Vague (W)	Sources de l'échantillon	Type d'échantillon
E1 – Longitudinal	W1 W2a	EPA (Advanis)	Probabiliste; population générale
E2 – Complémentaire	W2b	Suréchantillon complémentaire de l'EPA Panels en ligne <ul style="list-style-type: none"> • Lucid • Dynata • Qu'en pensez-vous 	Suréchantillon; non probabiliste; électeurs de Premières Nations vivant dans une réserve
E3 – Discret	W2b	EPA (Advanis); composition aléatoire	Probabiliste; population générale

Le tableau qui suit présente les renseignements techniques associés à chaque vague de sondage.

Vague (W)	Échantillon	Méthode	Période de réalisation	Taille de l'échantillon
W1	Longitudinal	En ligne	Période électorale : Du 16 août au 19 septembre	53 731
W2a	Longitudinal	En ligne	Période postélectorale : Du 21 septembre au 17 octobre	31 621
W2b	Discret	En ligne, par téléphone	Période postélectorale : Du 21 septembre au 17 octobre (en ligne) Du 21 septembre au 14 octobre (par téléphone)	7 947

Le sondage en période électorale (W1) a été réalisé sous forme d'enquête à échantillon représentatif quotidien, en cinq phases. Les questions évoluaient au fil du temps, en fonction des jalons de la période électorale et des phases publicitaires de la Campagne d'information des électeurs :

- du 16³ au 22 août : phase initiale de l'élection (W1a);
- du 23 au 30 août : phase d'inscription (W1b);
- du 31 août au 6 septembre : phase de la carte d'information de l'électeur (W1c);
- du 7 au 13 septembre : phase du vote à l'avance (W1d);
- du 14 au 19 septembre : phase du jour de l'élection (W1e).

Les données du sondage ont été pondérées pour refléter la composition démographique de l'ensemble de l'électorat. La pondération a été faite en deux temps. Premièrement, les données ont été ajustées pour tenir compte de facteurs liés au modèle de l'étude, du taux de répondants admissibles, des non-répondants et de la taille des ménages. Ensuite, une stratification ou un calibrage a posteriori a été réalisé pour établir la correspondance entre les résultats et les caractéristiques connues de la population relatives à l'âge, au genre et à la province ou au territoire.

L'inclusion d'un panel Web non probabiliste (pour augmenter la taille de l'échantillon des membres de Premières Nations vivant dans une réserve) fait qu'il est impossible d'évaluer l'erreur d'échantillonnage pour l'ensemble de l'échantillon longitudinal, et il est impossible d'établir, avec les résultats, des projections statistiques applicables à l'ensemble de l'électorat. Une marge d'erreur d'échantillonnage et des estimations statistiques peuvent être calculées en excluant les résultats du panel et en ne considérant que les échantillons aléatoires. Le cas échéant, ces échantillons sont tous d'une taille telle que la marge d'erreur d'échantillonnage des résultats globaux, pour chacune des vagues, est inférieure à $\pm 1\%$, 19 fois sur 20. Les marges d'erreur sont plus importantes pour les sous-échantillons.

3. Remarques

- La présente recherche repose sur la participation électorale déclarée par les répondants, laquelle est habituellement surreprésentée dans les sondages d'opinion publique. Dans le présent sondage, le taux de participation électorale déclaré par les répondants est de 92 %, alors que le taux de participation des électeurs inscrits à la 44^e EG est de 62,6 %. La portée de la présente recherche est donc limitée par la surreprésentation de votants dans son échantillon. Deux facteurs peuvent expliquer cette surreprésentation. D'abord, les personnes qui votent sont possiblement plus enclines que les non-votants à participer à une étude sur le vote, particulièrement lorsqu'il y a plusieurs vagues de sondage (biais dans les réponses). Ensuite, les personnes qui n'ont pas voté peuvent tout de même déclarer l'avoir fait, simplement pour se présenter sous un jour favorable (biais de désirabilité sociale).
- Le terme *électeurs* désigne les participants à la recherche qui avaient le droit de vote à la 44^e EG (tous les répondants au sondage). Le terme *votants* désigne les participants à la recherche qui ont déclaré avoir voté à la 44^e EG.
- Le présent rapport porte sur l'évaluation du rappel et des connaissances des répondants en fonction de questions avec ou sans assistance. Les questions avec assistance incluent de l'information supplémentaire pouvant aider les participants à répondre, comme une liste de suggestions de réponses à une question liée aux connaissances ou une représentation visuelle d'une publicité dans le cas d'une question liée au rappel. Les questions sans assistance fournissent peu d'information, pour éviter d'influencer les réponses. Les questions ouvertes sans suggestion de réponse en sont un

³ La délivrance des brefs a eu lieu le 15 août 2021, un dimanche. Le premier jour du sondage a donc été le 16 août 2021. Ce jour-là, le sondage W1 a été mis à l'essai. Le sondage a réellement été lancé le jour suivant, soit le 17 août 2021.

exemple. Les questions avec assistance ont tendance à faire augmenter les niveaux de rappel, de conscience et de connaissance chez les répondants, par rapport aux questions sans assistance.

- Tous les résultats sont exprimés en pourcentage, sauf indication contraire. Les pourcentages ne totalisent pas toujours 100 %, du fait qu'ils sont parfois arrondis ou qu'ils peuvent comprendre des mentions multiples.
- Le nombre de répondants varie parfois, certaines questions ayant été posées à des sous-échantillons du sondage ou dans le cadre de différentes vagues.
- Les résultats statistiquement significatifs reflètent diverses variables démographiques, comportementales et attitudinales. Des sous-groupes particuliers ont été définis comme suit :
 - électeurs handicapés : ces répondants ont été identifiés en fonction des incapacités fonctionnelles selon la difficulté rapportée à réaliser certaines activités, regroupées pour arriver à une mesure unique de la sévérité globale de l'incapacité sur une échelle allant de l'absence d'incapacité à l'incapacité très sévère, en passant par l'incapacité légère;
 - électeurs autochtones : répondants ayant déclaré être membres de Premières Nations, Inuits ou Métis;
 - néo-Canadiens : immigrants devenus citoyens canadiens après la 42^e EG de 2015;
 - étudiants : répondants de 18 à 34 ans faisant des études (ou envisageant de le faire) dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire à l'automne 2021;
 - jeunes NEET : électeurs de 18 à 34 ans qui n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation au moment du travail sur le terrain.
- Lorsque des écarts associés à des sous-groupes sont signalés, seules les différences qui sont significatives au niveau de confiance de 95 % et qui se rapportent à des échantillons d'un sous-groupe de plus de 30 répondants sont examinées. Si une ou des catégories d'un sous-groupe ne sont pas mentionnées dans un examen des différences afférentes au sous-groupe, on peut supposer que seules les catégories mentionnées présentaient des différences notables.
- Des comparaisons avec les résultats d'études précédentes, dont [l'Étude nationale auprès des électeurs pour la 43^e élection générale fédérale canadienne](#), menée en 2019, ainsi que le [Sondage auprès des électeurs à la suite de la 42^e élection générale](#), réalisé en 2015, sont incluses dans la mesure du possible.

Résultats détaillés

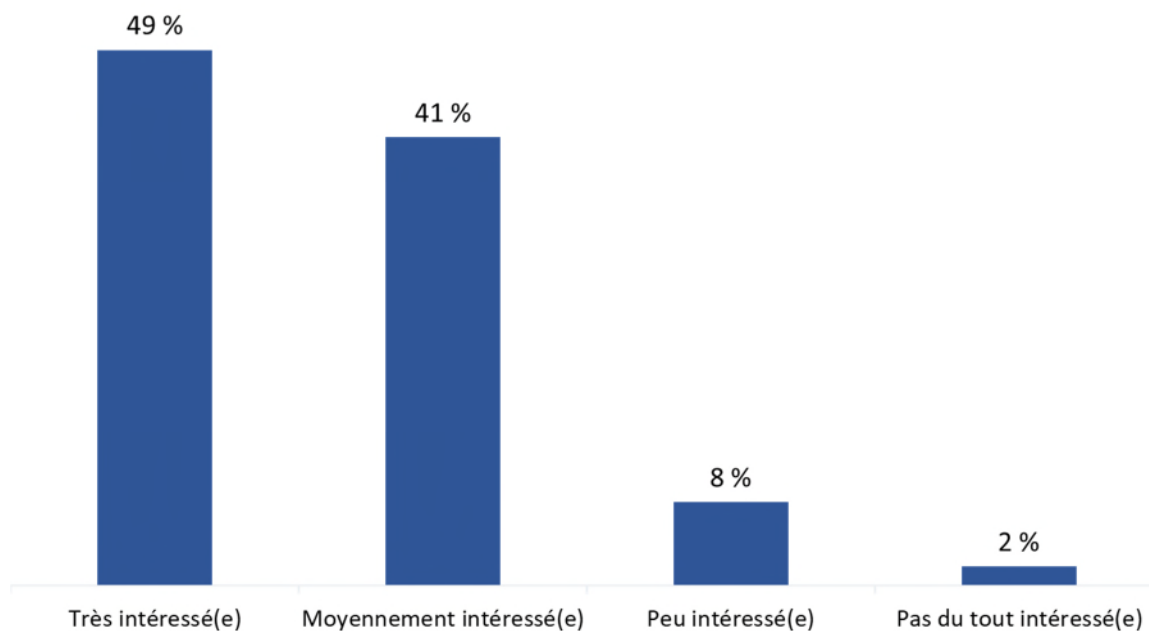
1. Attitudes et comportement électoral antérieur

Cette section présente les résultats ayant trait à l'opinion des électeurs sur la politique et le vote pendant la période électorale ainsi qu'à leur comportement électoral passé.

Neuf répondants sur dix ont dit être au moins moyennement intéressés par la politique

Une grande majorité (90 %) des répondants au sondage en période électorale ont affirmé être au moins moyennement intéressés par la politique, dont près de la moitié (49 %) ont dit être très intéressés. Inversement, 8 % des répondants ont dit être peu intéressés, et un autre 2 % n'être pas du tout intéressés, par la politique.

Figure 1 : Intérêt pour la politique



Q. En règle générale, dans quelle mesure êtes-vous intéressé(e) par la politique? Base : n = 53 731; tous les répondants. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 1]

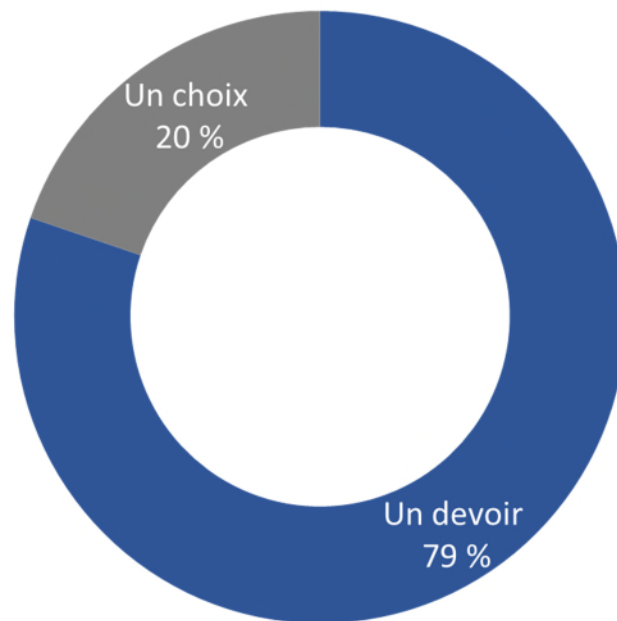
Les sous-groupes suivants étaient moins susceptibles d'être très intéressés par la politique :

- les électeurs handicapés (46 %), par rapport aux électeurs n'ayant aucune incapacité (50 %);
- les répondants de 18 à 24 ans (41 %), par rapport aux Canadiens de 35 ans ou plus (51 %);
- les femmes (43 %), par rapport aux hommes (55 %).

Huit répondants sur dix ont déclaré que le vote est surtout un devoir

À la question de savoir si, pour eux personnellement, le vote était surtout un devoir ou un choix, 8 répondants sur 10 (79 %) ont dit considérer le vote comme un devoir. Deux sur dix (20 %) ont dit considérer le vote comme un choix.

Figure 2 : Voter est-il un devoir ou un choix?



Q. Pour certaines personnes, le vote est un [devoir/choix], pour d'autres, il s'agit d'un [choix/devoir]. Pour vous personnellement, est-ce que voter est surtout un [devoir/choix] ou un [choix/devoir]? Base : n = 53 731; tous les répondants. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 1]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles de considérer le vote comme un devoir :

- les hommes (77 %), par rapport aux femmes (82 %);
- les électeurs autochtones (68 %), par rapport aux électeurs non autochtones (82 %);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (63 %, par rapport à 83 % de ceux qui s'y intéressaient).

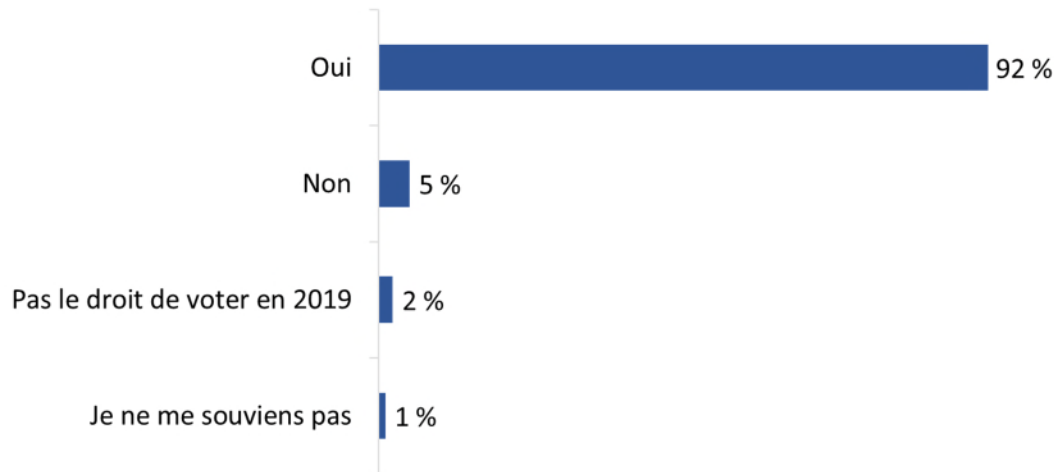
De plus, la probabilité de considérer le vote comme un devoir :

- diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 82 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 74 % chez celles ayant une incapacité sévère ou très sévère);
- augmentait avec l'âge, passant de 75 % des répondants de 18 à 24 ans à 84 % de ceux de 55 ans ou plus;
- augmentait avec le niveau d'études, passant de 69 % des électeurs détenant au plus un diplôme d'études secondaires à 84 % de ceux ayant un diplôme universitaire.

La grande majorité des répondants ont dit avoir voté à l'occasion de l'élection fédérale précédente

Neuf répondants sur dix (92 %) qui avaient le droit de vote en 2019 ont affirmé avoir voté à l'occasion de l'élection générale fédérale précédente, qui a eu lieu le 21 octobre 2019. Seulement 2 % n'avaient pas le droit de vote en 2019, ce qui faisait d'eux de nouveaux électeurs en 2021.

Figure 3 : Vote à l'élection générale fédérale de 2019



Q : Avez-vous voté à l'élection générale fédérale précédente, qui a eu lieu le 21 octobre 2019? Base : n = 53 731; tous les répondants. [VAGUE 1]

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de déclarer avoir voté à l'élection générale fédérale de 2019 :

- les électeurs handicapés (90 %, par rapport à 93 % des électeurs n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs autochtones (88 %, par rapport à 93 % des électeurs non autochtones);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (79 %, par rapport à 94 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les répondants qui considéraient le vote comme un choix (81 %, par rapport à 96 % de ceux qui considéraient le vote comme un devoir).

2. Inscription des électeurs

Cette section concerne l'expérience et les connaissances des électeurs relativement à l'inscription des électeurs pendant et après l'élection fédérale de 2021.

Une majorité de répondants ont reçu une CIE, et presque tous ont déclaré que l'adresse et le nom étaient exacts

Après l'élection, environ 9 répondants sur 10 (92 %) qui étaient au courant de l'élection fédérale ont dit avoir reçu par la poste une carte d'information de l'électeur (CIE) qui leur était adressée personnellement; la CIE sert à aviser les électeurs de leur inscription⁴.

Pratiquement tous les répondants qui se souvenaient d'avoir reçu une CIE (98 %) ont dit que le nom et l'adresse sur la carte étaient exacts, avec quelques différences notables :

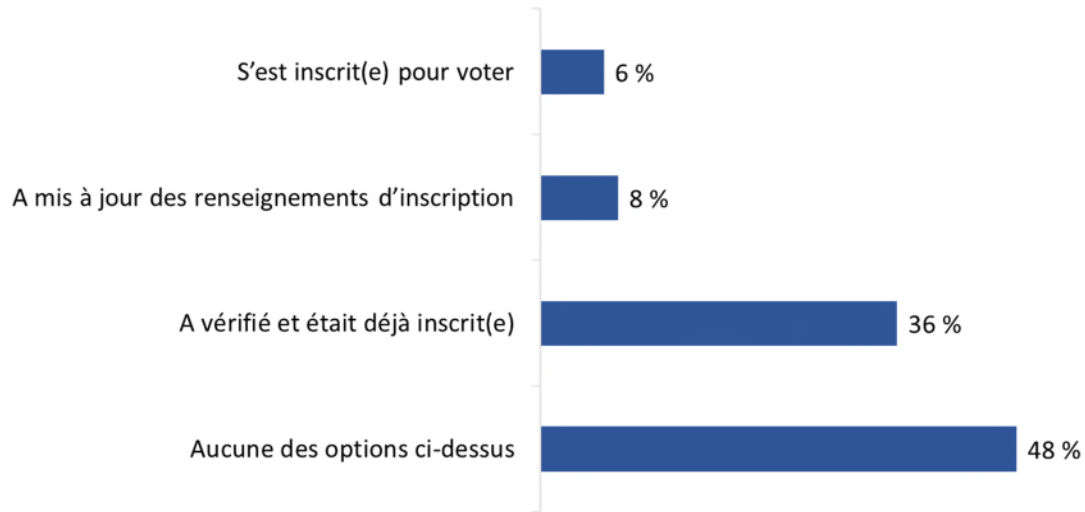
- Les électeurs non binaires ou transgenres étaient moins susceptibles d'avoir reçu une CIE sur laquelle le nom était exact (91 %, par rapport à 98 % des femmes et à 99 % des hommes).
- Les jeunes de 18 à 24 ans étaient moins susceptibles d'avoir reçu une CIE sur laquelle l'adresse était exacte que les électeurs de 25 à 34 ans et ceux de 35 ans ou plus (95 %, par rapport à 97 % et à 99 %, respectivement).
- Les électeurs qui avaient déménagé au cours des 12 derniers mois étaient moins susceptibles d'avoir reçu une CIE sur laquelle l'adresse était exacte (94 %, par rapport à 99 % de ceux qui n'avaient pas déménagé).

Un quart des répondants ont dit s'être assurés qu'ils étaient correctement inscrits pour la 44^e EG

Les électeurs ont été invités à préciser ce qu'ils avaient fait, le cas échéant, pendant la période électorale pour s'assurer qu'ils étaient inscrits pour voter à la 44^e EG. La moitié (51 %) des électeurs ont dit s'être assurés d'être inscrits pour voter à l'élection : 36 % ont répondu avoir vérifié s'ils étaient déjà inscrits pour voter; 8 % ont affirmé avoir mis leurs renseignements d'inscription à jour; 6 % ont dit avoir procédé récemment à leur inscription pour voter.

⁴ Les résultats sur les électeurs qui se rappellent avoir reçu leur CIE sont présentés en détail dans le *Rapport sur la Campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs* de l'ENE.

Figure 4 : Inscription ou mise à jour des renseignements pendant l'élection



Q. Qu'avez-vous fait pour vous assurer que vous étiez inscrit(e) pour voter à cette élection fédérale? Avez-vous ...? Base : n = 39 516. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les groupes suivants étaient plus susceptibles d'avoir mis à jour leurs renseignements d'inscription :

- les électeurs de 18 à 24 ans (11 %) et de 25 à 34 ans (12 %), par rapport à 7 % de ceux de 35 ans ou plus;
- les électeurs handicapés (9 %, par rapport à 7 % de ceux n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs non binaires ou transgenres (18 %, par rapport à 8 % des femmes et à 8 % des hommes);
- les répondants qui n'avaient pas reçu leur CIE (16 %, par rapport à 7 % de ceux qui l'avaient reçue);
- les électeurs qui avaient déménagé au cours des 12 derniers mois (30 %, par rapport à 4 % de ceux qui n'avaient pas déménagé).

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de s'être inscrits pour voter :

- les électeurs de 18 à 24 ans (15 %, par rapport à 7 % de ceux de 25 à 34 ans et à 5 % de ceux de 35 ans ou plus);
- les néo-Canadiens (14 %, par rapport à 7 % des immigrants devenus citoyens avant l'élection de 2015 et à 6 % des citoyens canadiens de naissance);
- les électeurs non binaires ou transgenres (12 %, par rapport à 6 % des femmes et à 7 % des hommes);
- les électeurs autochtones (9 %, par rapport à 6 % des électeurs non autochtones);
- les répondants qui n'avaient pas reçu leur CIE (17 %, par rapport à 6 % de ceux qui l'avaient reçue);
- les électeurs qui avaient déménagé au cours des 12 derniers mois (11 %, par rapport à 6 % de ceux qui n'avaient pas déménagé).

Les non-votants étaient plus susceptibles de n'avoir rien fait pour s'assurer qu'ils étaient inscrits (62 %) que les répondants qui ont voté à l'élection de 2021 (48 %).

Presque tous les répondants ont trouvé qu'il était facile de s'assurer qu'ils étaient inscrits

Presque tous ceux qui s'étaient assurés d'être inscrits pour voter ont trouvé qu'il avait été facile dans une certaine mesure de le faire (94 %). Les trois quarts des répondants (76 %) ont trouvé qu'il avait été très facile, et 19 % qu'il avait été plutôt facile, de le faire. À l'inverse, seulement 3 % ont trouvé cette démarche plutôt difficile, et 1 % l'ont trouvée très difficile. Ces proportions sont semblables à celles de 2019, alors que 96 % des répondants ont trouvé qu'il était facile, et 77 % qu'il était très facile, de s'assurer qu'ils étaient inscrits.

Figure 5 : Facilité de l'inscription

Facilité pour l'électeur de s'assurer qu'il était inscrit grâce à la mesure prise	Inscription	Mise à jour d'inscription	Vérification d'inscription	Résultat global
Très facile	70 %	64 %	79 %	76 %
Plutôt facile	21 %	26 %	17 %	19 %
Plutôt difficile	4 %	5 %	2 %	3 %
Très difficile	1 %	1 %	< 0,5 %	1 %

Q. Dans quelle mesure était-il facile ou difficile de vous assurer que vous étiez inscrit(e)? Base : n = 26 050; répondants qui se sont assurés d'être inscrits. [Ne sait pas/refus : 3 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les électeurs étaient moins susceptibles de dire qu'il avait été très facile de s'assurer de leur inscription s'ils avaient dû s'inscrire (70 %) ou mettre à jour leurs renseignements d'inscription (64 %) que ceux qui n'avaient eu qu'à vérifier qu'ils étaient déjà inscrits avec les bons renseignements (79 %).

Les groupes d'électeurs qui étaient plus susceptibles d'avoir dû s'inscrire ou mettre à jour leurs renseignements d'inscription étaient, par conséquent, moins susceptibles d'avoir trouvé qu'il avait été très facile de s'assurer qu'ils étaient inscrits :

- les électeurs de 18 à 24 ans (62 %, par rapport à 72 % de ceux de 25 à 34 ans et à 79 % de ceux de 35 ans ou plus);
- les néo-Canadiens (71 %, par rapport à 75 % des immigrants devenus citoyens avant l'élection de 2015 et à 76 % des citoyens canadiens de naissance);
- les électeurs handicapés (72 %, par rapport à 78 % de ceux n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs non binaires ou transgenres (62 %, par rapport à 78 % des femmes et à 74 % des hommes);
- les électeurs autochtones (69 %, par rapport à 76 % des électeurs non autochtones);
- les répondants qui n'avaient pas reçu leur CIE (57 %, par rapport à 78 % de ceux qui l'avaient reçue);
- les électeurs qui avaient déménagé au cours des 12 derniers mois (67 %, par rapport à 78 % de ceux qui n'avaient pas déménagé).

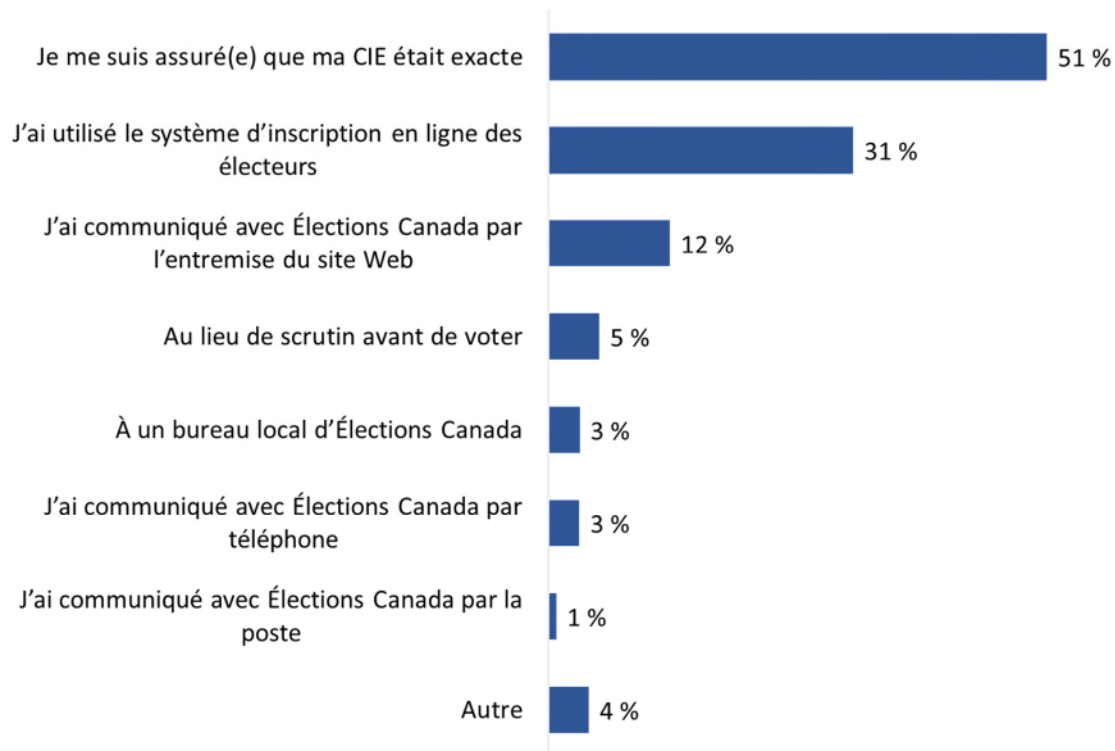
Six répondants sur dix ont utilisé la CIE pour s'assurer qu'ils étaient correctement inscrits

La majorité (51 %) des répondants qui s'étaient assurés d'être inscrits ont dit l'avoir fait en vérifiant que l'information sur leur CIE était exacte. Près d'un tiers des répondants (31 %) ont eu recours au système

d'inscription en ligne des électeurs, et 12 % ont affirmé avoir communiqué avec Élections Canada par l'intermédiaire de son site Web.

Dans une moindre mesure, des électeurs ont aussi fait une vérification au lieu de scrutin avant de voter (5 %) ou une vérification à un bureau local d'Élections Canada (3 %) ou ont communiqué avec Élections Canada par téléphone (3 %) ou par la poste (1 %).

Figure 6 : Méthode de vérification ou de mise à jour de l'inscription des électeurs



Q. Comment vous êtes-vous assuré(e) d'être inscrit(e)? Base : n = 19 617; répondants qui se sont inscrits pour voter ou qui ont vérifié ou mis à jour leur inscription. [Ne sait pas/refus : 2 %] [VAGUE 2]

Les groupes suivants étaient plus susceptibles d'utiliser le système d'inscription en ligne :

- les électeurs de 18 à 24 ans (56 %) et de 25 à 34 ans (47 %), par rapport à 24 % des électeurs de 35 ans et plus;
- les néo-Canadiens (54 %, par rapport à 33 % des immigrants devenus citoyens avant l'EG de 2015 et à 31 % des citoyens canadiens de naissance);
- les électeurs qui avaient déménagé au cours des 12 derniers mois (47 %, par rapport à 28 % de ceux qui n'avaient pas déménagé).

3. Communication avec Élections Canada

Cette section porte sur les interactions des électeurs avec Élections Canada et son site Web pendant la période électorale ainsi que sur le degré de satisfaction des électeurs à l'égard du service reçu à ces occasions.

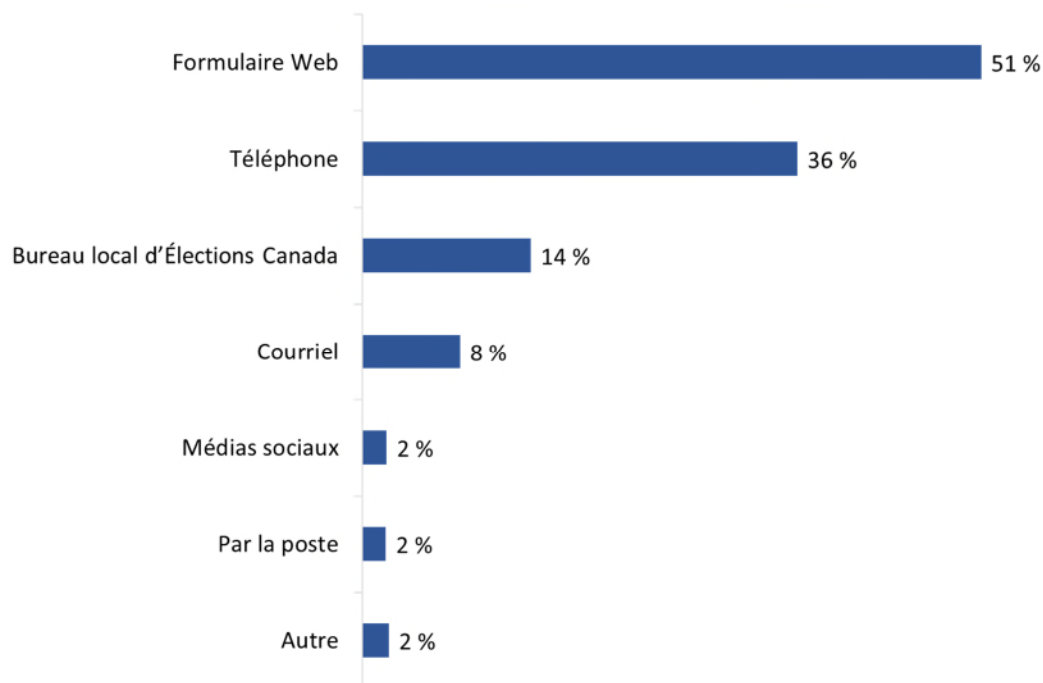
Un répondant sur dix a communiqué avec Élections Canada pendant la période électorale, et la plupart de ceux qui l'ont fait ont utilisé Internet ou le téléphone

Dans le sondage postélectoral, 1 répondant sur 10 (11 %) a affirmé avoir communiqué avec Élections Canada pendant la période électorale. Cette proportion est semblable à celle de 2019, alors que 12 % des répondants disaient avoir communiqué avec Élections Canada pendant l'EG.

La probabilité de communication avec Élections Canada était plus élevée chez les femmes (12 %, par rapport à 10 % des hommes), chez les personnes de 55 ans ou plus (14 %, par rapport à 9 % des 18 à 34 ans et des 35 à 54 ans) et chez les électeurs handicapés (13 %, par rapport à 10 % de ceux n'ayant aucune incapacité).

Les électeurs qui ont communiqué avec Élections Canada l'ont surtout fait au moyen d'un formulaire sur le site Web de l'organisme (51 %), ce qui représente une hausse importante par rapport aux 39 % de l'élection de 2019. Suit la communication par téléphone, à 36 % (comme en 2019). Moins d'un répondant sur cinq (14 %) s'est rendu dans un bureau local d'Élections Canada, et 8 % des répondants ont communiqué avec Élections Canada par courriel. Un nombre moindre a eu recours aux médias sociaux et à la poste (2 % dans chacun des cas).

Figure 7 : Modes de communication avec EC pendant la campagne



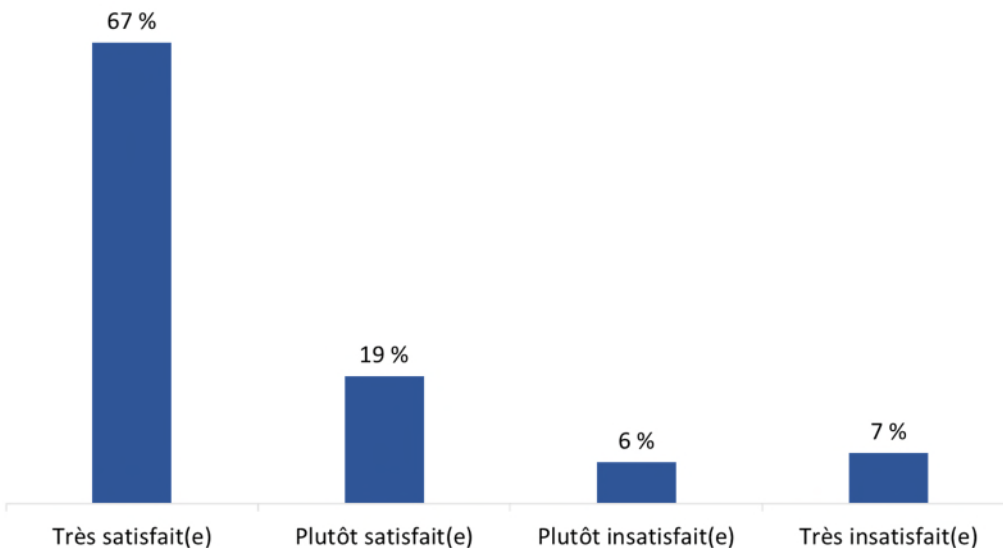
Q. Comment avez-vous communiqué avec Élections Canada? Base : n = 4 461; répondants au sondage en ligne qui ont communiqué avec EC pendant la période électorale. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

La probabilité qu'une personne communique avec EC par téléphone augmentait avec la sévérité d'une incapacité, allant de 34 % des répondants disant n'avoir aucune incapacité à 43 % des personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère, et elle diminuait avec l'âge, passant de 53 % chez les 18 à 24 ans à 34 % chez les 35 ans ou plus.

La majorité des répondants étaient satisfaits du service reçu d'Élections Canada

La majorité (86 %) des répondants qui ont communiqué avec Élections Canada pendant la période électorale étaient satisfaits du service obtenu, et les deux tiers d'entre eux, soit 67 %, en étaient très satisfaits. Un peu plus de 1 électeur sur 10 a fait part d'un certain mécontentement, 6 % se disant plutôt insatisfaits, et 7 %, très insatisfaits.

Figure 8 : Satisfaction à l'égard du service reçu en communiquant avec EC



Q. Dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) du service que vous avez reçu lorsque vous avez communiqué avec Élections Canada? Base : n = 4 461; répondants au sondage en ligne qui ont communiqué avec EC pendant la période électorale. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 2]

Les électeurs les moins susceptibles d'être très satisfaits du service reçu d'Élections Canada étaient les électeurs de 18 à 34 ans (57 %, par rapport à 64 % de ceux de 35 à 54 ans et à 72 % de ceux de 55 ans ou plus), les électeurs handicapés (65 %, par rapport à 70 % des électeurs n'ayant aucune incapacité) et les électeurs n'ayant pas reçu leur CIE (63 %, par rapport à 69 % de ceux qui l'avaient reçue).

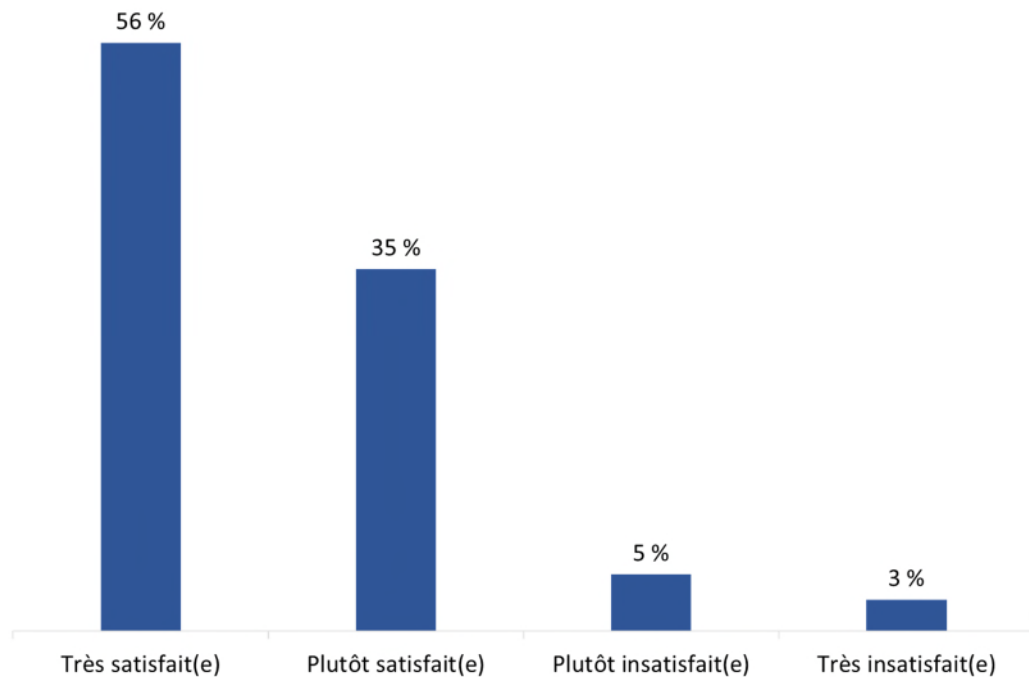
Plus d'un tiers des électeurs a consulté le site Web d'EC pendant la période électorale – leur taux de satisfaction était élevé

Plus du tiers des électeurs (38 %) ont dit avoir consulté le site Web d'Élections Canada pendant la période électorale. Cette proportion est plus élevée que les 35 % rapportés dans l'Étude nationale auprès des électeurs de 2019 et que les 23 % mentionnés dans le Sondage auprès des électeurs de 2015. La

probabilité de visiter le site Web était plus élevée chez les répondants qui n'avaient pas reçu leur CIE (62 %, par rapport à 36 % de ceux qui l'avaient reçue), chez les néo-Canadiens (58 %, par rapport à 39 % des immigrants devenus citoyens avant l'EG de 2015 et à 38 % des citoyens canadiens de naissance), chez les électeurs de 18 à 24 ans (57 %) et de 25 à 34 ans (51 %), par rapport aux électeurs de 35 ans ou plus (33 %), ainsi que chez les jeunes aux études (62 %, par rapport à 51 % des jeunes travaillant à temps plein, à 50 % des jeunes NEET et à 49 % des autres jeunes).

La plupart des répondants qui ont visité le site Web d'Élections Canada ont déclaré être plutôt (35 %) ou très (56 %) satisfaits de leur expérience.

Figure 9 : Satisfaction à l'égard du site Web d'Élections Canada



Q. Dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) de votre expérience lorsque vous avez utilisé le site Web d'Élections Canada? Base : n = 14 731; répondants au sondage en ligne qui ont visité le site Web d'EC. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 2]

4. Participation au vote

Cette section porte sur des enjeux liés à la participation électorale.

L'intention de voter est demeurée élevée parmi les répondants tout au long de la période électorale de 2021

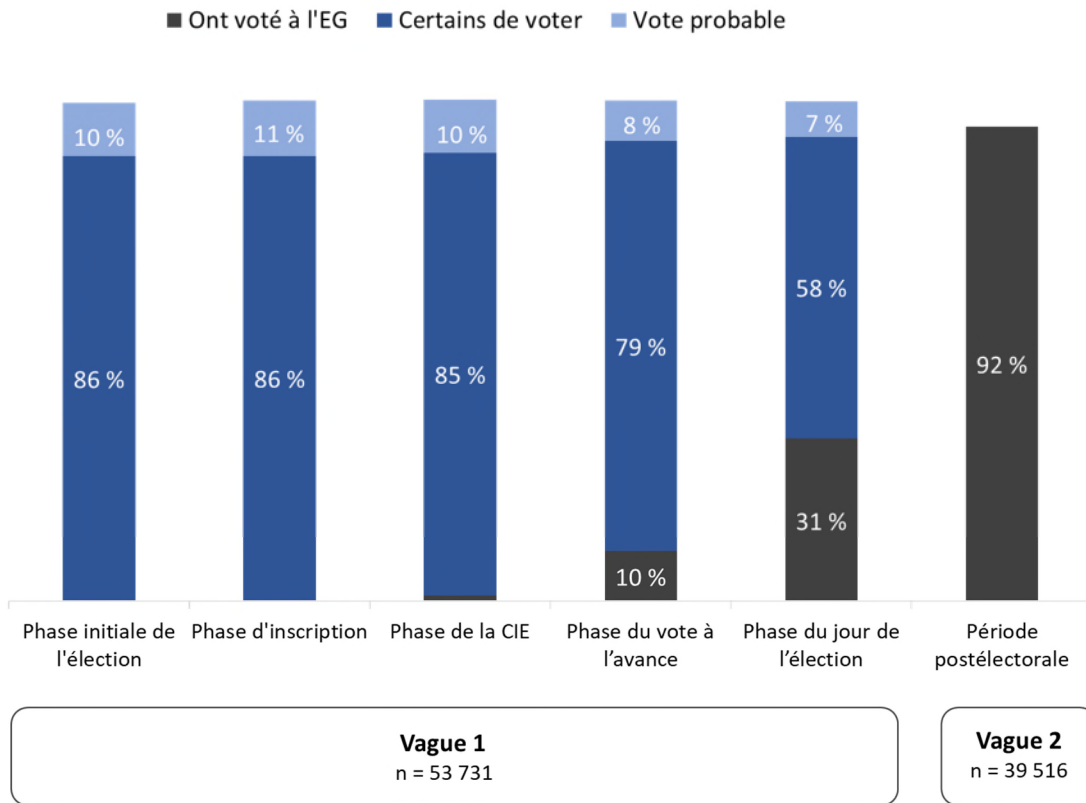
Dans le sondage en période électorale, les électeurs devaient indiquer s'il était probable ou improbable qu'ils votent à l'EG. Au moins quatre électeurs sur cinq ont indiqué soit qu'ils étaient certains de voter, soit qu'ils avaient déjà voté au moment de répondre au sondage. Pendant la dernière semaine de la période électorale, jusqu'au jour de l'élection⁵, 90 % des électeurs interrogés ont affirmé soit qu'ils avaient déjà voté (31 %), soit qu'ils étaient certains de voter (58 %), et 7 % ont dit qu'il était probable qu'ils votent.

Parmi les répondants au sondage postélectoral qui étaient au courant de l'EG de 2021, 92 % ont dit qu'ils avaient voté à l'élection⁶.

⁵ La phase du jour de l'élection (dans la vague 1) correspond à la dernière semaine de la période électorale; elle commence après la fermeture des bureaux de vote par anticipation.

⁶ La participation électorale déclarée par les répondants est habituellement surestimée dans les sondages d'opinion publique. Dans le présent sondage, le taux de participation électorale déclaré par les répondants après l'élection est de 92 %, alors que le taux officiel de participation des électeurs inscrits à la 44^e EG est de 62,6 %. La portée de la présente recherche est donc limitée par la surreprésentation de votants dans son échantillon. Deux facteurs peuvent expliquer cette surreprésentation. D'abord, les personnes qui votent sont possiblement plus enclines que les non-votants à participer à une étude sur le vote (biais dans les réponses). Ensuite, les personnes qui n'ont pas voté peuvent tout de même déclarer l'avoir fait, simplement pour se présenter sous un jour favorable (biais de désirabilité sociale).

Figure 10 : Intentions de vote et participation



Q. Est-il probable ou improbable que vous votiez à l'élection fédérale? [Ne sait pas/refus : < 2 %] [VAGUE 1]

Q. Beaucoup de gens ne peuvent pas ou préfèrent ne pas voter, pour toutes sortes de raisons. Lequel des énoncés suivants vous décrit le mieux? [Ne sait pas/refus : < 2 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Dans le sondage en période électorale, les sous-groupes d'électeurs suivants étaient moins susceptibles d'affirmer qu'il était probable ou certain qu'ils votent :

- les électeurs ayant une incapacité sévère ou très sévère (86 %, par rapport à 88 % de ceux ayant une incapacité légère ou modérée et à 89 % des électeurs n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs de 18 à 24 ans (85 %, par rapport à 88 % de ceux de 25 à 34 ans et à 89 % de ceux de 35 ans ou plus);
- les électeurs qui n'étaient pas intéressés par la politique (82 %, par rapport à 89 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les répondants qui considéraient le vote comme un choix (83 %, par rapport à 90 % de ceux qui considéraient le vote comme un devoir);
- les répondants qui avaient le droit de vote, mais n'avaient pas voté en 2019 (68 %, par rapport à 90 % de ceux qui avaient voté).

Après l'élection, les groupes suivants étaient moins susceptibles de déclarer qu'ils avaient voté :

- les électeurs autochtones (81 %, par rapport à 93 % des électeurs non autochtones);
- les électeurs de Premières Nations vivant dans une réserve (52 %, par rapport à 82 % des électeurs de Premières Nations ne vivant pas dans une réserve);

- les néo-Canadiens (89 %, par rapport à 92 % des immigrants devenus citoyens avant l'élection de 2015 et à 92 % des citoyens canadiens de naissance);
- les jeunes NEET (86 %, par rapport à 91 % des jeunes travaillant à temps plein, à 91 % des jeunes aux études et à 91 % des autres jeunes);
- les répondants qui n'avaient pas reçu leur CIE pendant l'élection (80 %, par rapport à 93 % de ceux qui l'avaient reçue);
- les répondants qui avaient le droit de vote, mais n'avaient pas voté en 2019 (51 %, par rapport à 94 % des électeurs qui avaient voté en 2019);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (79 %, par rapport à 94 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les répondants qui considéraient le vote comme un choix (80 %, par rapport à 95 % de ceux qui considéraient le vote comme un devoir);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (85 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (93 %).

De plus, la probabilité qu'une personne affirme avoir voté diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 94 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 78 % chez celles ayant une incapacité très sévère) et augmentait avec l'âge (passant de 89 % chez les 18 à 24 ans à 94 % chez les 65 ans ou plus).

Les raisons politiques sont le motif d'abstention le plus souvent invoqué

Les répondants qui savaient qu'une élection avait lieu, mais qui n'avaient pas voté (n = 2 576) étaient susceptibles d'invoquer avant tout des raisons politiques (35 %) pour expliquer leur abstention. Suivaient les raisons liées à la vie courante (24 %) et les raisons liées au processus électoral (19 %). De plus, 6 % des répondants ont dit ne pas avoir voté principalement en raison de la pandémie, le plus souvent parce qu'ils ne se sentaient pas à l'aise d'aller voter à cause de la COVID-19 (5 %). Enfin, 13 % ont invoqué une autre raison.

Les raisons liées au processus électoral pour expliquer l'abstention représentaient une plus grande proportion dans l'ENE de 2021 (19 %) que dans celle de 2019 (12 %). Cette augmentation proviendrait principalement des 5 % de répondants qui n'ont pas voté en raison des files d'attente trop longues (par rapport à 1 % en 2019). Le reste de l'augmentation serait la conséquence de nouvelles raisons liées au processus de vote par la poste. En effet, 2 % des répondants ont dit s'être abstenus parce qu'ils avaient laissé passer la date limite pour voter par la poste, et 2 % ont dit qu'ils avaient essayé de voter par la poste, mais n'avaient pas reçu leur bulletin de vote à temps⁷.

Le tableau ci-dessous présente, sous forme ventilée, les raisons données par les répondants pour justifier qu'ils n'avaient pas voté à la 44^e EG en 2021 parallèlement aux raisons recueillies à cet égard dans l'Étude nationale auprès des électeurs de 2019 réalisée pour la 43^e EG.

⁷ Ces raisons faisaient partie de la liste d'options présentée aux répondants dans le sondage en ligne de 2021, mais ne faisaient pas partie du sondage de 2019. L'augmentation de la part des raisons liées au processus électoral peut être due en partie à ce changement dans la mesure de ce facteur.

Figure 11 : Principales raisons pour lesquelles les participants n'avaient pas voté à l'EG

Raison de l'abstention au vote (%)	2021 (n = 2 576)	2019 (n = 1 751)
Raisons politiques	35 %	43 %
N'aimait pas les candidats/les partis/la campagne	13 %	14 %
Avait le sentiment que voter ne ferait pas de différence	12 %	10 %
Pas intéressé par la politique	4 %	9 %
Ne savait pas pour qui voter	3 %	7 %
Manque d'information concernant les enjeux de la campagne et les positions des partis	3 %	4 %
Raisons liées à la vie courante ou à la santé	24 %	29 %
Trop occupé	8 %	11 %
À l'extérieur de la ville/loin du domicile	10 %	10 %
Maladie ou incapacité	7 %	8 %
Raisons liées au processus électoral	19 %	12 %
Problème de transport/bureau de vote trop éloigné	2 %	3 %
N'était pas inscrit sur la liste électorale	1 %	2 %
Le lieu de vote n'était pas accessible	1 %	2 %
Problèmes liés à la carte d'information de l'électeur	1 %	1 %
N'a pas pu prouver son identité ou son adresse	2 %	1 %
Manque d'information sur le processus de vote (p. ex., où voter, quand voter)	2 %	1 %
Files d'attente trop longues	5 %	1 %
Le processus de vote n'était pas accessible	1 %	1 %
La date limite pour voter par la poste était déjà passée	2 %	-
A tenté de voter par la poste, mais n'a pas reçu le bulletin de vote à temps	2 %	-
Raisons liées à la COVID-19	6 %	-
Pas à l'aise d'aller voter en raison de la COVID-19	5 %	-
En quarantaine après une exposition à la COVID-19	2 %	-

Raison de l'abstention au vote (%)	2021 (n = 2 576)	2019 (n = 1 751)
Autres raisons	16 %	16 %
Croyances religieuses ou autres	2 %	2 %
A oublié de voter	3 %	2 %
Autres raisons	9 %	10 %
Aucune raison particulière	1 %	-
Ne sait pas	1 %	2 %

Q. Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez pas voté? Base : n = 2 576; répondants au courant de l'élection, mais qui n'ont pas voté. [VAGUE 2]

Les groupes de non-votants suivants étaient plus susceptibles de citer des **raisons politiques** pour expliquer qu'ils n'avaient pas voté :

- les hommes (40 %), par rapport aux femmes (30 %);
- les électeurs n'ayant aucune incapacité (44 %, par rapport à 39 % des électeurs ayant une incapacité);
- les jeunes de 25 à 34 ans (42 %, par rapport à 34 % des répondants de 18 à 24 ans et à 33 % de ceux de 35 ans ou plus);
- les jeunes NEET et les jeunes travaillant à temps plein (45 % et 42 %, respectivement, par rapport à 33 % des jeunes aux études);
- les électeurs qui n'étaient pas intéressés par la politique (48 %, par rapport à 30 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (44 %, par rapport à 33 % de ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin);
- les répondants qui considéraient le vote comme un choix (45 %, par rapport à 24 % de ceux qui considéraient le vote comme un devoir);
- les répondants qui avaient le droit de vote, mais qui n'ont pas voté, en 2019 (45 %, par rapport à 31 % des répondants qui ont voté en 2019).

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de citer des **raisons liées à la vie courante** pour expliquer qu'ils n'avaient pas voté :

- les personnes de 65 ans ou plus (29 %, par rapport à 23 % des personnes de 18 à 64 ans);
- les répondants intéressés par la politique (28 %, par rapport à 16 % de ceux qui ne s'y intéressaient pas);
- les répondants qui considéraient le vote comme un devoir (32 %, par rapport à 17 % de ceux qui considéraient le vote comme un choix).

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de citer des **raisons liées au processus électoral** pour expliquer qu'ils n'avaient pas voté :

- les femmes (23 %, par rapport à 16 % des hommes);

- les électeurs autochtones (23 %), par rapport aux électeurs non autochtones (19 %);
- les électeurs handicapés (21 %), par rapport à ceux n'ayant aucune incapacité (18 %);
- les jeunes de 18 à 24 ans (23 %), par rapport aux jeunes de 25 à 34 ans (16 %);
- les néo-Canadiens (35 %, par rapport à 19 % des citoyens canadiens de naissance);
- les personnes qui n'ont pas voté en 2021, mais avaient voté en 2019 (21 %), par rapport à celles qui n'ont pas voté en 2019 (14 %);
- les répondants qui avaient déménagé au cours des 12 derniers mois (28 %, par rapport à 17 % de ceux qui n'avaient pas déménagé);
- les répondants qui n'avaient pas reçu leur CIE (30 %, par rapport à 17 % de ceux qui l'avaient reçue);
- les électeurs de l'Ontario et du Québec (23 % et 20 %, respectivement, par rapport à 10 % des électeurs des Prairies).

Les femmes (8 %) étaient plus susceptibles que les hommes (4 %) de citer des **raisons liées à la COVID-19** pour expliquer qu'elles n'avaient pas voté.

Le vote par anticipation et le vote par la poste ont augmenté à l'élection de 2021

La plupart des électeurs qui affirment avoir voté lors de l'élection fédérale de 2021 ont dit l'avoir fait au bureau de scrutin le jour de l'élection (43 %) ou dans un bureau de vote par anticipation (42 %). Cette proportion représente une baisse par rapport à l'ENE de 2019 et au Sondage auprès des électeurs de 2015 en ce qui concerne le vote le jour de l'élection (57 % en 2019 et 73 % en 2015) et une augmentation du vote par anticipation (par rapport à 37 % en 2019 et à 25 % en 2015).

Comme en 2019, le nombre de votes par anticipation déclaré par les répondants dans l'ENE de 2021 est surestimé au regard des [résultats officiels du scrutin de la 44^e EG](#), lesquels indiquent que 34 % des bulletins de vote valides ont été déposés aux bureaux de vote par anticipation. Néanmoins, l'augmentation du vote par anticipation déclaré concorde avec la tendance à la hausse (si ce n'est l'ampleur) du vote par anticipation observée dans des sondages précédents et dans les résultats officiels de plusieurs élections antérieures.

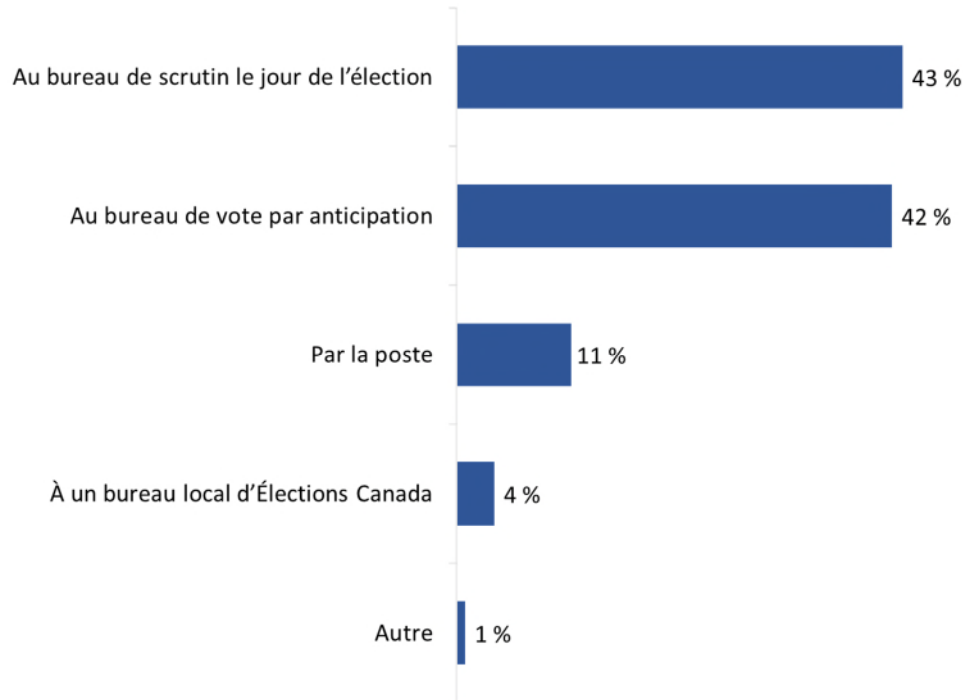
Onze pour cent des votants ont déclaré avoir voté par la poste (par rapport à moins de 0,5 % en 2019), ce qui est également surestimé, mais qui témoigne néanmoins de l'augmentation du vote par bulletin spécial observée pendant l'élection de 2021⁸, alors que l'option du vote par la poste a fait l'objet d'une promotion plus active et d'efforts de sensibilisation auprès des électeurs en raison de la pandémie de COVID-19⁹. Il

⁸ Formellement, le vote par la poste se fait au moyen d'un bulletin spécial, qui est également utilisé pour le vote en personne dans les bureaux locaux d'Élections Canada de chaque circonscription ainsi que pour certains groupes d'électeurs, comme les Forces canadiennes et les électeurs incarcérés. Selon les résultats officiels du scrutin, en 2021, 6,1 % des votes valides exprimés ont été déposés par bulletin spécial, une hausse par rapport à 3,5 % en 2019. Les résultats officiels du scrutin ne font pas la distinction entre les bulletins spéciaux déposés en personne et ceux envoyés par la poste, mais des estimations fondées sur les résultats préliminaires laissent penser que l'augmentation du nombre de bulletins spéciaux est en grande partie attribuable à l'augmentation des électeurs ayant voté par la poste depuis leur propre circonscription, qui comptent pour 2,95 % de tous les bulletins de vote déposés en 2021, par rapport à 0,03 % en 2019 (voir le tableau 2 de la partie [2. Conduite de l'élection générale – Rapport sur la 44^e élection générale du 20 septembre 2021](#) – Élections Canada).

⁹ Pour des résultats ayant trait à la connaissance qu'avaient les électeurs de l'option du vote par la poste et des autres méthodes de vote, consultez le *Rapport sur la Campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs* de l'ENE de la 44^e EG.

convient de souligner toutefois qu'une partie de la surestimation découle d'une erreur de mesure qui a été détectée et corrigée au cours de la collecte de données¹⁰.

Figure 12 : Méthode de vote à l'élection générale



Q. Vous avez mentionné que vous avez voté. Pour voter, comment et à quel moment avez-vous reçu votre bulletin de vote? Base : n = 35 838; répondants qui ont voté lors de l'élection fédérale. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire qu'ils s'étaient rendus à un bureau de scrutin le **jour de l'élection** :

- les votants de 18 à 34 ans (50 %) et de 35 à 54 ans (48 %), par rapport à ceux de 55 ans ou plus (36 %);
- les votants vivant en région rurale (48 %, par rapport à 42 % de ceux vivant en région urbaine);
- les votants autochtones (50 %), par rapport aux votants non autochtones (43 %);
- les votants de Premières Nations vivant dans une réserve (71 %, par rapport à 48 % de ceux ne vivant pas dans une réserve);

¹⁰ Les questions liées aux méthodes de vote ont été ajustées dans l'ENE de 2021 afin de tenir compte des diverses options de vote offertes aux électeurs pendant l'élection en période de pandémie. Elles comprennent de nouveaux scénarios, comme celui des votants qui ont reçu un bulletin de vote par la poste, mais qui ont choisi de déposer leur bulletin rempli en personne dans une urne prévue à cet effet au lieu de scrutin. De ce fait, les votants étaient questionnés sur le mode de réception de leur bulletin de vote, et les répondants au sondage Web avaient l'option de répondre qu'ils l'avaient reçu par la poste. Il a été constaté le 28 septembre, au cours de la collecte de données, qu'une part aberrante des répondants qui avaient indiqué avoir reçu leur bulletin « par la poste » n'étaient pas en mesure de répondre aux questions de suivi concernant l'expérience de vote par la poste, et certaines des réponses ouvertes donnaient à penser que les répondants n'avaient pas voté par la poste, mais avaient à l'esprit la CIE qu'ils avaient reçue par la poste. Pour clarifier la question, nous avons modifié l'option de manière à indiquer « trousse de vote par la poste », le 28 septembre, pour réduire la proportion de répondants qui sélectionnaient cette option et de répondants qui n'étaient pas en mesure de répondre aux questions de suivi. Avant le 28 septembre, environ 12 % des répondants avaient sélectionné « par la poste ». Après le 28 septembre, environ 9 % des répondants ont sélectionné « trousse de vote par la poste ».

- les votants non vaccinés contre la COVID-19 (51 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (43 %).

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire qu'ils avaient voté à un **bureau de vote par anticipation** :

- les personnes de 65 ans ou plus (49 %, par rapport à 39 % des personnes de 18 à 64 ans);
- les diplômés universitaires (44 %), par rapport aux électeurs ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles (40 %) ou ayant au plus un diplôme d'études secondaires (39 %).

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire qu'ils avaient voté **par la poste** :

- les votants de la Colombie-Britannique (14 %) et de l'Ontario (12 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 8 % à 9 %);
- les votants des régions urbaines (11 %), par rapport à ceux des régions rurales (8 %);
- les votants ayant une incapacité sévère ou très sévère (15 %), par rapport à ceux ayant une incapacité légère ou modérée (11 %) ou n'ayant aucune incapacité (10 %).

5. Se rendre au lieu de scrutin

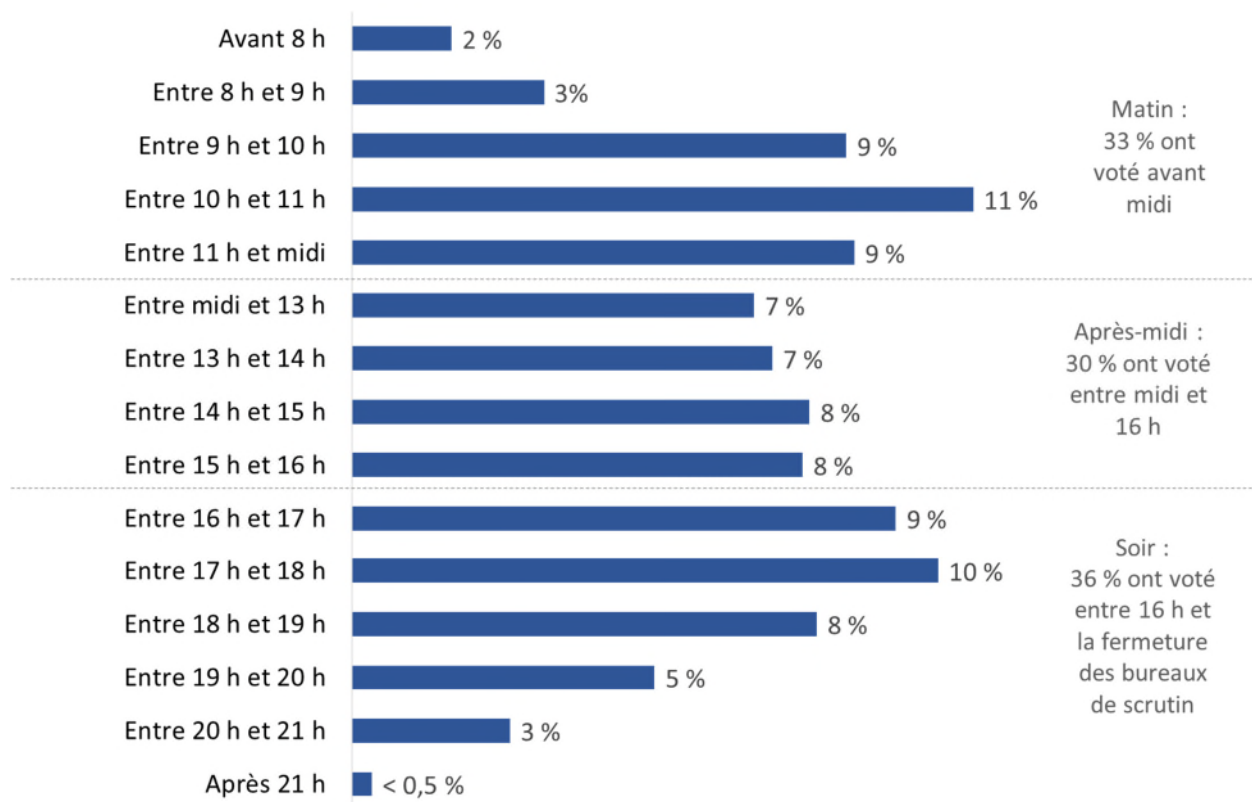
Cette section du rapport porte sur des enjeux liés à l'expérience des votants pour se rendre et accéder au lieu de scrutin.

Près de 4 personnes sur 10 qui ont voté le jour de l'élection sont allées au bureau de scrutin le soir

Partout au pays, le jour de l'élection, les bureaux de scrutin étaient ouverts 12 heures selon un horaire qui variait en fonction du fuseau horaire¹¹.

Les électeurs qui ont dit avoir voté le jour de l'élection (n = 15 204) l'ont fait tout au long de la journée. Les proportions, dans l'ensemble, sont également réparties, mais un plus grand nombre de personnes sont allées voter entre 16 h et la fermeture des bureaux de scrutin (36 %). Suivent de près un tiers des électeurs (33 %) qui ont dit être allés voter le matin, entre l'ouverture des bureaux de scrutin et midi, et 3 électeurs sur 10 (30 %) qui ont dit être allés voter l'après-midi, entre midi et 16 h.

Figure 13 : Heure du vote, le jour de l'élection



Q. Vous souvenez-vous vers quelle heure vous êtes allé(e) au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada]? Base : n = 15 204; répondants qui ont voté le jour de l'élection. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

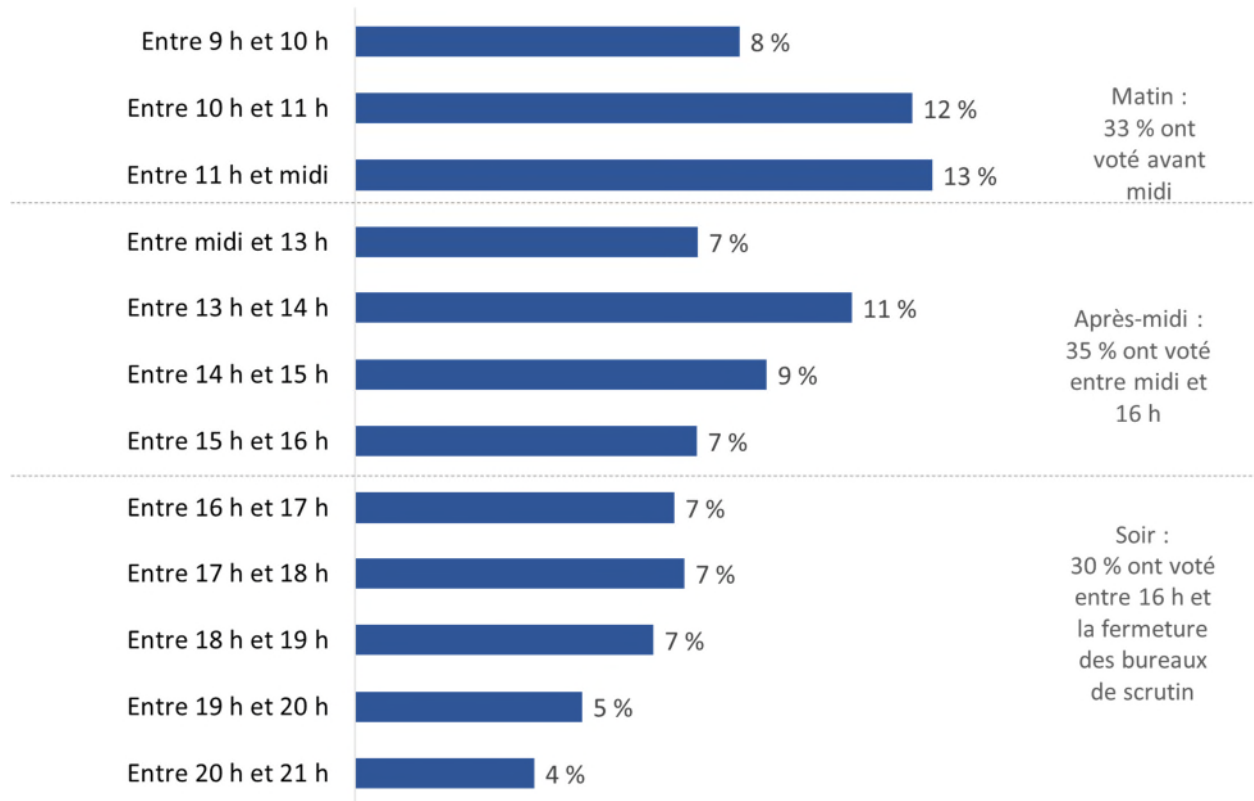
¹¹ Selon les différents fuseaux horaires, les heures d'ouverture des bureaux de scrutin étaient les suivantes : de 8 h 30 à 20 h 30 (heure de Terre-Neuve), de 8 h 30 à 20 h 30 (heure de l'Atlantique), de 9 h 30 à 21 h 30 (heure de l'Est), de 8 h 30 à 20 h 30 (heure du Centre), de 7 h 30 à 19 h 30 (heure des Rocheuses) et de 7 h à 19 h (heure du Pacifique).

Environ un tiers des personnes qui ont voté par anticipation sont allées voter l'après-midi

Pendant les quatre jours du vote par anticipation, les bureaux de vote par anticipation partout au pays étaient ouverts de 9 h à 21 h (heure locale).

Un peu plus d'un tiers (35 %) des électeurs qui ont dit avoir voté à un bureau de vote par anticipation (n = 15 070) ont affirmé être allés voter l'après-midi entre midi et 16 h. Suivent de près un autre tiers des électeurs (33 %) qui ont affirmé être allés voter le matin, et 30 % qui sont allés voter le soir.

Figure 14 : Heure du vote par anticipation

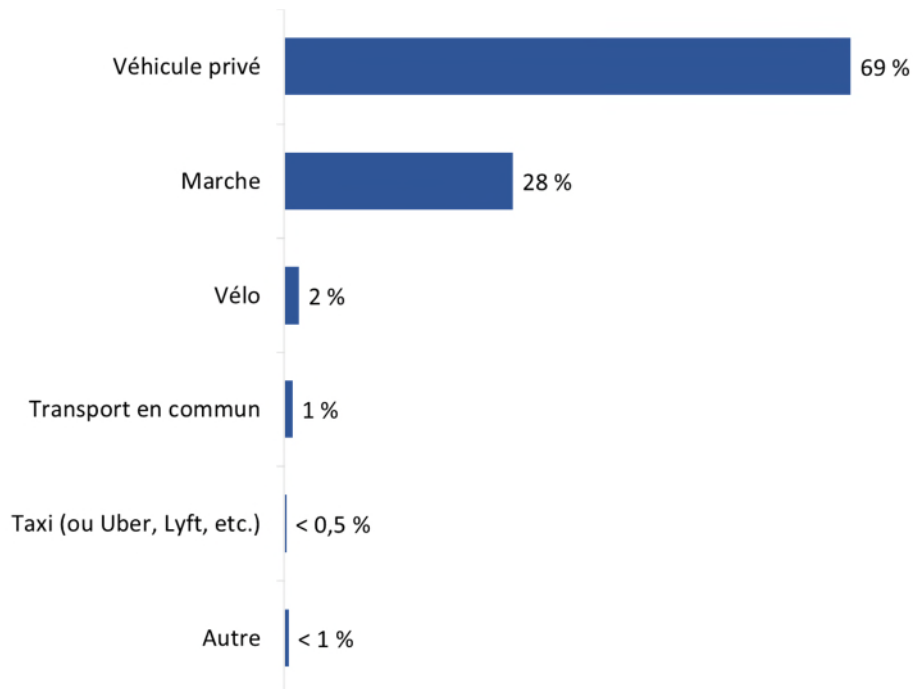


Q : Vous souvenez-vous vers quelle heure vous êtes allé(e) au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada]? Base : n = 15 070; électeurs qui ont voté par anticipation. [Ne sait pas/refus : 2 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

La plupart des électeurs se sont rendus au lieu de scrutin en véhicule privé

Un peu plus des deux tiers (69 %) des répondants qui ont voté en personne ont affirmé s'être rendus au lieu de scrutin en véhicule privé. Environ 3 votants sur 10 (28 %) ont dit avoir marché jusqu'au bureau de vote.

Figure 15 : Moyen de transport utilisé pour aller voter



Q. Vous dites avoir reçu votre bulletin de vote à un [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada]. Quel moyen de transport avez-vous utilisé pour aller voter? Base : n = 31 558; répondants qui ont voté. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de déclarer avoir **marché** pour se rendre au lieu de scrutin :

- les votants des régions urbaines (30 %), par rapport à ceux des régions rurales (10 %);
- les répondants ayant voté le jour de l'élection (33 %), par rapport à ceux ayant voté par anticipation (24 %) et à ceux ayant voté à un bureau local d'EC (11 %).

La probabilité qu'une personne ait marché jusqu'au lieu de scrutin diminuait à mesure qu'augmentait l'âge (passant de 34 % chez les personnes de 18 à 24 ans à 24 % chez celles de 55 ans ou plus) et à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 30 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 22 % chez celles ayant une incapacité sévère ou très sévère). À l'inverse, elle augmentait avec le niveau de scolarité (passant de 19 % chez les personnes ayant un diplôme d'études secondaires à 23 % chez celles ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles et à 33 % chez celles ayant un diplôme universitaire).

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire qu'ils s'étaient rendus au lieu de scrutin **en véhicule privé** :

- les votants vivant en région rurale (89 %), par rapport à ceux vivant en région urbaine (66 %);
- les votants des provinces de l'Atlantique (85 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 63 % à 79 %);
- les votants handicapés (71 %), par rapport à ceux n'ayant aucune incapacité (67 %);
- les votants autochtones (75 %), par rapport aux votants non autochtones (68 %);
- les répondants ayant voté dans un bureau local d'EC (82 %) et ceux ayant voté par anticipation (73 %), par rapport à ceux qui ont voté le jour de l'élection (63 %).

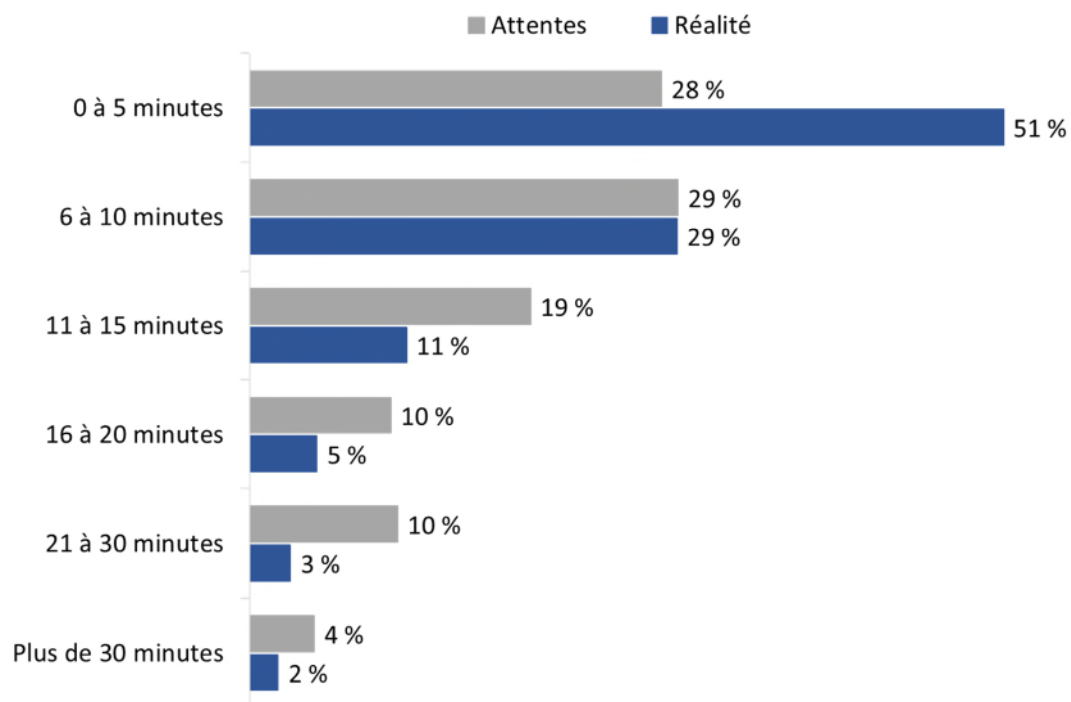
La moitié des répondants ont déclaré s'être rendus au lieu de scrutin en cinq minutes ou moins; pratiquement tous estimaient que la distance à parcourir, depuis leur domicile, était raisonnable

Dans le sondage postélectoral, la moitié (51 %) des répondants qui ont voté en personne ont indiqué s'être rendus au lieu de scrutin en cinq minutes, soit plus rapidement que ce à quoi ils s'attendaient : en effet, dans le sondage en période électorale, seulement 28 % d'entre eux pensaient qu'il faudrait tout au plus cinq minutes pour se rendre au lieu de scrutin. Trois votants sur dix (29 %) ont déclaré avoir mis de six à dix minutes pour se rendre au lieu de scrutin, et 2 sur 10 (20 %) ont affirmé avoir eu besoin de plus de dix minutes.

Globalement, les votants ont mis un peu plus longtemps à se rendre au bureau de scrutin en 2021 qu'en 2019 : en moyenne, ils ont mis 12 minutes pour se rendre au bureau de scrutin le jour de l'élection et 14 minutes pour se rendre au bureau de vote par anticipation, comparativement à des temps de déplacement de 9 minutes dans les deux cas en 2019.

Presque tous les répondants (97 %) ont tout de même dit que le bureau de vote était situé à une distance raisonnable de leur domicile; parmi eux, 86 % ont qualifié cette distance de très raisonnable. Ces résultats sont semblables à ceux de 2019, alors que 98 % des répondants avaient qualifié la distance de raisonnable, et 88 % l'avaient qualifiée de très raisonnable.

Figure 16 : Temps nécessaire pour se rendre au lieu de scrutin – attentes et réalité



Q. Combien de temps pensez-vous qu'il vous faudra pour aller au bureau de scrutin? Base : n = 19 061. [VAGUE 1]

Q. À votre connaissance, combien de temps vous a-t-il fallu pour vous rendre au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada]? Base : n = 31 185; votants. [VAGUE 1 + VAGUE 2]

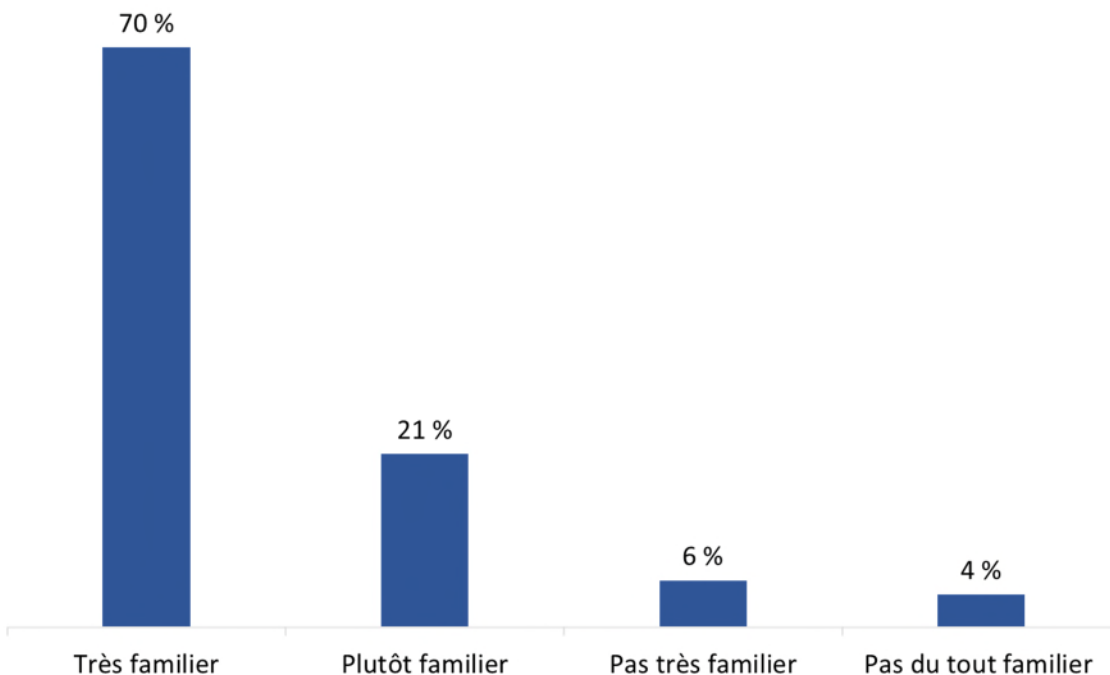
Les personnes suivantes étaient moins susceptibles d'affirmer que le temps nécessaire pour se rendre à leur lieu de vote avait été de cinq minutes ou moins :

- les électeurs de 55 ans ou plus (48 %), par rapport à ceux de 35 à 54 ans (55 %) et à ceux de 18 à 34 ans (51 %);
- les répondants qui ont voté à un bureau local d'EC (25 %) ou qui ont voté par anticipation (47 %), par rapport à ceux qui ont voté le jour de l'élection (57 %);
- les électeurs handicapés (50 %), par rapport aux électeurs n'ayant aucune incapacité (52 %);
- les électeurs de la Colombie-Britannique (48 %), par rapport aux électeurs de l'Ontario (51 %), de l'Alberta (52 %), des Prairies (54 %) et des provinces de l'Atlantique (56 %).

La majorité des répondants s'entendaient pour dire que le lieu de scrutin était situé à un endroit qui leur était familier

La majorité (90 %) des votants ont affirmé que le lieu de scrutin se situait à un endroit qui leur était au moins plutôt familier, et 70 % d'entre eux ont affirmé que l'endroit leur était très familier. Ces résultats sont légèrement inférieurs à ceux de 2019 (93 % avaient qualifié l'endroit de familier, et 73 %, de très familier).

Figure 17 : Connaissance du lieu de scrutin



Q. Le [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada] était-il dans un emplacement qui vous était familier?
Base : n = 31 501; répondants qui ont voté. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de déclarer que le lieu de scrutin se trouvait dans un endroit très familier :

- les électeurs vivant en région urbaine (69 %), par rapport à ceux vivant en région rurale (79 %);

- les électeurs handicapés (68 %), par rapport aux électeurs n'ayant aucune incapacité (71 %);
- les jeunes aux études (55 %), par rapport aux jeunes travaillant à temps plein (60 %) et aux jeunes NEET (63 %);
- les électeurs qui n'avaient pas reçu leur CIE (58 %), par rapport à ceux qui l'avaient reçue (70 %);
- les électeurs du Québec (63 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 70 % à 79 %).

La probabilité qu'une personne affirme que le lieu de scrutin se trouvait dans un endroit qui lui était très familier augmentait avec l'âge (passant de 59 % chez les personnes de 18 à 34 ans à 75 % chez celles de 55 ans ou plus). À l'inverse, elle diminuait à mesure qu'augmentait le niveau d'études (passant de 73 % des personnes ayant au plus un diplôme d'études secondaires à 68 % de celles ayant un diplôme universitaire).

Parmi les électeurs à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle, 1 sur 10 avait besoin d'un accès de plain-pied

Les électeurs qui ont dit avoir au moins un peu de difficulté à voir ou à emprunter des escaliers ou ayant des douleurs récurrentes (n = 14 714) ont été invités à dire s'ils avaient besoin d'un accès de plain-pied pour accéder au lieu de scrutin, ce qui était le cas de 1 personne sur 10 (10 %).

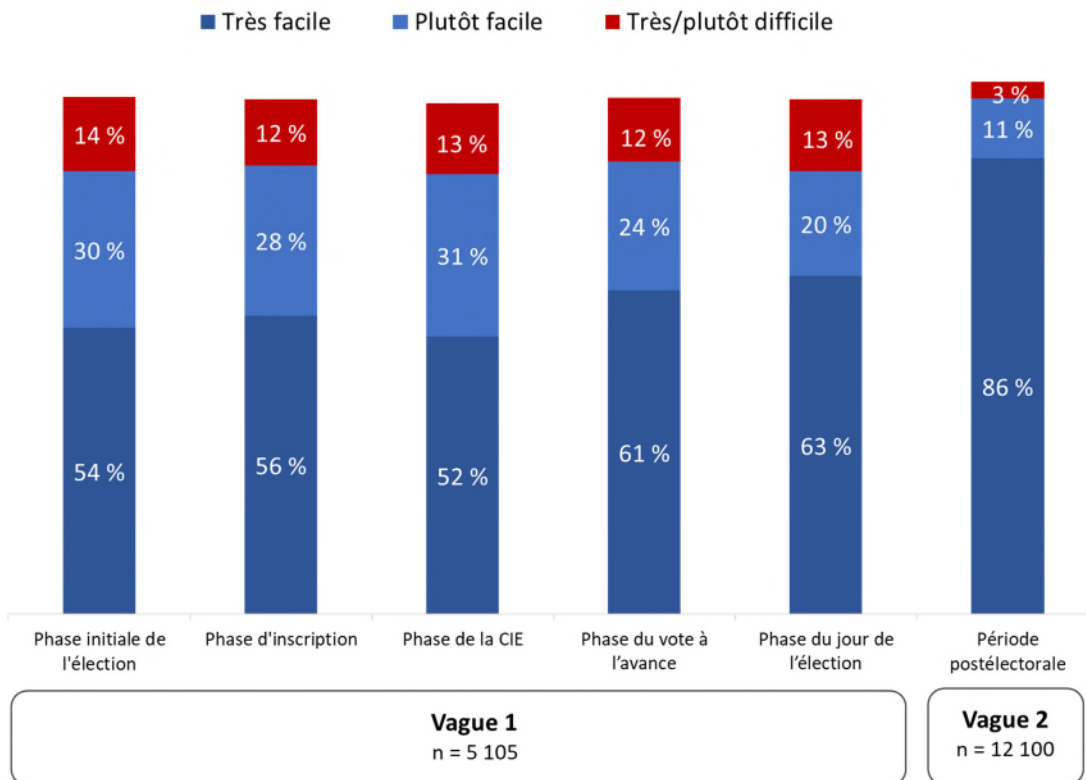
Le besoin d'un accès de plain-pied

- augmentait avec la sévérité de l'incapacité (passant de 7 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 26 % chez celles ayant une incapacité très sévère);
- était plus élevé chez les personnes de 65 ans ou plus (14 %), par rapport aux personnes de 18 à 64 ans (8 %);
- était plus élevé chez les femmes (11 %) que chez les hommes (9 %).

La plupart des votants handicapés ont affirmé qu'il était facile d'accéder au lieu de scrutin

Plus de la moitié (54 %) des électeurs handicapés interrogés au début de la période électorale ont dit qu'ils s'attendaient à ce qu'il soit très facile pour eux d'avoir accès au lieu de scrutin. Cette perception a fluctué au fil de la période électorale, mais a généralement augmenté : dans la phase finale, la semaine menant au jour de l'élection, près des deux tiers (63 %) des électeurs handicapés s'attendaient à ce qu'il soit très facile pour eux d'accéder au lieu de scrutin.

Figure 18 : Facilité d'accès au lieu de scrutin



Q. Si vous votez, dans quelle mesure croyez-vous que l'accès au lieu de scrutin sera facile ou difficile? [Ne sait pas/refus : 3 %] [VAGUE 1]

Q. Dans quelle mesure l'accès au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada] a-t-il été facile ou difficile pour vous? Base : électeurs handicapés qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

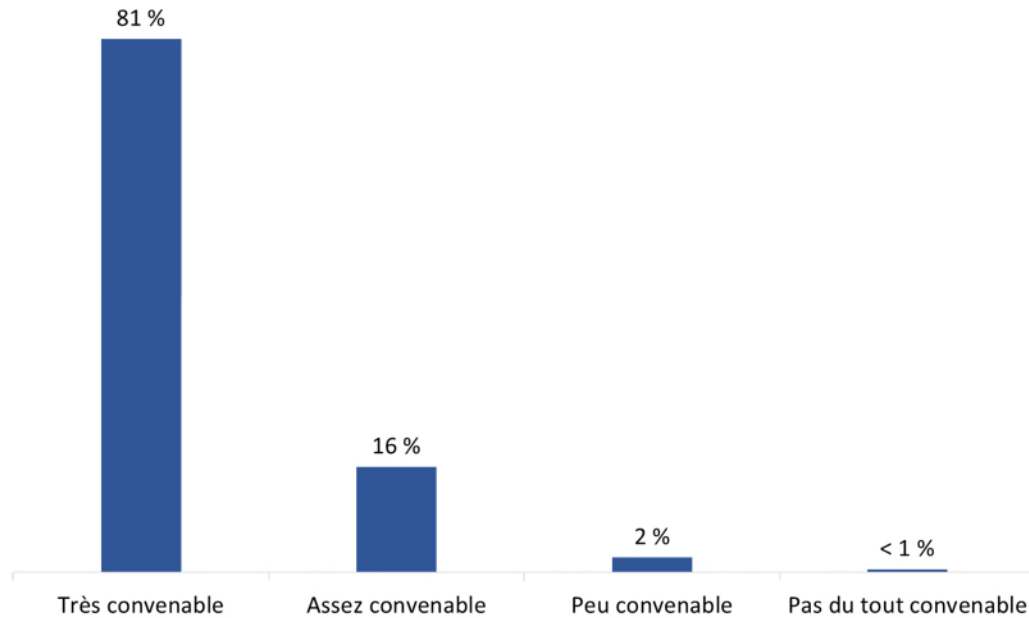
Dans le sondage postélectoral, les votants handicapés ont affirmé que la réalité avait dépassé leurs attentes. Parmi les personnes qui avaient voté, 86 % ont indiqué avoir trouvé l'accès au lieu de scrutin très facile. De plus, 11 % ont affirmé que l'accès était plutôt facile. Ces résultats sont semblables à ceux de l'élection de 2019 (85 % avaient trouvé l'accès au lieu de scrutin très facile, et 12 % l'avaient trouvé plutôt facile).

Les électeurs ayant une incapacité sévère ou très sévère (81 %) étaient moins susceptibles que ceux ayant une incapacité légère ou modérée (87 %) de dire qu'ils avaient trouvé très facile d'accéder au lieu de scrutin.

Presque tous les votants ont déclaré que l'immeuble où ils ont voté convenait pour la tenue d'un scrutin

Pratiquement tous les votants (97 %) ont affirmé que le bâtiment où ils avaient voté était au moins plutôt convenable pour la tenue d'un scrutin, la grande majorité (81 %) d'entre eux le qualifiant de très convenable. La proportion des votants qui ont qualifié le lieu de scrutin de convenable est restée la même au fil du temps : 98 % en 2019 et 97 % en 2015.

Figure 19 : Caractère convenable du lieu de scrutin



Q. En général, diriez-vous que l'immeuble où vous avez reçu votre bulletin de vote était...? Base : n = 31 558; répondants qui ont voté. [VAGUE 2]

Les électeurs qui ont voté à un bureau de vote par anticipation ou à un bureau de vote le jour de l'élection étaient plus susceptibles de dire que le bâtiment était très convenable que ceux qui ont voté dans un bureau local d'EC (82 % et 81 %, respectivement, par rapport à 75 %).

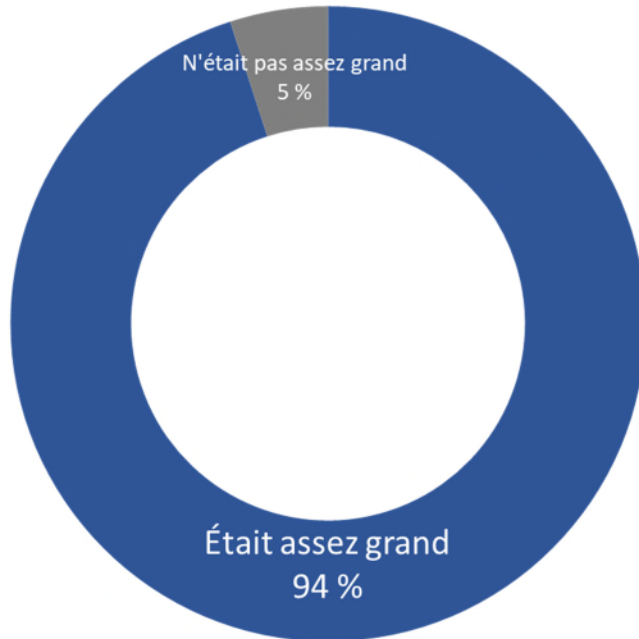
Les électeurs du Québec et de l'Ontario étaient moins susceptibles d'avoir trouvé le bâtiment très convenable que les électeurs des autres provinces (79 % et 80 %, respectivement, par rapport à des proportions variant de 82 % à 84 % dans les autres provinces).

La probabilité qu'une personne soit d'avis que le lieu de scrutin était très convenable augmentait avec l'âge, passant de 76 % chez les personnes de 18 à 34 ans à 84 % chez celles de 55 ans ou plus. À l'inverse, elle diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité, passant de 83 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 77 % de celles ayant une incapacité sévère ou très sévère.

La grande majorité des électeurs ont affirmé que le lieu de scrutin était assez grand pour permettre la distanciation physique

En effet, 94 % des votants ont trouvé le lieu de scrutin assez grand pour permettre la distanciation physique, conformément aux mesures de santé et sécurité liées à la COVID-19.

Figure 20 : Espace pour maintenir la distanciation physique au lieu de scrutin



Q. Est-ce que le [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada] était assez grand pour permettre la distanciation physique? Base : n = 31 558; répondants qui ont voté. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 2]

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de déclarer que le lieu de scrutin offrait assez d'espace pour permettre la distanciation physique :

- les personnes ayant voté le jour de l'élection (93 %, par rapport à 95 % des personnes ayant voté par anticipation et à 97 % des personnes ayant voté à un bureau local d'EC);
- les votants autochtones (92 %, par rapport à 94 % des votants non autochtones);
- les votants handicapés (93 %, par rapport à 95 % des votants sans incapacité);
- les votants en région urbaine (94 %, par rapport à 97 % des votants en région rurale).

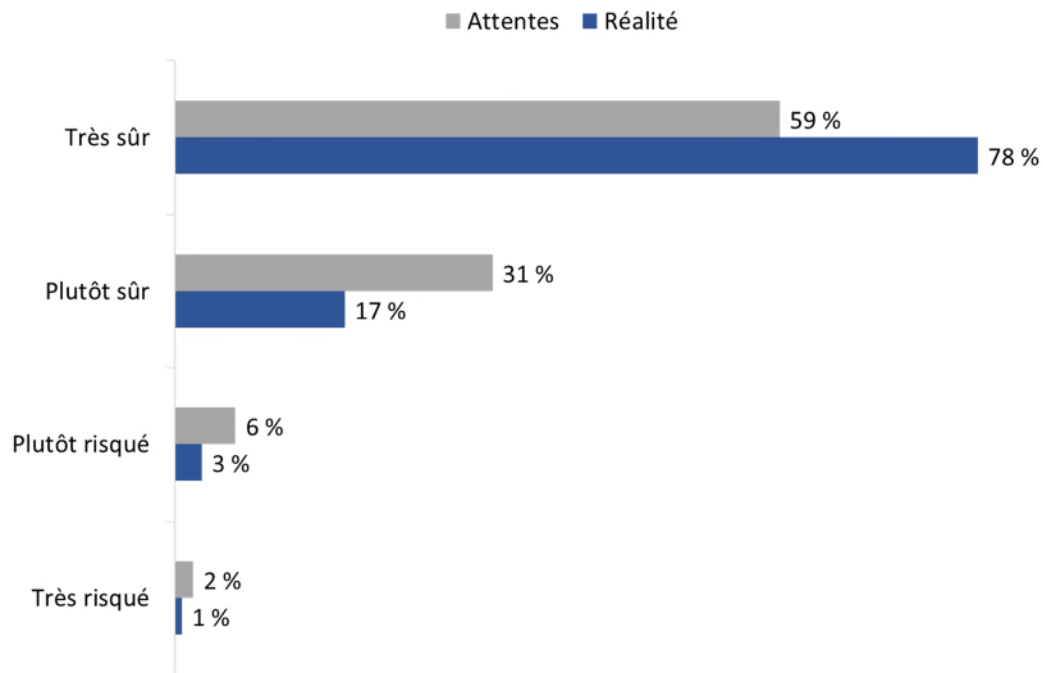
De plus, la probabilité qu'une personne ait trouvé le lieu de scrutin assez grand pour permettre la distanciation physique augmentait avec l'âge, passant de 90 % chez les personnes de 18 à 34 ans à 97 % chez celles de 55 ans ou plus.

Plus de 9 répondants sur 10 se sont sentis en sécurité au lieu de scrutin en raison des mesures de santé et sécurité liées à la COVID-19

Pendant la période électorale, les électeurs ont été invités à dire s'ils avaient le sentiment qu'il serait sûr ou risqué de voter en personne, sachant que des mesures de santé et sécurité liées à la COVID-19 seraient en place au bureau de scrutin. Globalement, pendant la période électorale, 90 % des répondants ont dit s'attendre à ce qu'il soit sûr de voter en personne, 59 % ayant le sentiment que ce serait très sûr. Le sentiment que le vote en personne serait sûr a augmenté au cours de la période électorale, passant de 56 % des électeurs au début de la période électorale à 63 % pendant la dernière semaine de la période, jusqu'au jour du scrutin.

Après l'élection, 95 % des électeurs qui s'étaient rendus dans un bureau de vote ont eu le sentiment qu'il avait été sûr de s'y trouver en raison des mesures de santé et de sécurité en place en raison de la COVID-19 au bureau de vote; 78 % ont eu le sentiment qu'il avait été très sûr de s'y trouver.

Figure 21 : Mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 pour le vote en personne – attentes et réalité



Q. Sachant qu'il y aura des mesures de santé et de sécurité en place aux bureaux de vote en raison de la pandémie de COVID-19, auriez-vous le sentiment qu'il serait sûr ou risqué de voter en personne à un lieu de vote? Base : n = 49 467; tous les répondants. [Ne sait pas/refus : 2 %] [VAGUE 1]

Q. En repensant aux mesures de santé et de sécurité qui étaient en place au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada] en raison de la pandémie de COVID-19, à quel point sentiez-vous qu'il était sûr ou risqué de vous y trouver? Base : n = 31 558; répondants qui ont voté. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 2]

Les votants ayant reçu au moins une dose du vaccin contre la COVID-19 étaient plus susceptibles d'avoir le sentiment qu'il avait été sûr de se trouver au bureau de vote (96 %) que ceux qui n'avaient reçu aucune dose de vaccin (89 %).

Les votants suivants étaient moins susceptibles de dire que le vote en personne avait été sûr :

- les votants autochtones (93 %, par rapport à 95 % des votants non autochtones);
- les votants handicapés (94 %, par rapport à 96 % des votants sans incapacité).

La probabilité qu'une personne ait le sentiment que le vote en personne avait été sûr augmentait avec l'âge, passant de 93 % chez les personnes de 18 à 34 ans à 97 % chez celles de 55 ans ou plus.

6. Expérience au lieu de scrutin

Cette section présente l'expérience des votants au lieu de scrutin.

La grande majorité des votants ont apporté leur CIE au lieu de scrutin

Neuf électeurs sur dix (92 %) qui avaient reçu une CIE et qui ont voté ont dit avoir apporté leur CIE au lieu de scrutin. Des proportions semblables de votants avaient apporté leur CIE au bureau de scrutin en 2019 (91 %) et en 2015 (89 %). Huit pour cent n'ont pas apporté leur CIE au lieu de scrutin.

Figure 22 : CIE apportée au bureau de scrutin



Q. Aviez-vous apporté votre carte d'information de l'électeur au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada]? Base : n = 29 812; répondants qui ont voté. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les jeunes de 18 à 24 ans (86 %) et de 25 à 34 ans (91 %) étaient moins susceptibles que les répondants de 35 ans ou plus (93 %) d'avoir apporté leur CIE au lieu de scrutin.

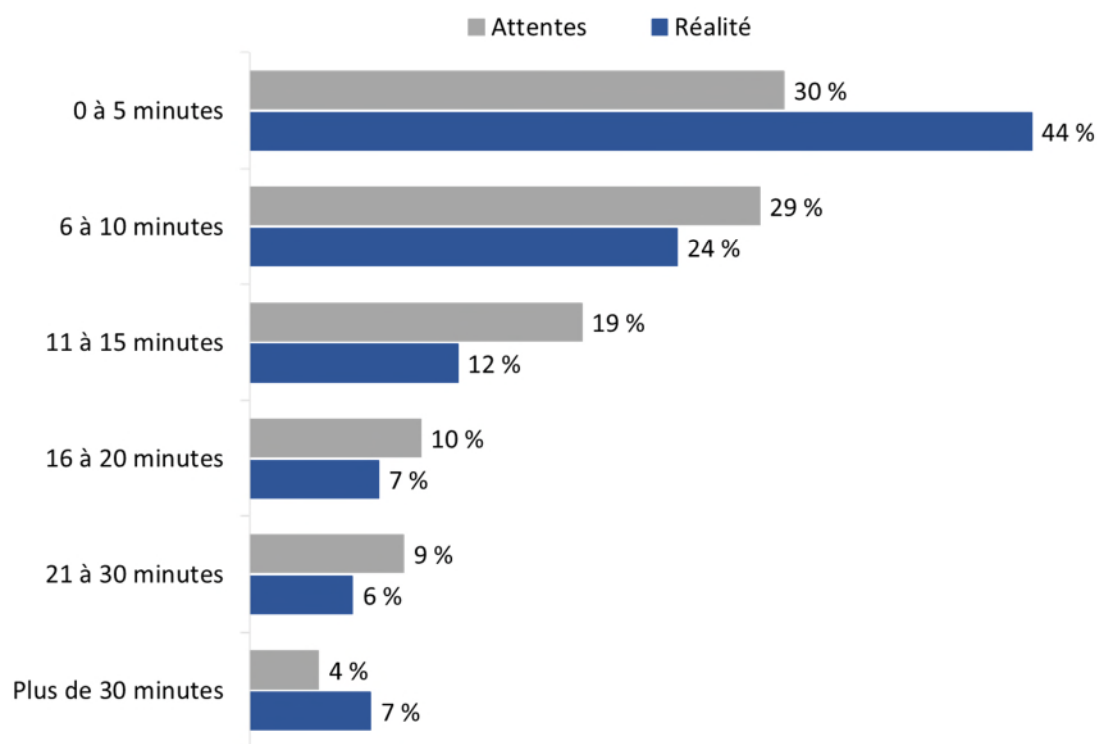
Près de la moitié des répondants ont dit avoir mis cinq minutes ou moins pour voter

Les votants ont dit qu'il avait fallu moins de temps pour voter qu'ils ne l'avaient prévu. Dans les phases initiales du sondage en période électorale, près d'un tiers (30 %) des votants avaient dit s'attendre à ce que le vote prenne 5 minutes ou moins, et 4 sur 10 (41 %) s'attendaient à ce qu'il prenne plus de 10 minutes.

Dans le sondage postélectoral, plus de 4 électeurs sur 10 (44 %) ont affirmé qu'une fois arrivés au lieu de scrutin, il ne leur avait pas fallu plus de cinq minutes pour voter. Un quart des votants (24 %) ont indiqué qu'il leur avait fallu de 6 à 10 minutes pour voter, et près d'un tiers (32 %) ont dit qu'il leur avait fallu plus de 10 minutes. Globalement, les répondants qui ont voté à l'élection de 2021 ont indiqué qu'il leur avait fallu en moyenne 13 minutes pour voter : 12 minutes le jour de l'élection et 14 minutes aux bureaux de vote par anticipation.

Bien que moins long que ce à quoi les électeurs s'attendaient, le temps moyen nécessaire pour voter à l'EG de 2021 a été généralement plus long qu'à l'occasion de l'EG de 2019, alors que 63 % d'entre eux avaient pu voter en 5 minutes ou moins et que le temps moyen nécessaire pour voter était de 8 minutes pour l'ensemble des méthodes de vote en personne. On anticipait que le temps nécessaire pour voter serait un peu plus long en raison des changements apportés en réponse à la pandémie de COVID-19, y compris des mesures de santé et de sécurité en place dans les bureaux de scrutin, comme la désinfection fréquente des surfaces constamment touchées, la distanciation physique et la circulation dans un seul sens. Cependant, les temps d'attente se sont avérés particulièrement longs dans certaines circonscriptions urbaines en raison de la diminution marquée du nombre d'endroits de vote comparativement aux élections précédentes¹².

Figure 23 : Temps nécessaire pour voter – attentes et réalité



Q. Combien de temps pensez-vous qu'il vous faudra pour voter une fois arrivé au bureau de scrutin? Base : n = 19 263. [Ne sait pas/refus : 6 %] [VAGUE 1]

Q. À votre connaissance, combien de temps est-ce que vous avez pris pour voter une fois que vous êtes arrivé au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada]? Base : n = 31 252; répondants qui ont voté. [Ne sait pas/refus : 2 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Pour l'ensemble des méthodes de vote en personne, le temps d'attente moyen a été plus long pour les sous-groupes d'électeurs suivants :

- les votants vivant en région urbaine (13 minutes), par rapport à ceux vivant en région rurale (10 minutes);

¹² Voir le Rapport sur la 44^e élection générale : [2. Conduite de l'élection générale - Rapport sur la 44^e élection générale du 20 septembre 2021 - Élections Canada.](#)

- les votants de l'Ontario (14 minutes), par rapport à ceux des autres provinces (temps d'attente variant de 10 à 12 minutes);
- les jeunes de 18 à 34 ans (13 minutes), par rapport aux personnes de 35 ans ou plus (12 minutes);
- les votants qui n'avaient pas reçu leur CIE (16 minutes), par rapport à ceux qui l'avaient reçue (12 minutes).

En dernière analyse, 90 % des répondants ont qualifié le temps d'attente pour voter de raisonnable, une baisse de 5 points de pourcentage par rapport à 2019. Les votants en région urbaine étaient moins susceptibles (89 %) que les votants en région rurale (93 %) de qualifier le temps nécessaire pour voter de raisonnable, tout comme les votants de l'Ontario (87 %), par rapport aux votants des autres provinces (proportions variant de 90 % à 93 %).

7. Identification de l'électeur

Cette section porte sur des enjeux liés à l'identification des électeurs.

La plupart des votants ont utilisé le permis de conduire pour satisfaire aux exigences d'identification

La plupart des votants (94 %) ont indiqué avoir présenté une seule pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement comme preuve d'identité et d'adresse au moment de voter, le permis de conduire ayant été utilisé dans 90 % des cas, et une carte d'identité avec photo délivrée par la province ou le territoire dans 3 % des cas. Dans 4 % des cas, les votants ont eu besoin de deux pièces d'identité pour attester leur identité et leur adresse afin de voter. Moins d'un pour cent des votants ont recouru à une personne qui s'est portée garante d'eux ou ont souscrit un affidavit attestant leur identité et leur adresse. Globalement, la répartition des votants ayant utilisé chaque option pour répondre aux exigences d'identification est demeurée inchangée par rapport à celle de 2019 (94 % avaient utilisé une seule pièce d'identité, et 4 % en avaient utilisé deux) et a été semblable à celle de 2015 (93 % avaient utilisé une seule pièce d'identité, et 3 % en avaient utilisé deux).

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'avoir utilisé deux pièces d'identité :

- les votants du Québec (8 %, par rapport à 3 % des votants de l'Ontario, du Canada atlantique et des territoires, à 2 % des votants de l'Alberta et à 1 % des électeurs de la Colombie-Britannique et des Prairies); la différence est notable, étant donné qu'au Canada, seul le Québec ne délivre pas de carte d'identité générale avec photo et adresse pour les personnes ne possédant pas de permis de conduire;
- les votants en région urbaine (4 %, par rapport à 2 % des votants en région rurale);
- les votants non binaires ou transgenres (10 %, par rapport à 4 % des femmes et à 3 % des hommes);
- les votants de 18 à 34 ans (5 %, par rapport à 3 % des votants de 35 à 54 ans et de 55 ans ou plus);
- les jeunes aux études (8 %, par rapport à 4 % de ceux travaillant à temps plein).

La probabilité qu'une personne utilise deux pièces d'identité augmentait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 3 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 6 % de celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).

Les votants qui ont utilisé deux pièces d'identité ont le plus souvent présenté la CIE comme preuve de résidence

Les votants qui ont présenté deux pièces d'identité pour satisfaire aux exigences d'identification et de preuve de résidence du scrutin (n = 1 207) ont le plus souvent déclaré avoir utilisé :

- une carte d'assurance-maladie (48 % des votants ayant utilisé deux pièces d'identité);
- un passeport canadien (26 % des votants ayant présenté deux pièces d'identité);
- la CIE (53 % des votants ayant présenté deux pièces d'identité);
- une facture de services publics (14 % des votants ayant présenté deux pièces d'identité).

La carte d'assurance-maladie était donc la pièce d'identité la plus communément utilisée comme preuve d'identité, et la CIE était la pièce la plus communément utilisée pour satisfaire aux exigences de preuve d'adresse (51 %). La proportion des votants qui ont utilisé la CIE est plus élevée qu'elle ne l'était lors de la

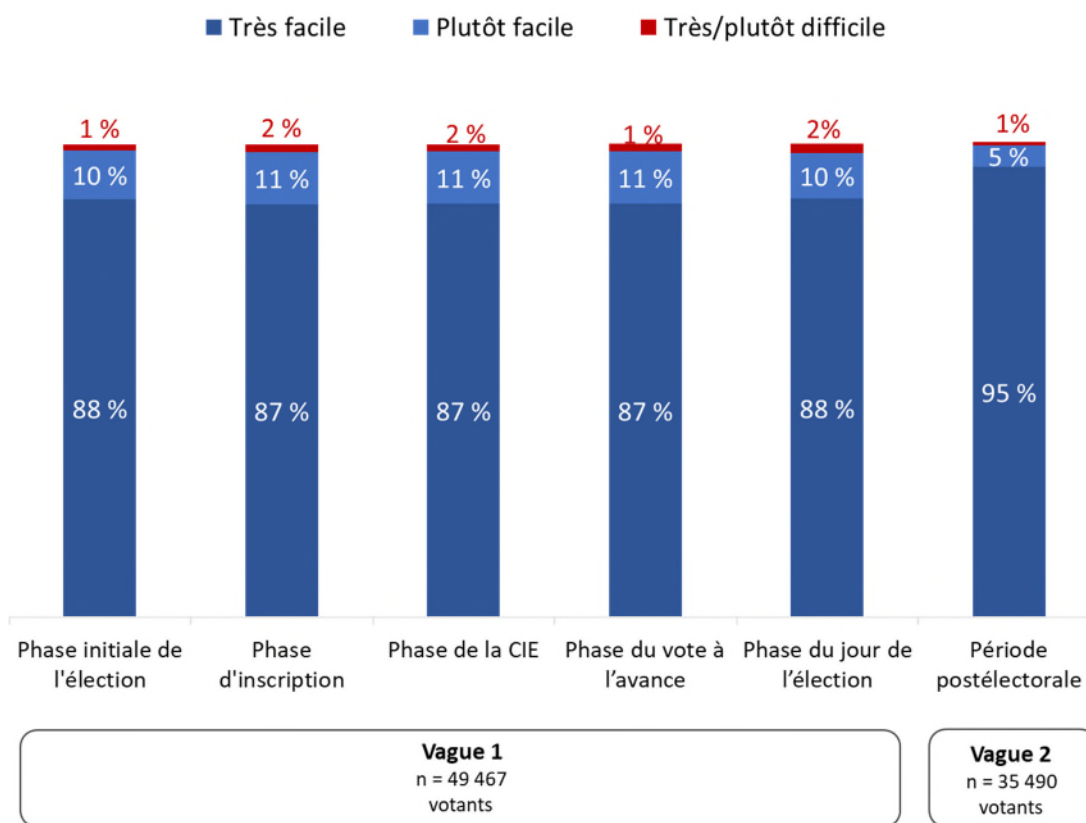
43^e EG, alors que 43 % des votants ayant utilisé deux pièces d'identité l'avaient utilisée comme preuve d'adresse.

Pratiquement tous les répondants ont dit qu'il était facile de satisfaire aux exigences d'identification

Dans le sondage en période électorale, près de 9 répondants sur 10 (88 %) ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile de prouver leur identité et leur adresse s'ils allaient voter, et 10 % de plus s'attendaient à ce qu'il soit plutôt facile de le faire. Ces résultats sont semblables à ceux de 2019, alors que 87 % des répondants s'attendaient à ce qu'il soit très facile de prouver leur identité et leur adresse s'ils allaient voter. Ces attentes n'ont pas changé au cours de la période électorale.

Dans le sondage postélectoral, une proportion encore plus grande (95 %) de votants ont dit avoir trouvé très facile de prouver leur identité et leur adresse au moment de voter, l'autre 5 % affirmant qu'il avait été plutôt facile de le faire. Ces proportions sont semblables à celles de 2019, alors que 94 % des répondants avaient indiqué que satisfaire aux exigences d'identification était très facile, et 5 %, qu'il était plutôt facile d'y satisfaire.

Figure 24 : Facilité de satisfaire aux exigences en matière d'identification



Q. Si vous votez, dans quelle mesure croyez-vous qu'il sera facile ou difficile de prouver votre identité et votre adresse? [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 1]

Q. En général, dans quelle mesure a-t-il été facile ou difficile de satisfaire aux exigences d'identification? [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles de dire qu'il avait été très facile de satisfaire aux exigences d'identification au moment de voter :

- les votants autochtones (92 %), par rapport aux votants non autochtones (95 %);
- les votants non binaires ou transgenres (81 %), par rapport aux femmes (95 %) et aux hommes (94 %);
- les jeunes de 18 à 34 ans aux études (89 %), par rapport aux jeunes de 18 à 34 ans travaillant à temps plein (94 %);
- les votants qui avaient déménagé au cours des 12 derniers mois (91 %), par rapport à ceux qui n'avaient pas déménagé (95 %);
- les votants qui n'avaient pas reçu leur CIE (85 %), par rapport à ceux qui l'avaient reçue (95 %);
- les votants ayant eu recours à une personne qui s'est portée garante d'eux ou à un affidavit (79 %) ou qui ont utilisé deux pièces d'identité (84 %), par rapport à ceux qui ont utilisé une seule pièce (95 %) pour satisfaire aux exigences d'identification.

La probabilité qu'un votant déclare qu'il était très facile de satisfaire aux exigences d'identification augmentait avec l'âge, passant de 92 % des votants de 18 à 34 ans à 96 % des votants de 55 ans ou plus.

À l'inverse, la probabilité qu'un votant déclare qu'il était très facile de satisfaire aux exigences d'identification diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité, passant de 96 % des votants n'ayant aucune incapacité à 90 % de ceux ayant une incapacité sévère ou très sévère.

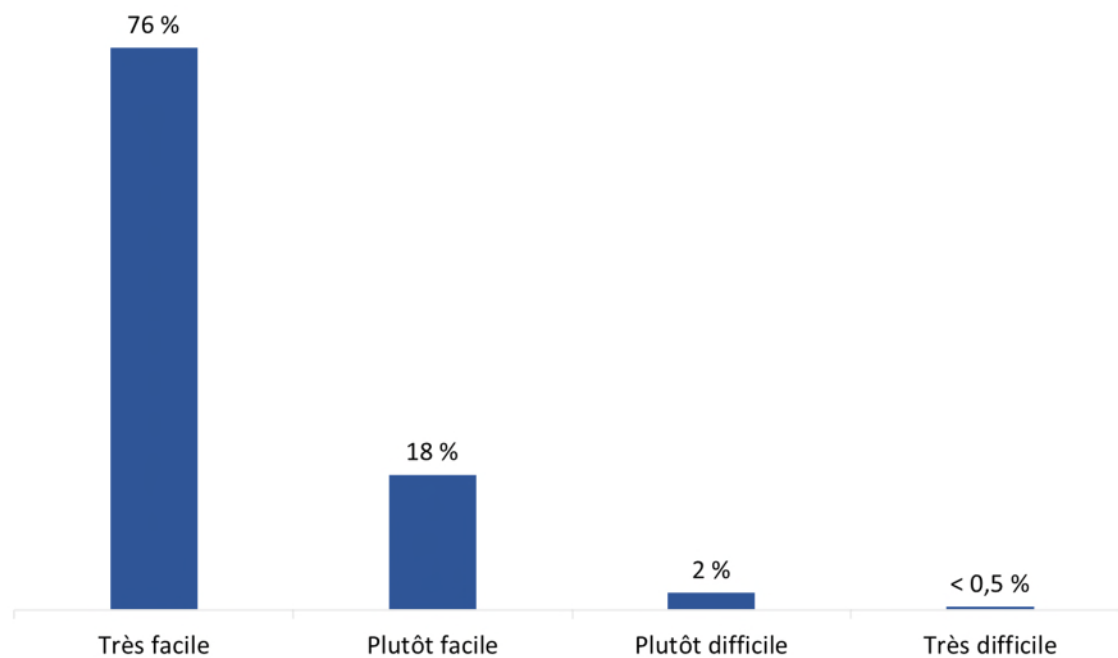
8. Expérience du vote par la poste

Cette section porte sur l'expérience des électeurs qui ont déclaré avoir voté au moyen d'un bulletin de vote spécial reçu par la poste.

Plus de 9 répondants sur 10 ont trouvé qu'il avait été facile de présenter une demande pour recevoir un bulletin spécial par la poste

Parmi les votants qui ont reçu leur bulletin de vote par la poste, 94 % ont dit qu'il avait été facile de faire une demande pour voter par bulletin spécial, et 76 % d'entre eux ont déclaré que cette démarche avait été très facile.

Figure 25 : Facilité de demander un bulletin de vote spécial



Q. Dans quelle mesure a-t-il été facile ou difficile de faire votre demande pour voter par bulletin spécial? Base : n = 2 848; votants qui ont déclaré avoir reçu leur bulletin de vote par la poste. [Ne sait pas/refus : 3 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

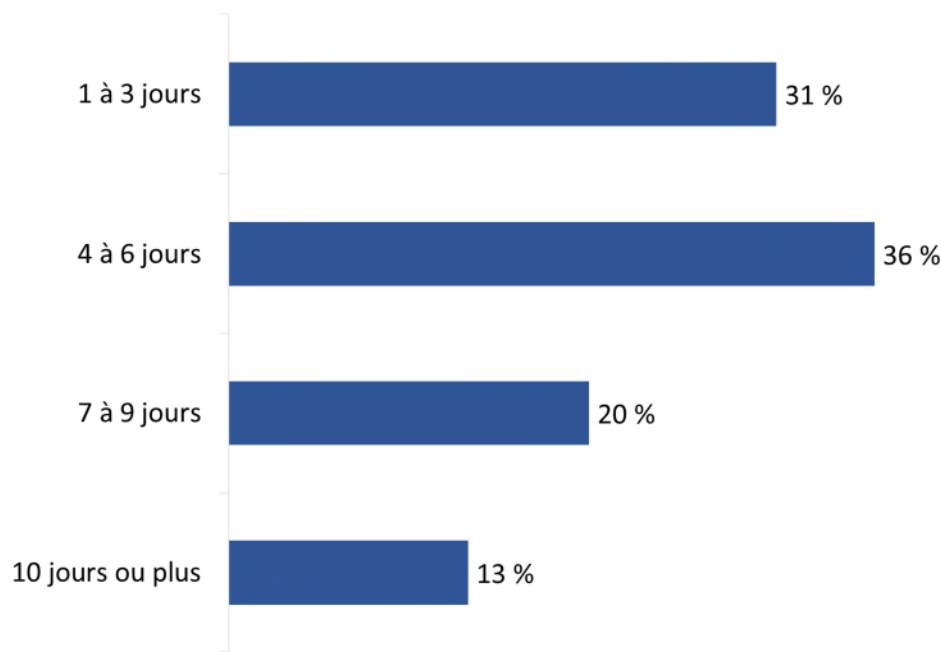
Les répondants suivants étaient plus susceptibles de dire qu'il avait été très facile de faire une demande pour voter par bulletin spécial :

- ceux qui ont présenté leur demande de bulletin de vote spécial en ligne (78 %), par rapport à ceux qui l'ont demandé par la poste ou par messagerie (69 %) ou en personne à un bureau local d'Élections Canada (67 %);
- les électeurs n'ayant aucune incapacité (77 %), par rapport à ceux ayant une incapacité (74 %);
- les électeurs de 25 à 34 ans (77 %) et ceux de 35 ans ou plus (77 %), par rapport aux jeunes de 18 à 24 ans (66 %).

Les deux tiers des votants ont reçu leur bulletin de vote par la poste en moins d'une semaine après leur demande

Les deux tiers des votants qui ont reçu leur bulletin de vote par la poste ont affirmé l'avoir reçu moins d'une semaine après l'avoir demandé (31 % en un à trois jours et 36 % en quatre à six jours). Un sur cinq (20 %) a dit l'avoir reçu en sept à neuf jours, alors que 13 % ont déclaré avoir attendu 10 jours ou plus. Le temps moyen de réception d'un bulletin de vote par la poste était de six jours; le temps médian, de cinq jours.

Figure 26 : Temps écoulé avant la réception du bulletin de vote par la poste



Q. Après avoir présenté votre demande, combien de temps a-t-il fallu pour recevoir votre bulletin de vote par la poste? Base : n = 2 165; votants qui ont déclaré avoir reçu leur bulletin de vote par la poste. [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les groupes suivants ont déclaré qu'il avait fallu plus de temps en moyenne pour recevoir leur bulletin de vote par la poste :

- les électeurs vivant en région rurale (en moyenne sept jours), par rapport à ceux vivant en région urbaine (six jours);
- les électeurs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario (six jours), par rapport aux électeurs du Québec et des Prairies (cinq jours).

Neuf votants sur dix ont estimé que le temps écoulé avant la réception de leur bulletin de vote par la poste était raisonnable

En effet, 89 % des votants qui ont reçu leur bulletin de vote par la poste ont répondu que le temps d'attente était raisonnable; 9 % ont répondu que le temps d'attente n'était pas raisonnable. La proportion des répondants ayant déclaré que le temps d'attente était raisonnable diminuait à mesure qu'augmentait le délai de réception du bulletin, passant de 98 % de ceux qui avaient reçu leur bulletin en trois jours ou moins à 70 % de ceux qui avaient dû attendre au moins 10 jours avant de le recevoir.

Figure 27 : Le temps écoulé avant la réception du bulletin de vote par la poste était raisonnable

Le temps écoulé avant la réception du bulletin de vote par la poste était raisonnable, selon le délai.	1 à 3 jours	4 à 6 jours	7 à 9 jours	10 jours ou plus	Résultat global
Oui, raisonnable	98 %	93 %	82 %	70 %	90 %
Non, pas raisonnable	0 %	6 %	16 %	26 %	9 %
Ne sait pas	1 %	2 %	1 %	3 %	2 %

Q. Diriez-vous que ce laps de temps était raisonnable? Base : n = 2 179; votants qui ont déclaré avoir reçu leur bulletin de vote par la poste. [VAGUE 1 + VAGUE 2]

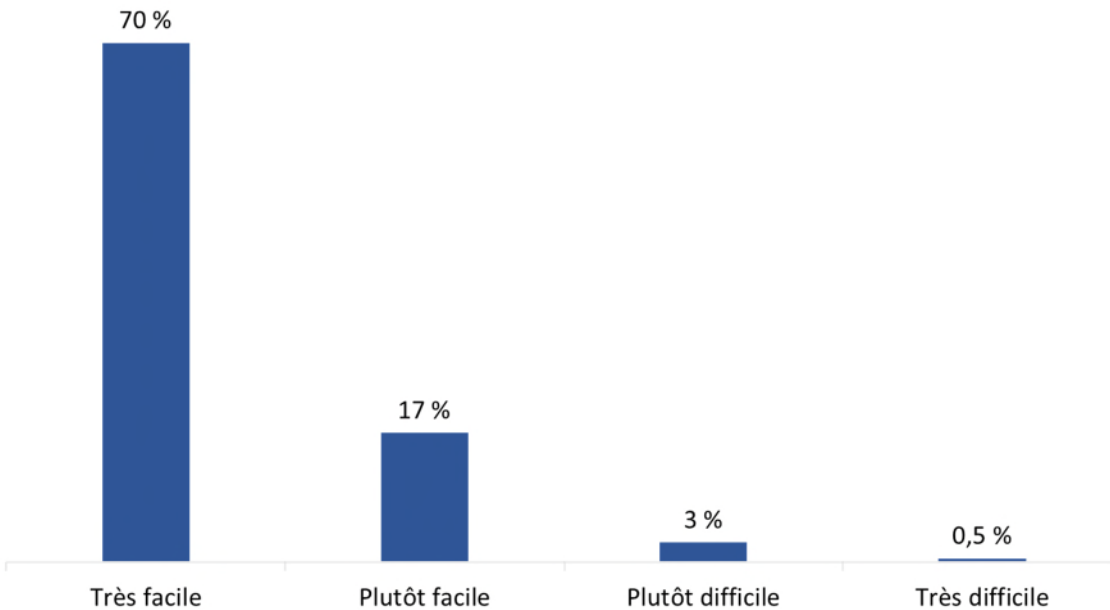
Les groupes suivants étaient moins susceptibles de dire que le temps écoulé avant la réception de leur bulletin par la poste était raisonnable :

- les électeurs ayant une incapacité sévère ou très sévère (79 %), par rapport à ceux ayant une incapacité légère ou modérée (90 %) et à ceux n'ayant aucune incapacité (91 %);
- les jeunes de 18 à 24 ans (80 %) et de 25 à 34 ans (86 %), par rapport aux personnes de 35 ans ou plus (91 %).

Près de 9 répondants sur 10 ont trouvé qu'il était facile de remplir leur bulletin de vote en utilisant la trousse de vote par bulletin spécial

Parmi les votants qui ont reçu leur bulletin de vote spécial par la poste ou l'ont obtenu dans un bureau local d'Élections Canada, 87 % ont dit qu'il avait été facile de remplir leur bulletin à l'aide de la trousse de vote par bulletin spécial, et 70 % d'entre eux ont déclaré que cette démarche avait été très facile.

Figure 28 : Facilité de remplir le bulletin de vote spécial



Q. Dans quelle mesure a-t-il été facile ou difficile de remplir votre bulletin de vote en utilisant la trousse de vote par bulletin spécial?

Base : n = 3 922; votants qui ont déclaré avoir reçu leur bulletin de vote par la poste ou l'avoir obtenu dans un bureau local d'Élections Canada et l'avoir rapporté plus tard. [Ne sait pas/refus : 10 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de dire qu'il était facile de remplir leur bulletin de vote spécial :

- les électeurs de la Colombie-Britannique (90 %), par rapport à ceux de l'Ontario (87 %), du Québec (85 %) et de l'Alberta (85 %);
- les votants vivant en région urbaine (88 %), par rapport à ceux vivant en région rurale (81 %);
- les électeurs de 55 ans ou plus (90 %), par rapport aux électeurs de 35 à 54 ans (85 %) et à ceux de 18 à 34 ans (84 %).

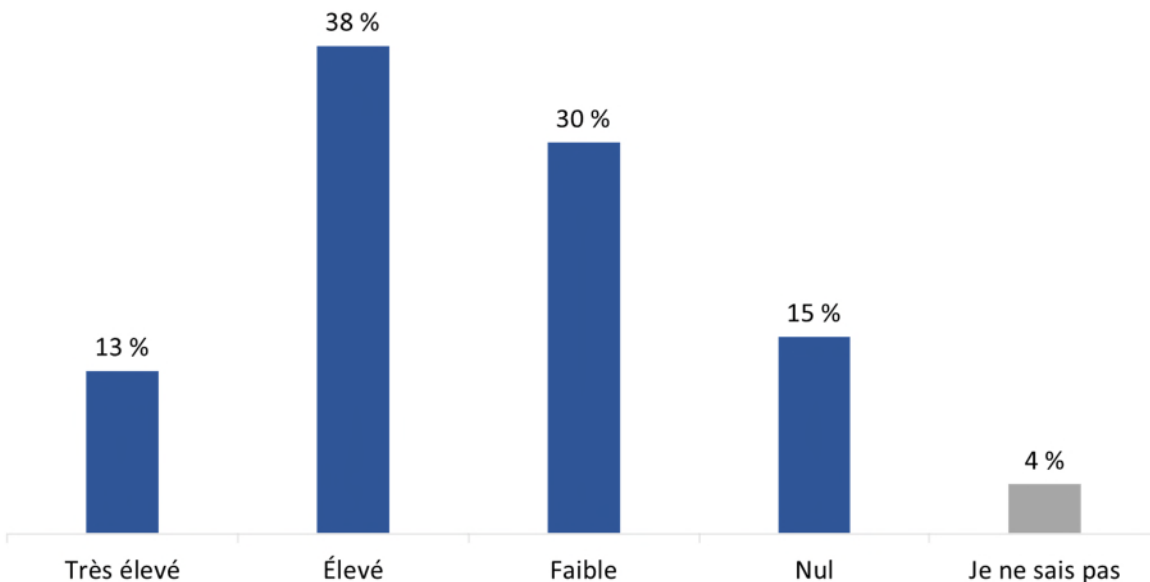
9. Services de vote accessibles

Cette section porte sur la connaissance et l'utilisation des services de vote accessibles d'Élections Canada parmi les électeurs handicapés.

La moitié des électeurs handicapés connaissent les outils et les services de vote accessibles

La moitié (51 %) des électeurs handicapés ont affirmé avoir au moins une certaine connaissance des services d'aide au vote et des outils offerts par Élections Canada pour rendre le vote plus accessible. Le niveau de connaissance à cet égard demeure le même qu'en 2019 (50 %), mais continue d'être plus élevé qu'en 2015 (43 %).

Figure 29 : Niveau de connaissance des services et des outils pour les électeurs handicapés



Q. Élections Canada offre des outils et services afin de rendre le vote plus accessible, par exemple pour les Canadiens ayant un handicap. Quel est votre niveau de connaissance des services et outils accessibles offerts? Base : n = 15 816; électeurs handicapés. [VAGUE 2]

Les répondants ayant une incapacité sévère ou très sévère (53 %) étaient plus susceptibles de connaître les outils et services offerts que ceux ayant une incapacité légère ou modérée (50 %).

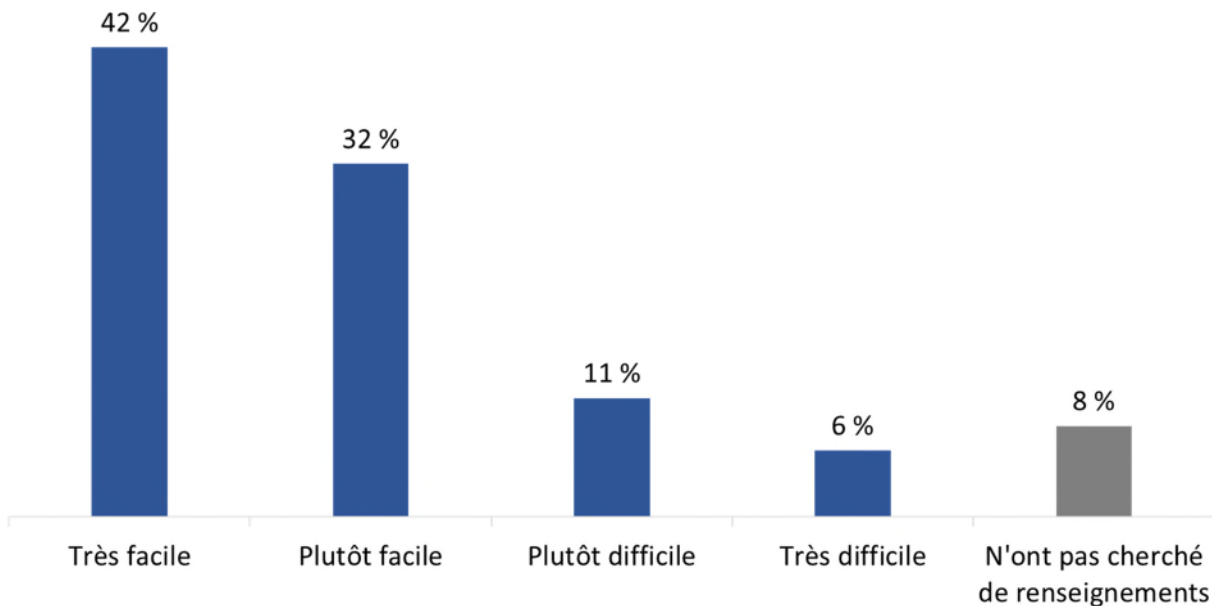
Les trois quarts des répondants qui ont eu besoin de renseignements sur l'accessibilité ont dit en avoir trouvé facilement

Parmi les électeurs handicapés, 13 % ont déclaré avoir eu besoin de renseignements sur l'accessibilité de leur lieu de vote pour cette élection, et 10 %, de renseignements sur les outils et services d'aide à voter offerts¹³.

¹³ Q. Pour cette élection fédérale, avez-vous eu besoin de renseignements sur... l'accessibilité de votre lieu de vote? ... les outils et services accessibles offerts pour vous aider à voter? Base : n = 15 785; électeurs handicapés. [Vague 2]

Les trois quarts (74 %) des répondants qui ont eu besoin de renseignements sur l'accessibilité ont dit avoir trouvé facilement les renseignements pertinents. Plus précisément, 42 % ont dit les avoir trouvés très facilement et 32 %, les avoir trouvés plutôt facilement. Par ailleurs, 8 % ont répondu qu'ils n'avaient pas cherché de renseignements. En 2019, une proportion légèrement plus grande (78 %) de ceux qui avaient eu besoin de renseignements sur l'accessibilité avait indiqué qu'il avait été au moins plutôt facile de trouver ces renseignements.

Figure 30 : Facilité d'accès aux renseignements sur l'accessibilité pour les électeurs



Q. À quel degré était-il facile ou difficile de trouver les renseignements dont vous aviez besoin sur l'accessibilité pour l'élection? Base : n = 2 681; électeurs handicapés qui avaient besoin de renseignements. [Ne sait pas/refus : 2 %] [VAGUE 2]

Les listes en gros caractères ont été l'outil le plus communément utilisé par les électeurs handicapés

Dans la logique de la réponse montrant que 1 électeur handicapé sur 10 (10 %) avait besoin de renseignements sur les outils et services de vote accessibles, l'utilisation de ces outils et services d'aide au vote a été relativement limitée :

- Le seul outil utilisé avec une certaine fréquence était la liste des candidats en gros caractères, qui a servi à 8 % des votants qui avaient de la difficulté à voir, des difficultés cognitives, comme des difficultés de concentration, ou un trouble du développement (n = 8 650).
- La liste des candidats en braille a servi à 5 % des votants ayant beaucoup de difficulté ou une incapacité à voir (n = 268).
- Des services d'interprétation linguistique ou en langue des signes ont été utilisés par 2 % des votants ayant beaucoup de difficulté ou une incapacité à entendre (n = 1 068).
- D'autres outils d'assistance au vote (guides à signature, loupes, gabarits de vote en braille avec fonctions tactiles, téléphone intelligent personnel pour lire le bulletin de vote) ont été employés par 1 % ou moins de leurs utilisateurs ciblés respectifs.

La plupart des votants qui ont reçu de l'aide pour marquer leur bulletin de vote ont été assistés par le personnel d'Élections Canada

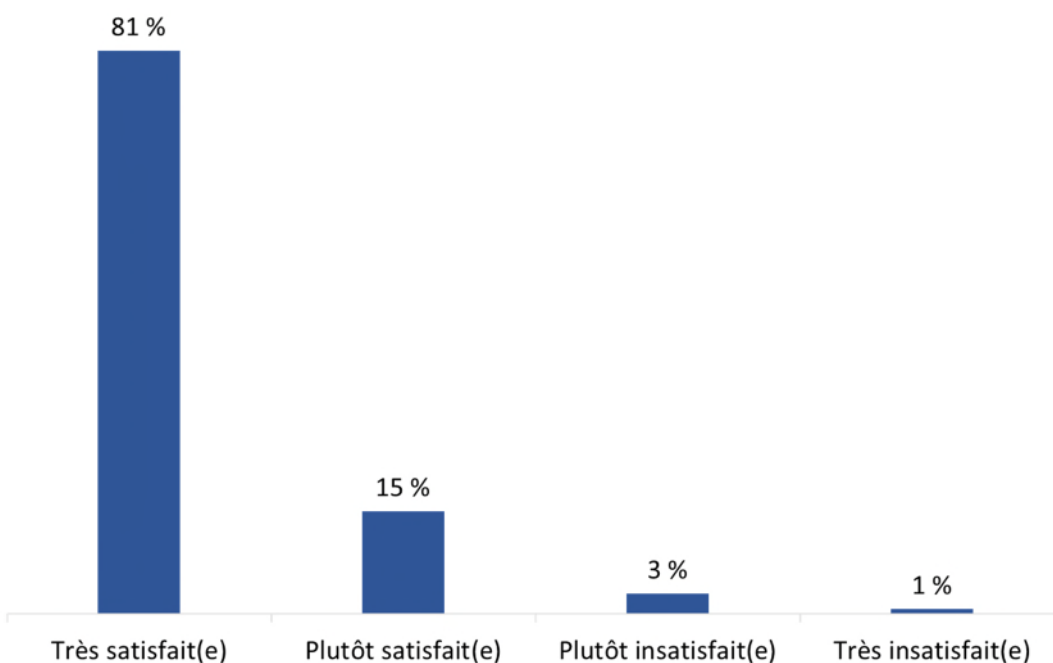
Parmi les électeurs handicapés qui ont voté en personne, 4 % ont dit avoir été aidés pour marquer leur bulletin de vote (par rapport à 7 % durant la 43^e EG en 2019)¹⁴. Les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère étaient plus susceptibles d'avoir besoin d'aide (4 %, par rapport à 3 % de celles ayant une incapacité légère ou modérée).

Du nombre de ces électeurs, 87 % ont affirmé avoir été aidés par le personnel d'Élections Canada, et 7 %, par une personne qu'ils connaissaient, comme un membre de la famille, un ami ou un préposé au soutien personnel¹⁵. Très peu (5 %) ne se souvenaient pas de la personne qui les avait aidés. Les sources d'aide sont compatibles avec celles déclarées en 2019, alors que 85 % des personnes ayant eu besoin d'aide ont dit que le personnel d'Élections Canada les avait aidées, et 10 % ont déclaré que c'était une personne qu'ils connaissaient qui les avait aidées.

La plupart des personnes qui ont reçu de l'aide pour marquer leur bulletin de vote étaient satisfaites

Presque tous les répondants handicapés qui ont reçu de l'aide pour voter (95 %) ont déclaré être au moins plutôt satisfaits de l'aide reçue, y compris 81 % qui en étaient très satisfaits.

Figure 31 : Satisfaction à l'égard de l'aide reçue pour marquer le bulletin de vote



Q. À quel point avez-vous été satisfait(e) de l'aide que vous avez reçue pour marquer votre bulletin de vote? Base : n = 441; électeurs handicapés qui ont eu besoin d'aide pour marquer leur bulletin de vote. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 2]

¹⁴ Q. Quand vous avez voté, est-ce que quelqu'un vous a aidé à marquer votre bulletin de vote? Base : n = 12 105; votants handicapés. [Ne sait pas : 1 %] [VAGUE 2]

¹⁵ Q. Qui vous a aidé à marquer votre bulletin de vote? Base : n = 441; votants handicapés qui ont eu besoin d'aide pour marquer leur bulletin de vote. [VAGUE 2]

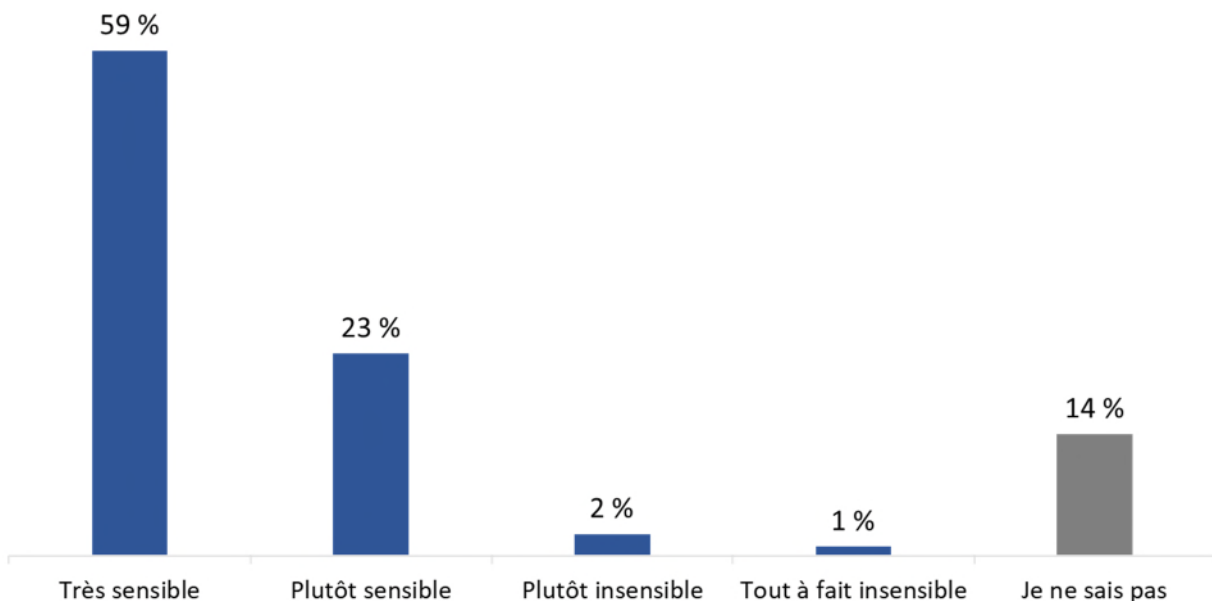
La probabilité qu'une personne soit très satisfaite de l'aide reçue était plus élevée parmi les votants de 55 ans ou plus (94 %) que parmi ceux de 18 à 34 ans (70 %) et ceux de 35 à 54 ans (76 %).

Huit répondants sur dix ont déclaré que le personnel d'EC avait été sensible à leurs besoins au moment du vote

Huit votants handicapés sur dix (82 %) ont estimé que le personnel d'Élections Canada avait été au moins plutôt sensible à leurs besoins au moment de voter, dont plus de la moitié (59 %) déclarant que le personnel y avait été très sensible. Les répondants restants étaient plus susceptibles de ne pas répondre à cette question (14 %) que d'indiquer que le personnel s'était montré insensible à leurs besoins (4 %).

La probabilité que les votants handicapés déclarent que le personnel d'Élections Canada avait été très sensible à leurs besoins augmentait avec l'âge, passant de 50 % des personnes de 18 à 24 ans à 54 % de celles de 35 à 54 ans et à 67 % des personnes de 55 ans ou plus.

Figure 32 : Sensibilité du personnel du bureau de scrutin relativement au handicap de l'électeur



Q. Dans l'ensemble, au moment où vous avez voté, dans quelle mesure diriez-vous que le personnel d'Élections Canada a été sensible à vos besoins? Base : n = 12 105; électeurs handicapés qui ont voté en personne. [Refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

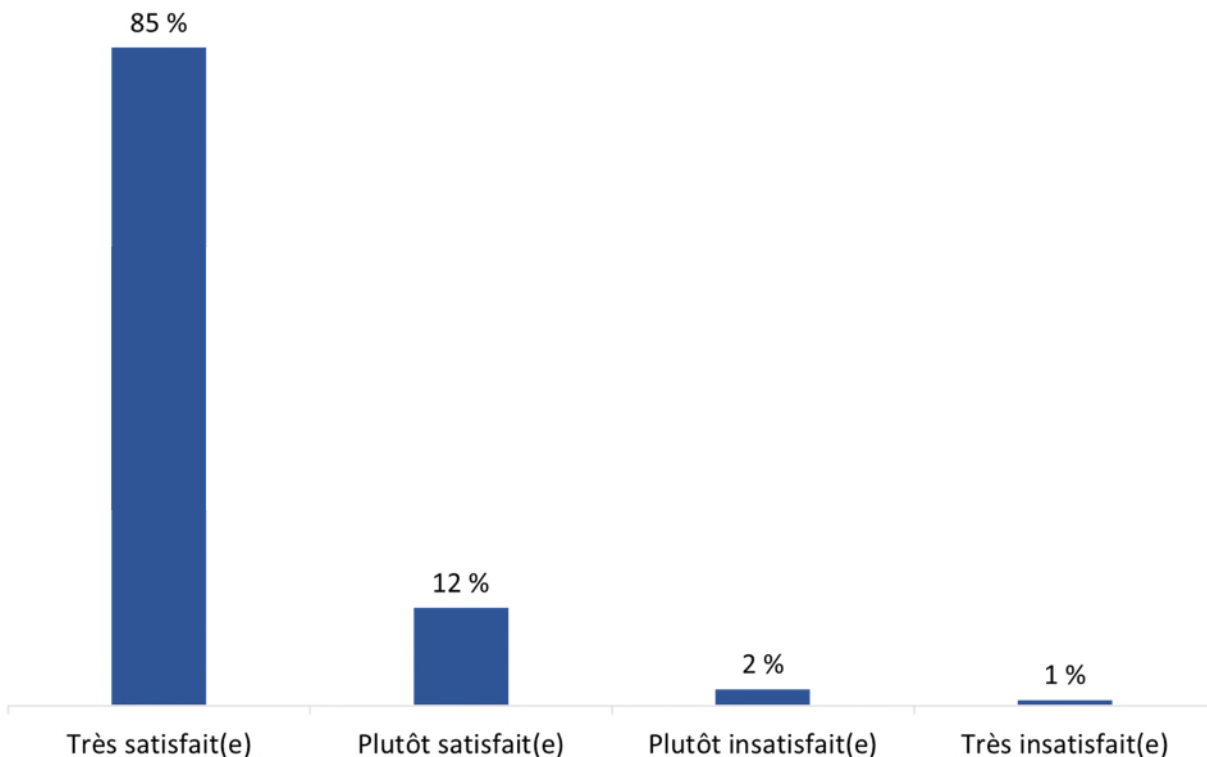
10. Satisfaction à l'égard d'Élections Canada et du processus de vote

Cette section porte sur la satisfaction à l'égard du processus de vote.

La satisfaction à l'égard des services fournis par le personnel d'Élections Canada était grande et largement partagée

La presque totalité (97 %) des répondants qui ont voté en personne ont dit être au moins plutôt satisfaits des services fournis par le personnel d'Élections Canada, la grande majorité (85 %) s'en disant très satisfaits. Ces pourcentages sont semblables à ceux de 2019, alors que 98 % des votants étaient au moins plutôt satisfaits, et 85 % d'entre eux très satisfaits, de ces services.

Figure 33 : Satisfaction à l'égard des services fournis par le personnel d'EC au moment du vote



Q. Dans l'ensemble, dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) des services fournis par le personnel d'Élections Canada lorsque vous avez voté? Base : n = 31 556; répondants qui ont voté. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

La probabilité qu'une personne se déclare très satisfaite augmentait avec l'âge, passant de 81 % des personnes de 18 à 34 ans à 88 % des personnes de 55 ans ou plus. La probabilité d'une grande satisfaction était moins élevée parmi les électeurs handicapés (82 %, par rapport à 86 % de ceux n'ayant aucune incapacité) et les électeurs autochtones (80 %, par rapport à 85 % des électeurs non autochtones).

La satisfaction à l'égard du service offert dans les langues officielles était élevée dans l'ensemble, mais elle était plus faible chez les votants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) qui n'ont pas été servis dans leur langue officielle principale

Plus des trois quarts des répondants qui ont voté (77 %) ont affirmé avoir été servis en anglais, un sur cinq (19 %) en français et 4 % dans les deux langues officielles du Canada¹⁶.

Les votants des CLOSM (n = 1 490)¹⁷ étaient moins susceptibles de dire qu'ils avaient été servis dans leur langue officielle principale que les autres votants : 69 % des votants des CLOSM ont été servis dans leur langue officielle principale (ou dans les deux langues officielles) lorsqu'ils ont voté en personne en 2021. Les votants membres d'une CLOSM anglophone étaient plus susceptibles d'avoir été servis dans leur langue officielle principale (73 %) que ceux d'une CLOSM francophone (53 %).

Comme en 2015 et en 2019, pratiquement tous les votants à l'élection générale de 2021 (99 %) ont dit être satisfaits de la langue officielle dans laquelle ils ont été servis¹⁸. Par comparaison, 94 % des votants membres d'une CLOSM étaient satisfaits de la langue officielle dans laquelle ils ont été servis en 2021. Plus précisément, les votants membres d'une CLOSM qui n'ont pas été servis dans leur langue officielle principale étaient moins susceptibles d'être satisfaits (82 %) que les votants d'une CLOSM qui ont été servis au moins en partie dans leur langue officielle principale (98 %), le niveau de satisfaction de ces derniers étant semblable à la satisfaction des votants n'appartenant pas à une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Durant la période électorale, les électeurs des CLOSM (n = 1 874) étaient invités à dire s'ils s'attendaient à pouvoir être servis dans leur langue officielle principale s'ils allaient voter en personne¹⁹. Quatre-vingt-quatre pour cent des électeurs de CLOSM anglophones s'attendaient à pouvoir recevoir des services en anglais; seuls 16 % des électeurs de CLOSM francophones s'attendaient à pouvoir recevoir des services en français.

Presque tous les répondants ont trouvé que, dans l'ensemble, il avait été facile de voter

Durant toute la période électorale, 81 % des électeurs s'attendaient à ce qu'il soit très facile de voter, semblablement à 2019.

Le sondage postélectoral montre que l'expérience réelle des votants a dépassé leurs attentes finales : 88 % d'entre eux ont trouvé qu'il avait été très facile de voter, et 9 % de plus ont décrit le processus comme étant plutôt facile. Par comparaison, 85 % des votants avaient trouvé qu'il avait été très facile de voter en 2019, et 13 % de plus, que la démarche avait été plutôt facile.

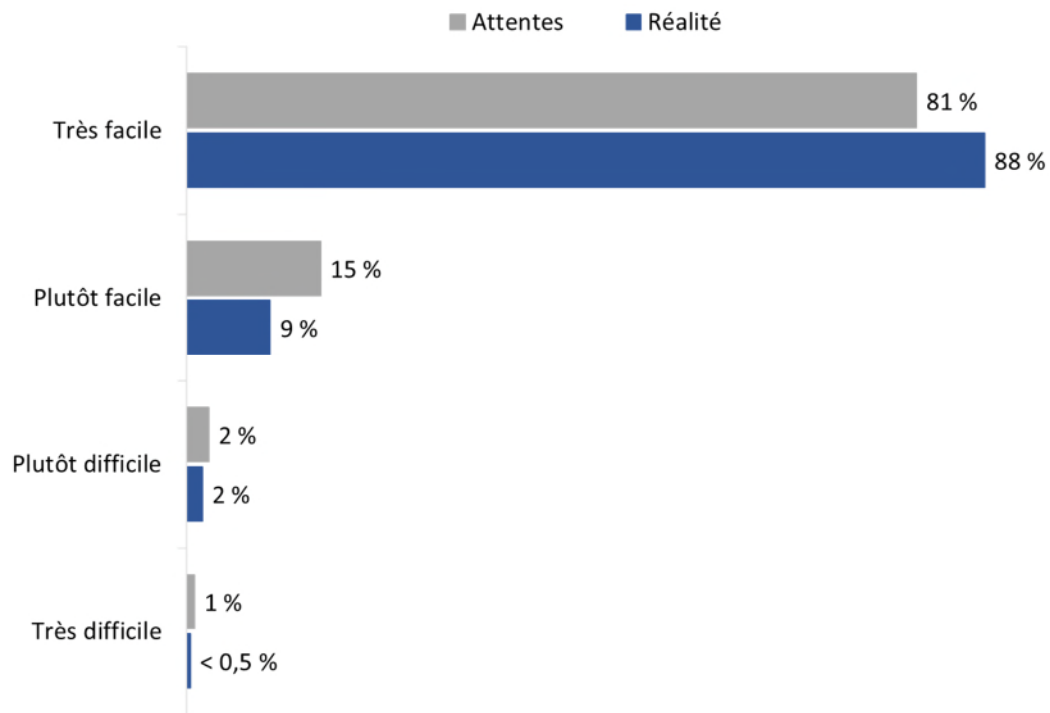
¹⁶ Q. Les électeurs peuvent se faire servir dans la langue officielle de leur choix, soit en français ou en anglais. Dans quelle langue officielle le personnel d'Élections Canada vous a-t-il servi(e)? Base : n = 31 576; votants. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

¹⁷ Les répondants au sondage étaient considérés comme des membres de CLOSM selon leur province ou leur territoire de résidence et leur langue principale déclarée, c'est-à-dire celle qu'ils parlent le plus souvent à la maison. Ceux qui parlent principalement le français et qui vivent à l'extérieur du Québec sont considérés comme des membres de CLOSM francophones, et ceux qui parlent principalement l'anglais et qui vivent au Québec sont considérés comme membres de CLOSM anglophones.

¹⁸ Q. Avez-vous été satisfait(e) de la langue officielle dans laquelle vous avez été servi(e)? Base : n = 31 498; votants. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 2]

¹⁹ Q. Si vous allez voter en personne, pensez-vous que vous pourrez recevoir des services en [anglais ou français, selon le cas]? Base : n = 1 874; électeurs des CLOSM. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [VAGUE 1]

Figure 34 : Facilité de voter – attentes et réalité



Q. Si vous votez, dans quelle mesure croyez-vous qu'il sera difficile ou facile de voter au bureau de scrutin? Base : n = 49 467. [Ne sait pas/refus : <1 %] [VAGUE 1]

Q. Dans l'ensemble, à quel point était-il facile ou difficile de voter? Base : n = 36 374. [Ne sait pas/refus : <0,5 %] [VAGUE 2]

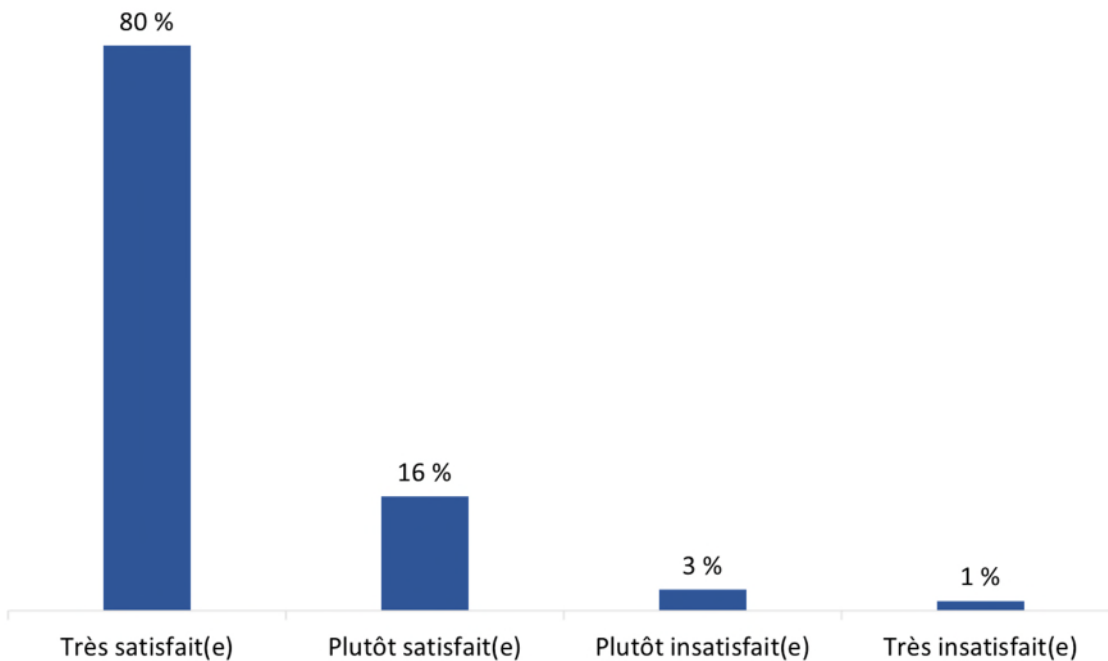
Les sous-groupes suivants étaient moins susceptibles d'affirmer qu'il avait été très facile de voter :

- les électeurs de 18 à 34 ans (84 %), par rapport aux électeurs de 35 à 54 ans (88 %) et à ceux de 55 ans ou plus (90 %);
- les électeurs handicapés (85 %), par rapport aux électeurs n'ayant aucune incapacité (90 %);
- les électeurs autochtones (85 %), par rapport aux électeurs non autochtones (89 %);
- les Canadiens de naissance (88 %), par rapport aux immigrants devenus citoyens avant l'EG de 2015 (90 %) et aux néo-Canadiens (91 %);
- les votants vivant en région urbaine (88 %), par rapport à ceux vivant en région rurale (91 %);
- les votants qui n'avaient pas reçu leur CIE (77 %), par rapport à ceux qui l'avaient reçue (89 %);
- les répondants qui avaient voté au moyen d'un bulletin de vote reçu par la poste (82 %), par rapport à ceux qui avaient voté à un bureau local d'EC (88 %), à un bureau de vote par anticipation (89 %) ou le jour de l'élection (89 %);
- les votants non vaccinés contre la COVID-19 (85 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (89 %).

Grande satisfaction, largement partagée, à l'égard de l'expérience de vote

La vaste majorité des votants (96 %) ont indiqué qu'ils étaient au moins plutôt satisfaits de leur expérience de vote, et une large majorité (80 %) d'entre eux en étaient très satisfaits. Ces pourcentages sont essentiellement identiques à ceux relevés pour l'EG de 2019, alors que 97 % des votants étaient au moins plutôt satisfaits, dont 80 % très satisfaits, de leur expérience.

Figure 35 : Satisfaction à l'égard de l'expérience de vote globale



Q. En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre expérience de vote? Base : n = 36 374; votants. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %]
[VAGUE 2]

Les groupes de votants suivants étaient moins susceptibles d'être très satisfaits de leur expérience de vote :

- les hommes (78 %), par rapport aux femmes (81 %);
- les votants vivant en région urbaine (80 %), par rapport à ceux vivant en région rurale (83 %);
- les votants de 18 à 34 ans (73 %), par rapport aux votants de 35 à 54 ans (78 %) et à ceux de 55 ans ou plus (84 %);
- les votants handicapés (76 %), par rapport aux votants n'ayant aucune incapacité (82 %);
- les votants autochtones (76 %), par rapport aux votants non autochtones (80 %);
- les votants qui n'avaient pas reçu leur CIE (69 %), par rapport à ceux qui l'avaient reçue (80 %);
- les répondants qui avaient reçu leur bulletin de vote par la poste (76 %), par rapport à ceux qui avaient voté le jour de l'élection (79 %), à un bureau de vote par anticipation (80 %) ou à un bureau local d'EC (83 %);
- les répondants qui avaient le droit de vote, mais n'avaient pas voté à l'EG de 2019 (71 %), par rapport à ceux qui avaient voté en 2019 (80 %);
- les votants non vaccinés contre la COVID-19 (66 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (81 %).

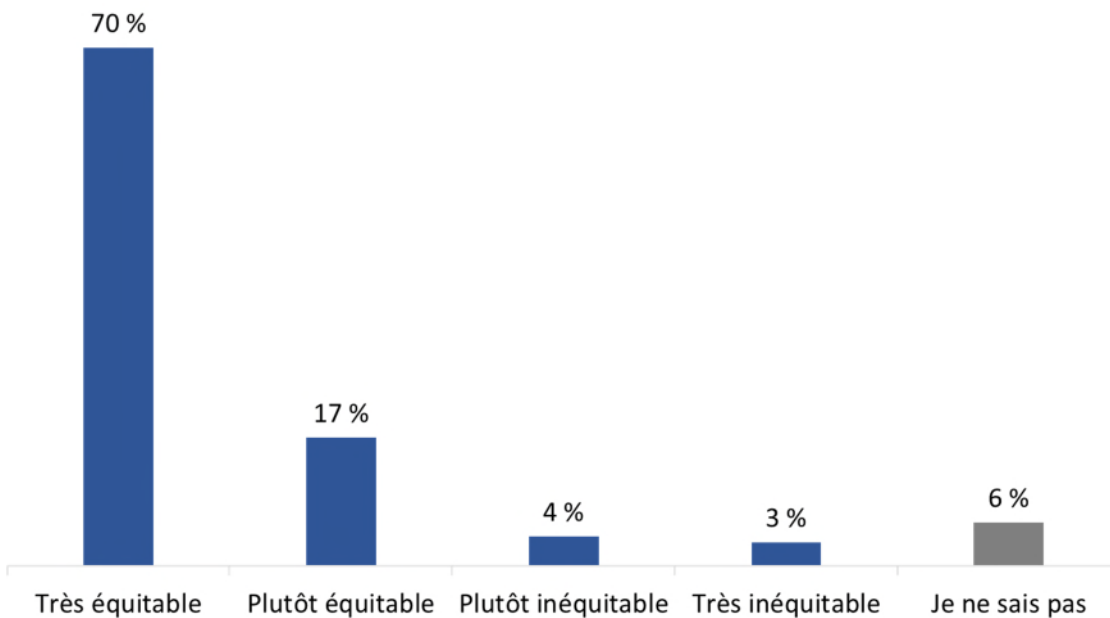
11. Confiance à l'égard d'Élections Canada et des résultats de l'élection

Cette section traite de questions liées à la satisfaction quant à l'administration du processus démocratique au Canada.

Impression généralisée qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable

Environ 9 répondants sur 10 (87 %) ont estimé qu'Élections Canada avait géré l'élection de façon au moins plutôt équitable, 70 % considérant qu'EC l'avait gérée de façon très équitable. La proportion de répondants qui ont déclaré qu'Élections Canada avait géré l'élection de façon au moins plutôt équitable a légèrement diminué par rapport à 2019 (90 %), mais la proportion de ceux jugeant la gestion de l'élection très équitable n'a pas changé (70 %).

Figure 36 : Perception qu'EC avait géré l'élection de façon équitable



Q. En pensant à l'élection fédérale du 20 septembre, dans quelle mesure diriez-vous qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable?
Base : n = 39 568; tous les répondants. [VAGUE 2]

Les personnes suivantes étaient moins susceptibles de dire que l'élection avait été gérée de façon très équitable :

- les répondants vivant en région rurale (68 %), par rapport à ceux vivant en région urbaine (72 %);
- les électeurs autochtones (58 %), par rapport aux électeurs non autochtones (71 %);
- les jeunes NEET (50 %), par rapport aux jeunes aux études (58 %) et à ceux travaillant à temps plein (60 %);
- les électeurs qui n'avaient pas reçu leur CIE (58 %), par rapport à ceux qui l'avaient reçue (71 %);

- les personnes qui n'ont pas voté en 2021 (43 %), par rapport aux votants (72 %) ²⁰;
- les votants non vaccinés contre la COVID-19 (34 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (74 %).

De plus, la probabilité qu'un répondant affirme que l'élection avait été gérée de façon très équitable :

- augmentait avec l'âge, passant de 58 % chez les personnes de 18 à 34 ans à 77 % chez celles de 55 ans ou plus;
- augmentait en fonction du niveau d'études, passant de 60 % des électeurs détenant au plus un diplôme d'études secondaires à 75 % de ceux ayant un diplôme d'études universitaires;
- diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 72 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 60 % chez celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).

Un peu plus de la moitié des répondants s'attendaient à ce que les résultats de l'élection soient connus le soir de l'élection

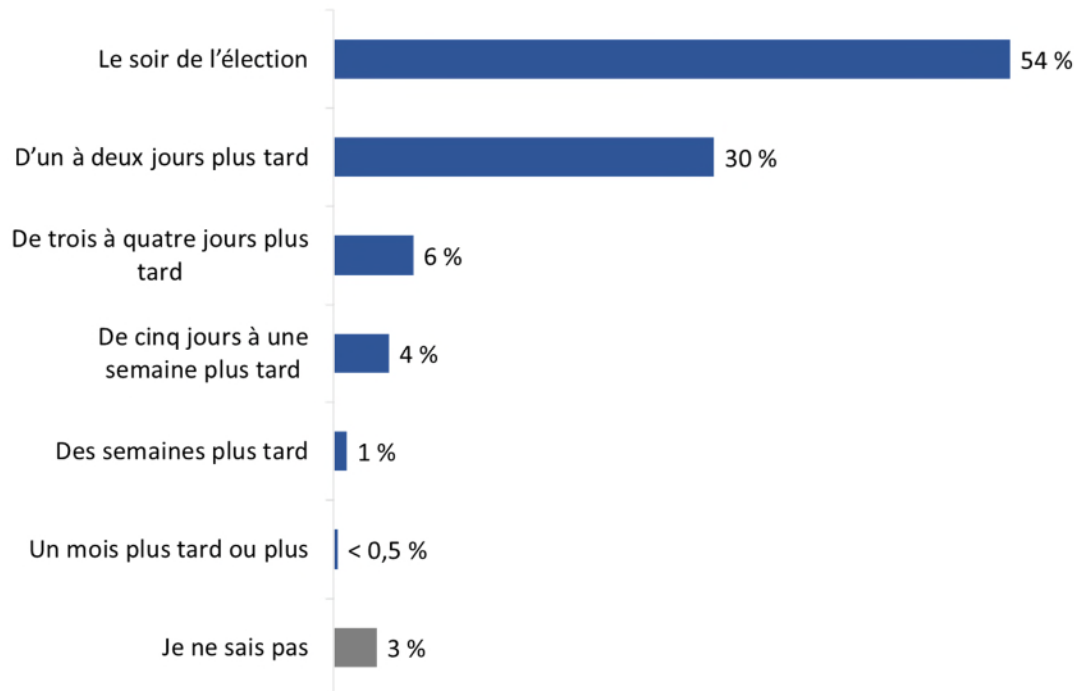
Un volume plus élevé de votes par bulletin spécial avait été prévu en raison de la pandémie. Par conséquent, Élections Canada a fait savoir bien avant le jour de l'élection que le dépouillement des bulletins de vote spéciaux ne commencerait que le lendemain du jour de l'élection, le 21 septembre, et que le dépouillement de ces bulletins pourrait prendre jusqu'à cinq jours. Dans les faits, les dernières circonscriptions ont terminé leur dépouillement le 26 septembre, soit le sixième jour suivant le jour de l'élection ²¹.

Pour évaluer si les électeurs étaient conscients de cette distinction avec les élections précédentes, on a demandé aux répondants du sondage en période électorale combien de temps il faudrait, à leur avis, après la fermeture des bureaux de vote le jour de l'élection, pour que tous les bulletins de vote aient été dépouillés et que les résultats de l'élection soient connus. Un peu plus de la moitié (54 %) s'attendaient à ce que les résultats soient annoncés le soir de l'élection, alors que 30 % s'attendaient à ce qu'ils soient connus un ou deux jours après le jour de l'élection, 6 % trois ou quatre jours, et 4 %, cinq jours à une semaine après le jour de l'élection. Un pour cent des répondants s'attendait à devoir attendre des semaines, voire plus.

²⁰ Cet écart peut être attribué en partie à une plus forte proportion de non-votants ayant répondu « Je ne sais pas » à cette question : en effet, 16 % des non-votants ont dit qu'ils ne savaient pas dans quelle mesure EC avait géré l'élection de façon équitable, par rapport à 5 % des votants.

²¹ [3. Clôture de l'élection générale – Rapport sur la 44^e élection générale du 20 septembre 2021 – Élections Canada.](#)

Figure 37 : Attentes concernant le moment de l'annonce des résultats



Q. Après la fermeture des bureaux de vote le jour de l'élection, quand pensez-vous que tous les bulletins de vote seront comptés et que les résultats de l'élection seront connus? Base : n = 53 731; tous les répondants. [VAGUE 1]

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de s'attendre à ce que les résultats soient annoncés le soir de l'élection :

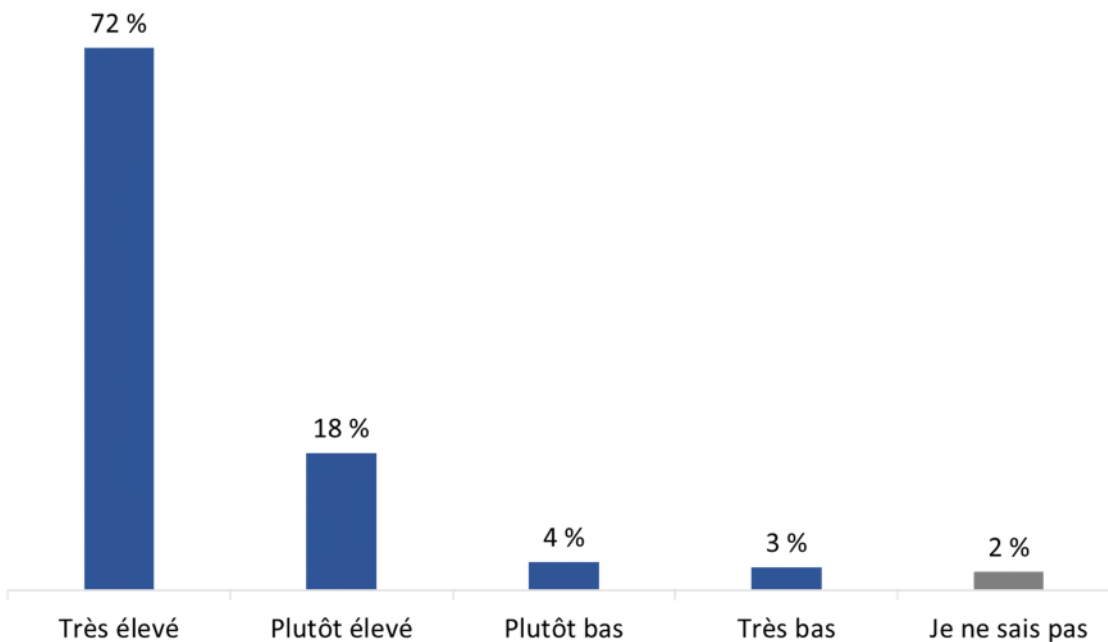
- les jeunes de 18 à 24 ans (35 %) et de 25 à 34 ans (49 %), par rapport aux personnes de 35 ans ou plus (58 %);
- les néo-Canadiens (48 %), par rapport aux citoyens canadiens de naissance (54 %) et aux immigrants devenus citoyens canadiens avant l'élection de 2015 (55 %);
- les électeurs ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19 (53 %), par rapport à ceux qui n'avaient reçu aucune dose de vaccin (58 %);
- les électeurs de la Colombie-Britannique (42 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 52 % à 64 %).

Les électeurs du Québec (64 %) étaient plus susceptibles de s'attendre à ce que les résultats soient annoncés le soir de l'élection que les électeurs des autres provinces (proportions variant de 42 % à 56 %).

La confiance dans l'exactitude des résultats de l'élection dans la circonscription était largement répandue

Malgré le temps additionnel qu'a nécessité le dépouillement des bulletins de vote spéciaux à l'occasion de l'élection de 2021, les répondants ont témoigné d'une confiance largement répandue dans l'exactitude des résultats de l'élection dans leur propre circonscription, 91 % d'entre eux disant avoir au moins une certaine confiance, et 7 sur 10 (72 %) une confiance très élevée, dans l'exactitude des résultats. Il s'agit d'une légère augmentation du niveau de confiance par rapport à l'ENE de 2019, alors que 89 % des répondants disaient avoir au moins une certaine confiance, dont 61 % affirmant avoir une très grande confiance, dans l'exactitude des résultats.

Figure 38 : Niveau de confiance dans l'exactitude des résultats



Q. Quel est votre niveau de confiance par rapport à l'exactitude des résultats de l'élection dans votre circonscription? Base : n = 39 568; tous les répondants. [VAGUE 2]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles d'affirmer avoir un niveau de confiance très élevé dans l'exactitude des résultats :

- les électeurs vivant en région rurale (70 %), par rapport à ceux vivant en région urbaine (75 %);
- les électeurs de l'Alberta (68 %), du Québec (70 %) et des Prairies (71 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 73 % à 77 %);
- les électeurs autochtones (59 %), par rapport aux électeurs non autochtones (74 %);
- les électeurs de Premières Nations vivant dans une réserve (46 %), par rapport aux électeurs de Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve (61 %);
- les jeunes NEET (55 %), par rapport aux jeunes aux études (66 %) et à ceux travaillant à temps plein (65 %);
- les non-votants (48 %) par rapport aux votants (74 %);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (29 %), par rapport à ceux qui avaient reçu au moins une dose de vaccin (78 %).

De plus, la probabilité qu'une personne déclare avoir un niveau de confiance très élevé dans l'exactitude des résultats :

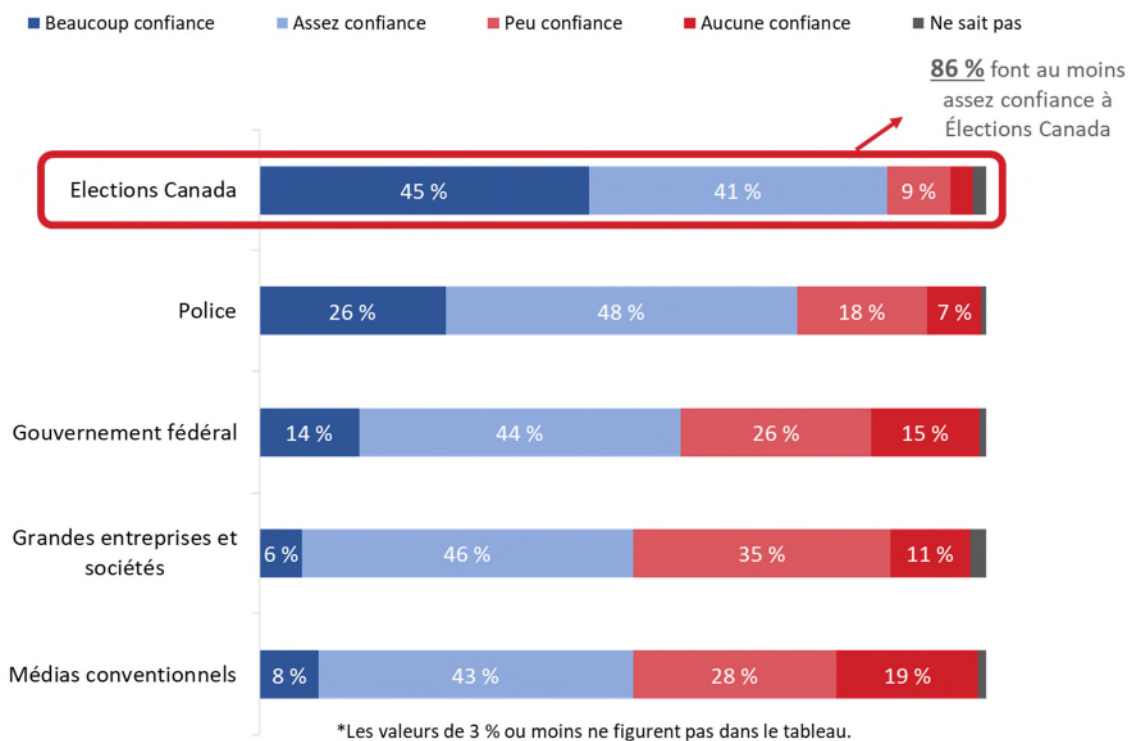
- augmentait avec l'âge, passant de 63 % chez les personnes de 18 à 34 ans à 79 % chez celles de 55 ans ou plus;
- augmentait en fonction du niveau d'études, passant de 57 % des électeurs détenant au plus un diplôme d'études secondaires à 80 % de ceux ayant un diplôme d'études universitaires;

- diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 75 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 61 % de celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).

Le niveau de confiance en Élections Canada était élevé avant l'élection

Le sondage en période électorale comportait des questions sur le niveau de confiance des répondants en diverses institutions canadiennes, y compris Élections Canada. Le graphique ci-dessous montre que les électeurs ont déclaré avoir un niveau de confiance relativement élevé en Élections Canada. Plus précisément, plus de 8 électeurs sur 10 (86 %) ont dit avoir très confiance ou assez confiance en EC; suivaient la police (74 %), le gouvernement fédéral (58 %), les entreprises et les sociétés (51 %) ainsi que les médias (51 %).

Figure 39 : Confiance dans les institutions canadiennes

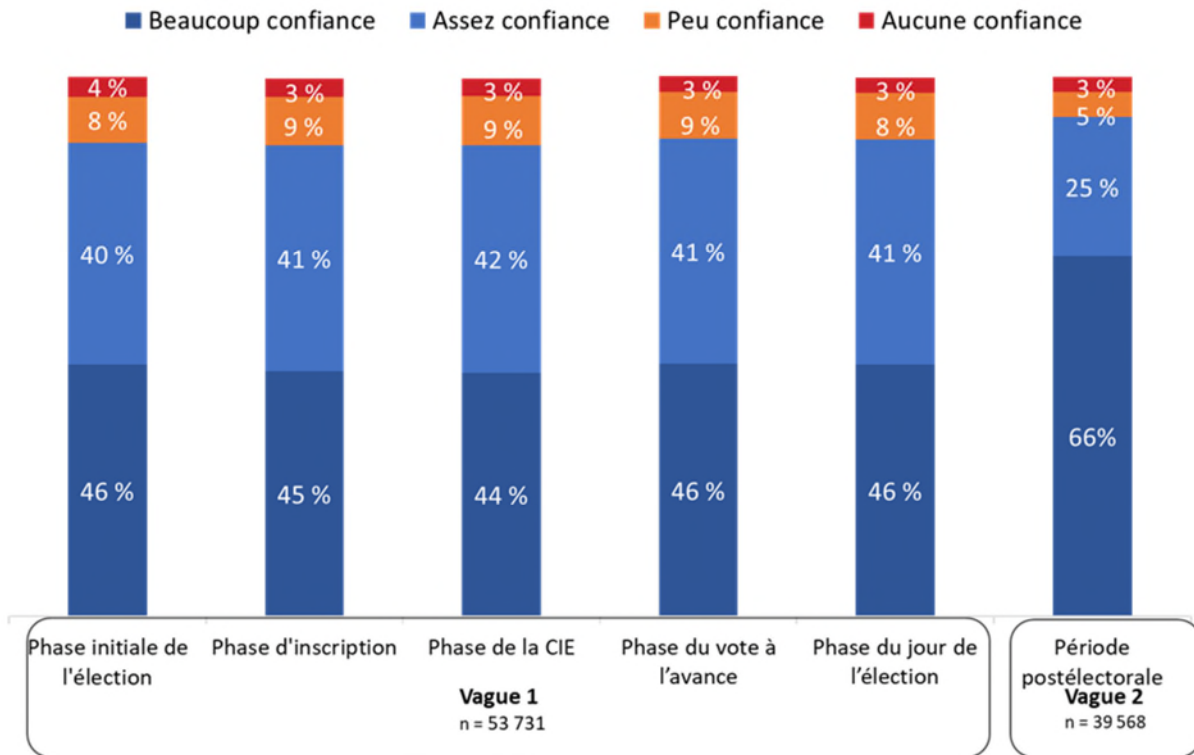


Q. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux institutions canadiennes suivantes? Base : n = 53 731; tous les répondants. [VAGUE 1]

La confiance en Élections Canada s'est élargie et intensifiée pendant la période électorale

Au fil de l'élection, la proportion d'électeurs disant avoir confiance en Élections Canada a connu une légère hausse, passant de 87 % durant la phase initiale de l'élection à 91 % dans le sondage postélectoral. Fait à mentionner, la proportion d'électeurs qui ont dit avoir une grande confiance en EC est passée de 46 % pendant la période électorale aux deux tiers (66 %) après la 44^e EG. La même tendance avait été constatée dans l'ENE de 2019, sauf que la proportion des répondants affirmant avoir une grande confiance en Élections Canada était plus élevée en 2021, tant au début de la période électorale (46 % en 2021, par rapport à 35 % en 2019) qu'après l'élection (66 % en 2021, par rapport à 58 % en 2019).

Figure 40 : Confiance en EC



Q. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux institutions canadiennes suivantes? Base : tous les répondants. [VAGUE 1]

Q. En général, dans quelle mesure faites-vous confiance à Élections Canada? Base : tous les répondants. [VAGUE 2]

Après l'élection, la probabilité qu'un répondant affirme avoir une grande confiance en Élections Canada était plus faible parmi :

- les électeurs autochtones (52 %, par rapport à 67 % des électeurs non autochtones);
- les électeurs de Premières Nations vivant dans une réserve (41 %), par rapport aux électeurs de Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve (54 %);
- les Canadiens de naissance (65 %), par rapport aux néo-Canadiens (71 %) et aux immigrants devenus citoyens canadiens avant l'élection de 2015 (71 %);
- les jeunes NEET (45 %, par rapport à 57 % des jeunes aux études et des jeunes travaillant à temps plein);
- les électeurs vivant en région rurale (60 %), par rapport à ceux vivant en région urbaine (69 %);
- les électeurs de l'Alberta (57 %) et des Prairies (60 %), par rapport aux électeurs des autres provinces (proportions variant de 65 % à 69 %);
- les répondants qui n'ont pas voté en 2021 (44 %, par rapport à 68 % de ceux qui ont voté);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (21 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (72 %).

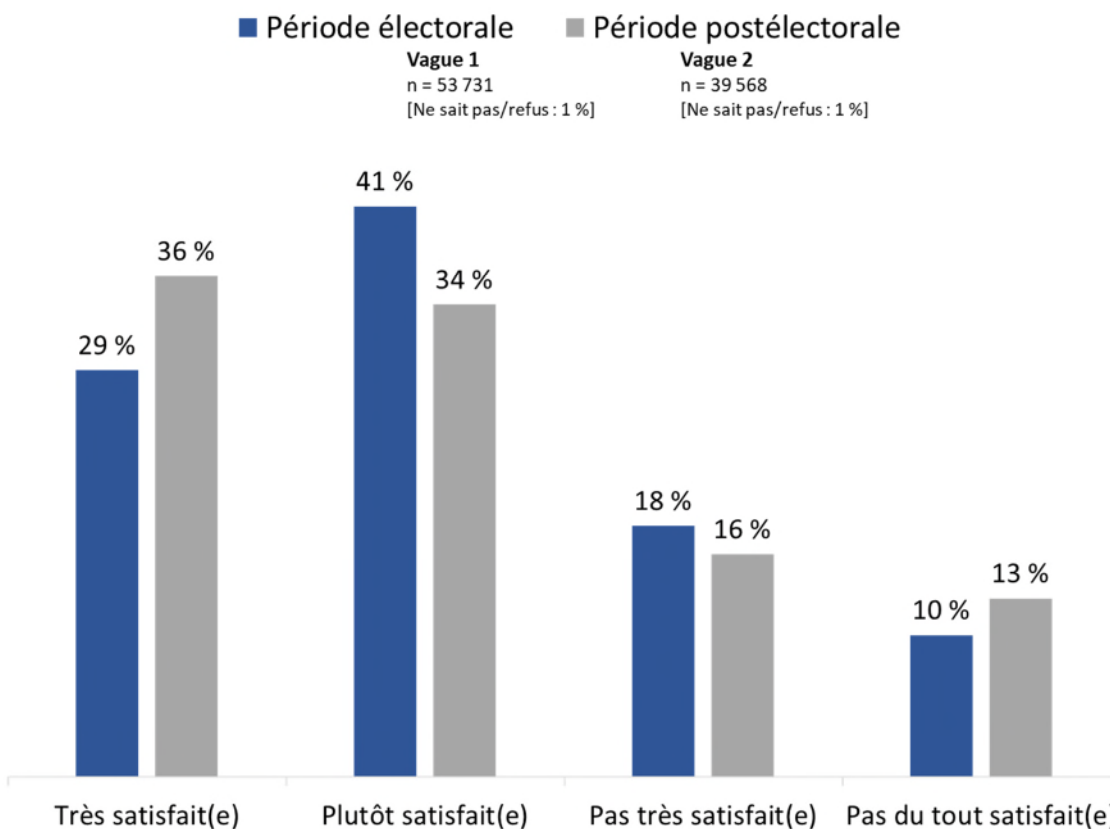
La probabilité que les électeurs déclarent avoir une grande confiance en Élections Canada augmentait avec l'âge (de 55 % chez les électeurs de 18 à 34 ans, elle s'élevait à 73 % chez ceux de 55 ans ou plus) et avec le niveau d'études (passant de 50 % des électeurs ayant au plus un diplôme d'études secondaires à 74 % de ceux ayant un diplôme universitaire). À l'inverse, elle diminuait à mesure qu'augmentait la

sévérité d'une incapacité, passant de 69 % des électeurs n'ayant aucune incapacité à 53 % de ceux ayant une incapacité sévère ou très sévère.

Satisfaction modérée relativement à la vie démocratique au Canada

Sept répondants sur dix (70 %), durant le sondage en période électorale et le sondage postélectoral, ont dit être au moins plutôt satisfaits de la vie démocratique au Canada. Cependant, plus de répondants ont exprimé une très grande satisfaction à cet égard dans le sondage postélectoral (36 %) que pendant la période électorale (29 %). Par comparaison à 2019, la satisfaction globale relativement à la vie démocratique au Canada était plus faible en 2021 (70 %, par rapport à 78 %), mais la proportion des répondants très satisfaits était légèrement supérieure à celle de 2019 (36 %, par rapport à 33 %).

Figure 41 : Satisfaction relativement à la vie démocratique au Canada



Q. Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie démocratique au Canada? Base : tous les répondants. [VAGUE 1, VAGUE 2]

Les répondants suivants au sondage postélectoral étaient plus susceptibles de se déclarer satisfaits de la vie démocratique au Canada :

- les électeurs du Québec (81 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 55 % en Alberta à 73 % dans les provinces de l'Atlantique);
- les femmes (75 %), par rapport aux hommes (67 %) et aux électeurs non binaires ou transgenres (36 %);

- les électeurs ayant un diplôme universitaire (75 %, par rapport à 66 % de ceux ayant un diplôme d'études collégiales ou ayant fait des études postsecondaires partielles et à 64 % de ceux ayant au plus un diplôme d'études secondaires);
- les répondants intéressés par la politique (71 %, par rapport à 64 % de ceux qui ne s'y intéressent pas);
- les répondants qui ont voté en 2021 (71 %, par rapport à 58 % des non-votants).

Les personnes moins susceptibles de se déclarer satisfaites de la vie démocratique au Canada étaient notamment :

- les jeunes NEET (45 %), par rapport aux jeunes travaillant à temps plein (55 %) et aux jeunes aux études (57 %);
- les électeurs autochtones (59 %, par rapport à 75 % des électeurs non autochtones);
- les Canadiens de naissance (69 %), par rapport aux néo-Canadiens (81 %) et aux immigrants devenus citoyens canadiens avant l'EG de 2015 (78 %);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (28 %, par rapport à 76 % de ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin).

De plus, la satisfaction exprimée relativement à la vie démocratique au Canada augmentait avec l'âge (de 54 % chez les répondants de 18 à 34 ans à 81 % chez ceux de 55 ans ou plus). En revanche, elle diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 74 % des électeurs n'ayant aucune incapacité à 58 % de ceux ayant une incapacité sévère ou très sévère).

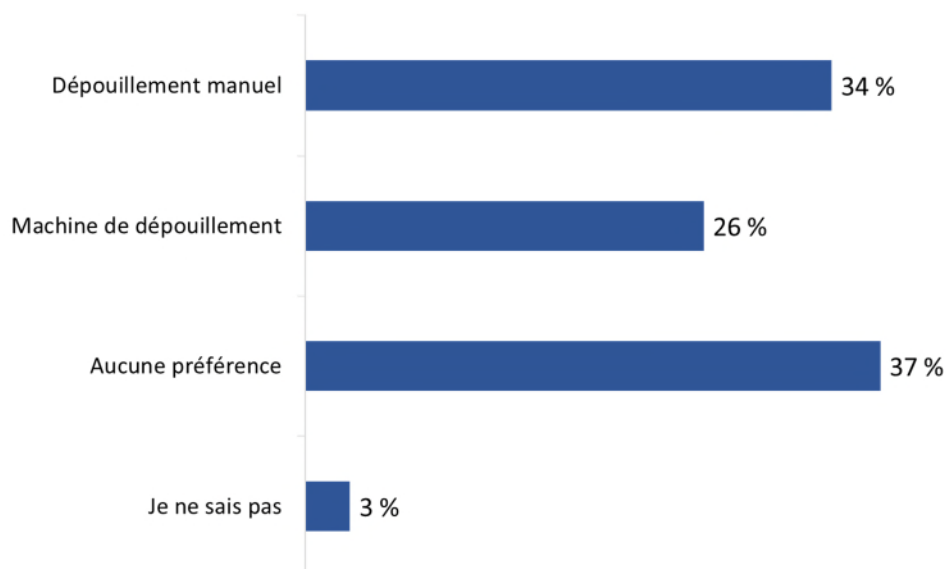
12. Opinions concernant la technologie, la confidentialité et les communications politiques associées à l'élection

Cette section présente les opinions des électeurs sur des questions électorales stratégiques associées à l'utilisation possible de la technologie pendant les élections, à la protection des renseignements personnels des électeurs et aux contacts des partis politiques avec les électeurs.

Les opinions des électeurs étaient partagées quant aux méthodes préférées de dépouillement des votes et de tenue des listes électorales

Le sondage postélectoral comportait des questions sur les méthodes préférées de dépouillement des votes. Les réponses étaient partagées. Un tiers (34 %) des répondants se sont prononcés en faveur du dépouillement à la main, alors qu'un quart (26 %) ont dit préférer le dépouillement par machine. D'autre part, les répondants ont indiqué dans une forte proportion, soit 37 %, ne pas avoir de préférence, et 3 % ont répondu ne pas savoir. Par comparaison, après la 43^e EG, en 2019, 37 % des répondants ont dit préférer le dépouillement à la main, et 27 % le dépouillement par machine, 30 % d'entre eux affirmant ne pas avoir de préférence.

Figure 42 : Méthode préférée de dépouillement des votes



Q. Dans les élections fédérales canadiennes, chaque bulletin de vote est compté manuellement. Dans certaines élections provinciales, les bulletins de vote sont numérisés par une machine qui compte les votes. Quelle méthode de décompte des votes préférez-vous? Base : n = 15 996. [VAGUE 2]

La probabilité de préférer le dépouillement manuel était plus élevée parmi les répondants suivants :

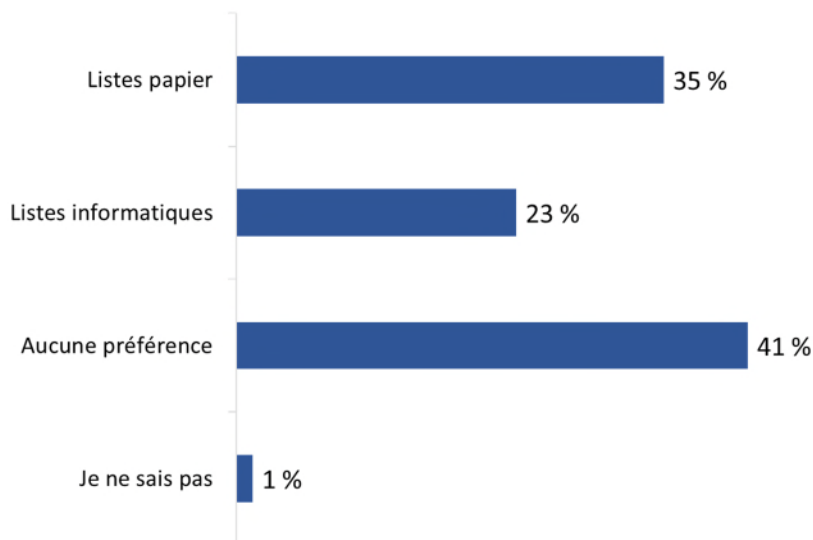
- les hommes (38 %, par rapport à 30 % des femmes);
- les électeurs ayant au plus un diplôme d'études secondaires et ceux ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles (41 % et 36 %, respectivement, par rapport à 31 % des électeurs ayant un diplôme universitaire);
- les électeurs autochtones (47 %, par rapport à 33 % des électeurs non autochtones);
- les électeurs vivant en région rurale (40 %, par rapport à 33 % de ceux vivant en région urbaine);

- les personnes ayant voté en 2021 (34 %, par rapport à 29 % des non-votants);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (60 %, par rapport à 31 % de ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin).

La probabilité qu'un répondant préfère le dépouillement par machine était plus élevée parmi les électeurs vivant en Ontario (29 %, par rapport à des proportions variant de 22 % à 25 % dans les autres provinces).

Les opinions des électeurs étaient également partagées quant à la préférence pour l'utilisation de listes électorales informatiques ou en format papier, dans les bureaux de scrutin, pour effectuer le suivi des électeurs ayant voté. Dans le sondage postélectoral, une forte proportion (41 %) des répondants ont indiqué ne pas avoir de préférence, alors que 35 % ont dit préférer les listes papier, et 23 % les listes informatiques. Par comparaison, après la 43^e EG, 42 % des répondants avaient dit préférer les listes papier, et 20 % les listes informatiques, 35 % affirmant ne pas avoir de préférence.

Figure 43 : Méthode préférée de tenue des listes électorales aux bureaux de scrutin



Q. Dans les élections fédérales canadiennes, le personnel des bureaux de scrutin utilise des listes papier pour trouver le nom de l'électeur sur la liste et rayer le nom de ceux et celles qui ont voté. Dans certaines élections provinciales, le personnel des bureaux de scrutin utilise des ordinateurs ou des tablettes pour le faire électroniquement. Quelle méthode préférez-vous? Base : n = 15 625. [VAGUE 2]

La probabilité de préférence pour les listes papier était plus élevée parmi les répondants suivants :

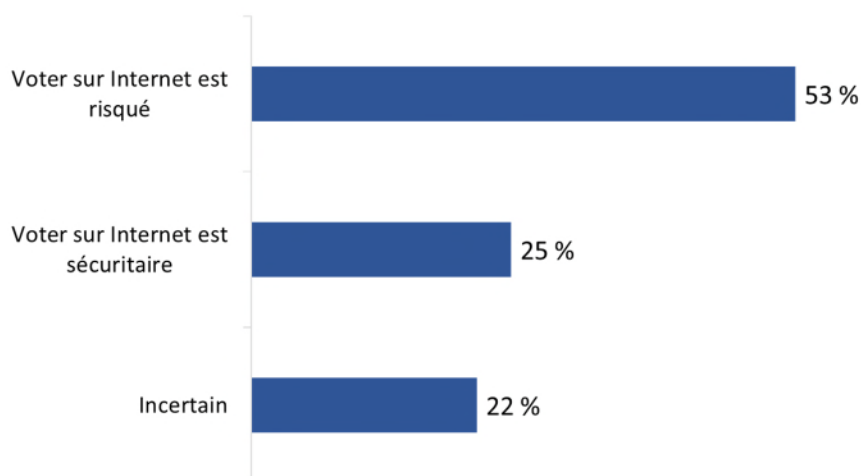
- les hommes (38 %, par rapport à 31 % des femmes);
- les personnes de 65 ans ou plus (38 %, par rapport à 33 % des personnes de 18 à 64 ans);
- les électeurs ayant au plus un diplôme d'études secondaires et ceux ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles (47 % et 38 %, respectivement, par rapport à 30 % des électeurs ayant un diplôme universitaire);
- les électeurs autochtones (44 %, par rapport à 34 % des électeurs non autochtones);
- les électeurs des Prairies (41 %), de l'Alberta (38 %) et de la Colombie-Britannique (38 %), par rapport à ceux des autres provinces (32 % à 33 %);
- les personnes ayant voté en 2021 (35 %, par rapport à 30 % des non-votants);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (59 %, par rapport à 31 % de ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin).

La proportion de répondants disant préférer les listes informatives était plus forte parmi les électeurs du Québec (29 %) que ceux des autres provinces (proportions variant de 17 % à 27 %) et parmi les néo-Canadiens (38 %, par rapport à 22 % des citoyens canadiens de naissance).

La moitié des répondants croient que voter sur Internet est risqué

Les répondants devaient indiquer s'ils ont tendance à considérer le vote sur Internet comme risqué ou sécuritaire. La moitié (53 %) d'entre eux ont dit que l'énoncé « voter sur Internet est risqué » décrivait le mieux leur opinion, alors que le quart (25 %) estime que voter sur Internet est sécuritaire, 22 % se disant indécis. La proportion de répondants qui sont d'avis que le vote par Internet est risqué a augmenté par rapport à l'ENE de 2019, passant de 49 % à 53 %²².

Figure 44 : Opinion concernant la sécurité du vote par Internet



Q. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre opinion? Base : n = 15 702. [VAGUE 2]

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de croire que le vote par Internet est risqué :

- les électeurs de 18 à 34 ans (60 %, par rapport à 53 % des électeurs de 35 à 54 ans et à 49 % de ceux de 55 ans ou plus);
- les électeurs ayant au plus un diplôme d'études secondaires (60 %, par rapport à 56 % des électeurs ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles et à 49 % de ceux ayant un diplôme universitaire);
- les électeurs de l'Alberta (63 %) et des Prairies (60 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 46 % à 55 %);
- les répondants qui ont voté en 2021 (53 %, par rapport à 45 % des non-votants);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (76 %, par rapport à 50 % de ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin).

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de croire que le vote par Internet est sécuritaire :

²² Cet écart pourrait en partie s'expliquer par le fait que les données sur cette question ont été recueillies à des moments différents du cycle électoral en 2019 et en 2021. En effet, en 2019 la question faisait partie du sondage préélectoral, alors qu'en 2021, elle faisait partie du sondage postélectoral.

- les électeurs des provinces de l'Atlantique (33 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 19 % à 28 %);
- les personnes qui ont voté par la poste (36 %), par rapport à celles qui ont voté en personne (proportions variant de 23 % à 27 %).

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de se dire incertains quant au caractère sécuritaire ou risqué du vote par Internet :

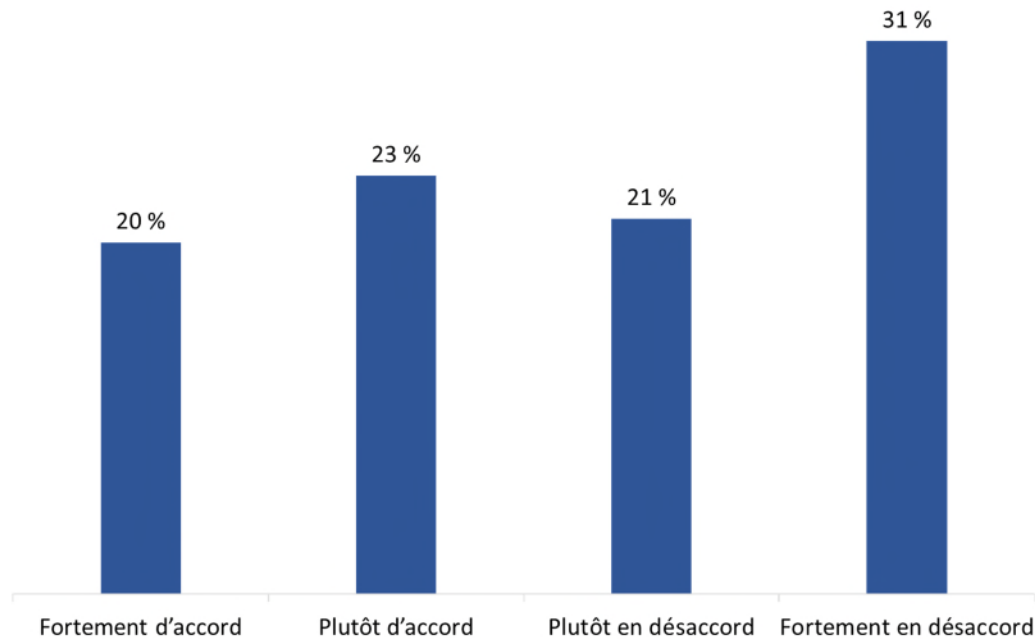
- les femmes (26 %, par rapport à 18 % des hommes);
- les électeurs de 55 ans ou plus (26 %, par rapport à 16 % des électeurs de 18 à 34 ans et à 20 % de ceux de 35 à 54 ans).

Une majorité de répondants est contre l'idée d'offrir le vote par Internet pour les élections fédérales

Quarante-trois pour cent (43 %) des répondants étaient d'accord pour dire que les électeurs canadiens devraient avoir la possibilité de voter par Internet aux élections fédérales. Cette proportion de répondants est formée presque également de répondants qui sont fortement d'accord (20 %) et plutôt d'accord (23 %) avec cette idée. En revanche, une majorité de répondants (51 %) n'étaient pas d'accord, 31 % se disant fortement en désaccord et 21 % plutôt en désaccord. Ce résultat représente une baisse importante des répondants favorables à l'idée par rapport à l'ENE de 2019, alors que 53 % des répondants affirmaient que le vote par Internet devrait être offert²³.

²³ Cet écart pourrait en partie s'expliquer par le fait que les données sur cette question ont été recueillies à des moments différents du cycle électoral en 2019 et en 2021. En effet, en 2019 la question faisait partie du sondage préélectoral, alors qu'en 2021 elle faisait partie du sondage postélectoral.

Figure 45 : Opinion concernant la possibilité d'offrir une option de vote par Internet pour les élections fédérales



Q. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord que les Canadiens devraient avoir la possibilité de voter par Internet aux élections fédérales? Base : n = 15 919. [VAGUE 2]

Les répondants suivants étaient plus susceptibles d'être d'accord avec l'idée d'offrir le vote par Internet pour les élections fédérales :

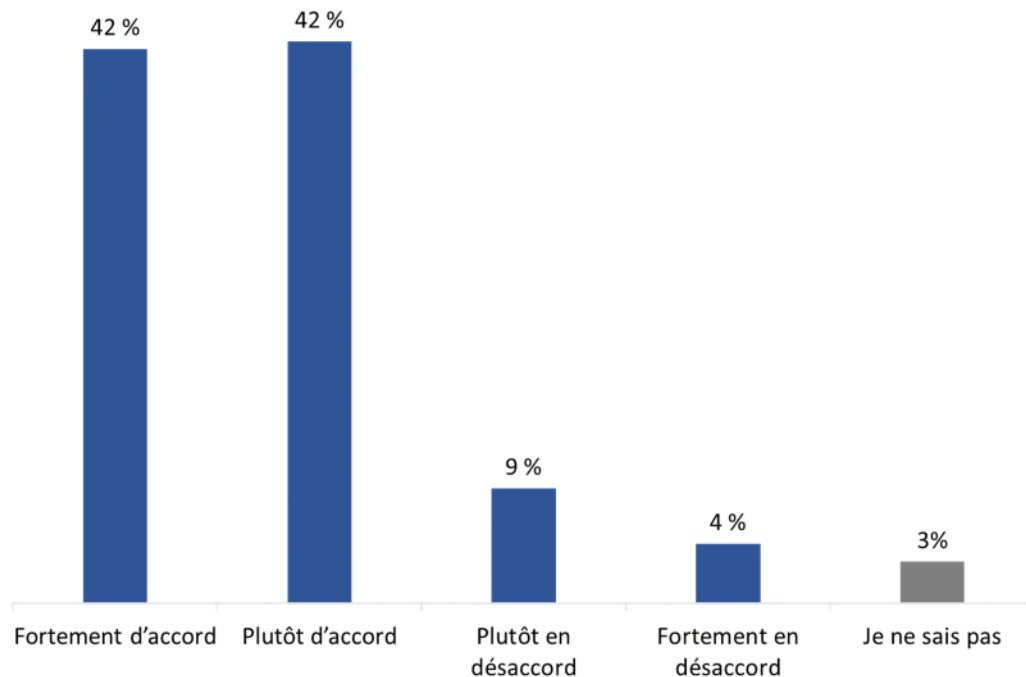
- les électeurs de 35 à 54 ans (45 %, par rapport à 40 % des électeurs de 18 à 34 ans et à 43 % de ceux de 55 ans ou plus);
- les diplômés universitaires (45 %, par rapport à 40 % des répondants ayant au plus un diplôme d'études secondaires et à 41 % de ceux ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles);
- les électeurs des provinces de l'Atlantique (54 %), du Québec (48 %) et de l'Ontario (44 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 33 % à 37 %);
- les personnes ayant voté par la poste (50 %), par rapport à celles ayant voté en personne (proportions variant de 40 % à 44 %);
- les personnes n'ayant pas voté en 2021 (54 %, par rapport à 42 % des personnes qui ont voté).

Une majorité importante fait confiance à Élections Canada concernant la protection des renseignements personnels

Un peu plus de 8 répondants sur 10 (84 %) étaient d'accord avec l'énoncé « Élections Canada est digne de confiance pour protéger les renseignements personnels des Canadien(ne)s ». Cette proportion de répondants est formée à parts égales de répondants disant être fortement d'accord et de répondants disant être plutôt d'accord (42 % dans chaque cas). Parmi les autres répondants, 13 % ont dit être plutôt ou fortement en désaccord avec l'énoncé selon lequel Élections Canada est digne de confiance pour protéger les renseignements personnels des Canadien(ne)s.

En 2019, une proportion semblable (83 %) de répondants se disaient d'accord pour dire qu'Élections Canada est digne de confiance pour protéger les renseignements personnels des Canadien(ne)s; toutefois, une proportion plus faible de répondants affirmait être fortement d'accord avec cet énoncé (33 %, par rapport à 42 % en 2021).

Figure 46 : Confiance en EC quant à la protection des renseignements personnels des Canadiens



Q. Élections Canada conserve le nom, l'adresse et la date de naissance de tous les Canadien(ne)s inscrits comme électeurs. Ces renseignements sont partagés avec les partis politiques fédéraux sur une base annuelle et lors de la tenue d'élections. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant? Élections Canada est digne de confiance pour protéger les renseignements personnels des Canadien(ne)s. Base : n = 53 731. [VAGUE 1]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles d'être d'avis qu'Élections Canada est digne de confiance pour protéger les renseignements personnels :

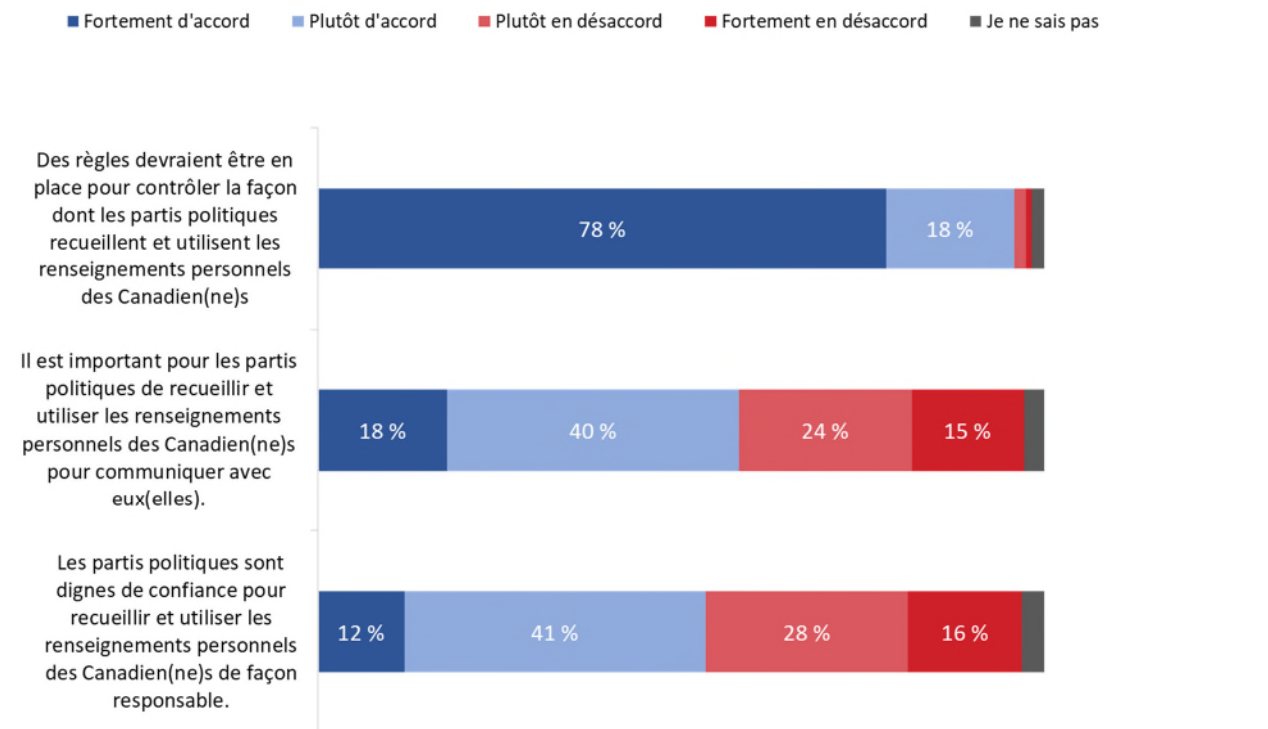
- les électeurs handicapés (81 %, par rapport à 86 % des électeurs n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs autochtones (77 %, par rapport à 85 % des électeurs non autochtones);
- les jeunes NEET (75 %, par rapport à 85 % des jeunes aux études, à 82 % des jeunes travaillant à temps plein et à 81 % des autres jeunes);
- les électeurs non binaires ou transgenres (80 %, par rapport à 86 % des femmes et à 84 % des hommes);
- les électeurs de l'Alberta (78 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 82 % à 86 %);
- les électeurs qui avaient le droit de vote, mais n'ont pas voté, en 2019 (69 %, par rapport à 85 % des électeurs qui ont voté en 2019);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (62 %, par rapport à 88 % de ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin).

Une forte majorité estime que des règles devraient être en place pour contrôler la façon dont les partis politiques recueillent et utilisent les renseignements personnels

Plus de 9 répondants sur 10 (96 %) s'accordent pour dire que la loi devrait prévoir des règles pour contrôler la façon dont les partis politiques recueillent et utilisent les renseignements personnels des Canadiens, 78 % d'entre eux affirmant être fortement d'accord avec cet énoncé. Cette proportion représente une légère hausse par rapport à 2019, alors que 93 % des répondants disaient être d'accord, et 70 % être fortement d'accord, avec cette idée.

Une majorité plus faible a dit être d'accord, plus souvent plutôt d'accord que fortement d'accord, avec l'idée qu'il est important pour les partis politiques de recueillir et d'utiliser les renseignements personnels des électeurs pour communiquer avec eux (58 % se disant d'accord, dont 18 % fortement, par rapport à 56 % en 2019) et que l'on peut faire confiance aux partis politiques pour recueillir et utiliser les renseignements personnels des électeurs de façon responsable (53 % se disant d'accord, dont 12 % fortement, par rapport à 51 % en 2019).

Figure 47 : Opinion concernant la collecte et l'utilisation des renseignements personnels par les partis politiques



Q. Élections Canada conserve le nom, l'adresse et la date de naissance de tous les Canadien(ne)s inscrits comme électeurs. Ces renseignements sont partagés avec les partis politiques fédéraux sur une base annuelle et lors de la tenue d'élections. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant? Base : tous les répondants. ÉCHANTILLONS FRACTIONNÉS. [VAGUE 1]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles d'être d'accord avec l'énoncé selon lequel il est important pour les partis politiques de recueillir et d'utiliser les renseignements personnels des Canadien(ne)s pour communiquer avec eux(elles) :

- les électeurs autochtones (54 %, par rapport à 59 % des électeurs non autochtones);
- les personnes de 18 à 64 ans (56 %, par rapport à 62 % des personnes de 65 ans ou plus);

- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (49 %, par rapport à 59 % de ceux qui s'y intéressaient).

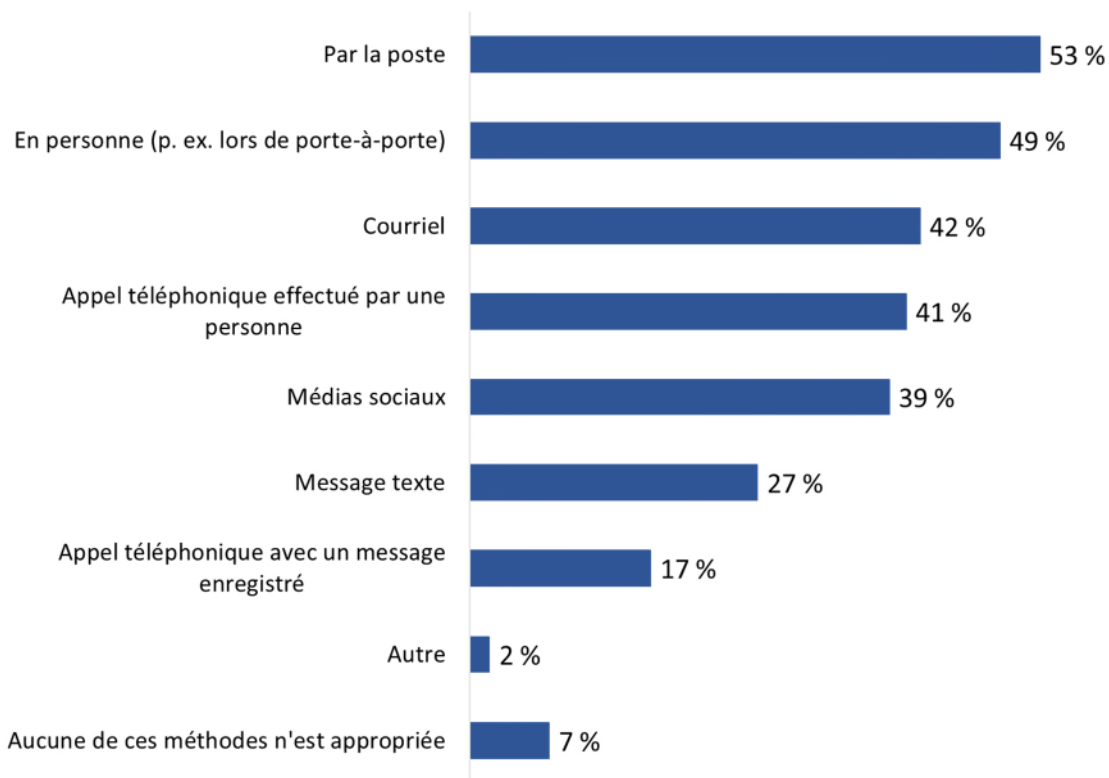
Les répondants suivants étaient moins susceptibles d'être d'accord avec l'énoncé selon lequel les partis politiques sont dignes de confiance pour recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadien(ne)s de façon responsable :

- les électeurs non binaires ou transgenres (36 %, par rapport à 50 % des hommes et à 58 % des femmes);
- les électeurs handicapés (50 %, par rapport à 56 % de ceux n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs autochtones (48 %, par rapport à 54 % des électeurs non autochtones);
- les électeurs de l'Alberta (46 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 50 % à 60 %);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (46 %, par rapport à 54 % de ceux qui s'y intéressaient).

En 2021, moins d'électeurs estimaient qu'il était approprié pour les partis politiques et les candidats de communiquer avec eux en personne

Environ la moitié des électeurs sondés pendant la période électorale ont affirmé qu'il était approprié pour les partis politiques et les candidats de communiquer avec eux par la poste (53 %), suivi par la communication en personne, par exemple dans le cadre d'une campagne de porte-à-porte (49 %). Fait à souligner, moins d'électeurs considéraient comme appropriée la communication en personne en 2021 par rapport à l'ENE de 2019, alors qu'une majorité des répondants (59 %) avaient jugé cette forme de communication appropriée. Il est probable que cet écart soit dû à la pandémie de COVID-19.

Figure 48 : Opinion concernant les méthodes appropriées pour les partis politiques de communiquer avec les électeurs



Q. Selon vous, quelles sont les méthodes appropriées pour les partis politiques ou les candidats de communiquer avec vous pendant une campagne électorale? [Réponses multiples acceptées] Base : n = 53 731. [Ne sait pas/refus : 3 %] [VAGUE 1]

Quant aux autres méthodes de communication, la communication téléphonique était plus susceptible d'être jugée appropriée dans le cas d'un appel fait par une personne (41 %) que dans le cas d'un appel avec un message enregistré (17 %) ou d'un message texte (27 %). Environ 4 répondants sur 10 jugeaient qu'il est approprié qu'on communique avec eux par Internet, que ce soit par courriel (42 %) ou par les médias sociaux (39 %). La proportion de répondants qui considéraient qu'un appel d'une personne réelle ou avec un message enregistré était approprié n'a pas beaucoup changé par rapport à 2019. Toutefois, en 2021, plus de participants ont affirmé qu'il était approprié pour les partis et les candidats de communiquer avec eux par courriel (42 %, par rapport à 32 % en 2019), par les médias sociaux (39 %, par rapport à 29 %) ou par message texte (27 %, par rapport à 15 %).

Les écarts significatifs suivants ont été relevés entre certains sous-groupes :

- Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de juger appropriée la communication en personne (55 %, par rapport à 44 %), par une personne au téléphone (42 %, par rapport à 39 %) ou par courriel (45 %, par rapport à 39 %).
- Les personnes de 65 ans ou plus étaient plus susceptibles que les électeurs plus jeunes de juger que le téléphone était une méthode de communication appropriée, qu'il s'agisse d'un appel par une personne (45 %, par rapport à 39 %) ou d'un appel avec un message enregistré (20 %, par rapport à 16 %).

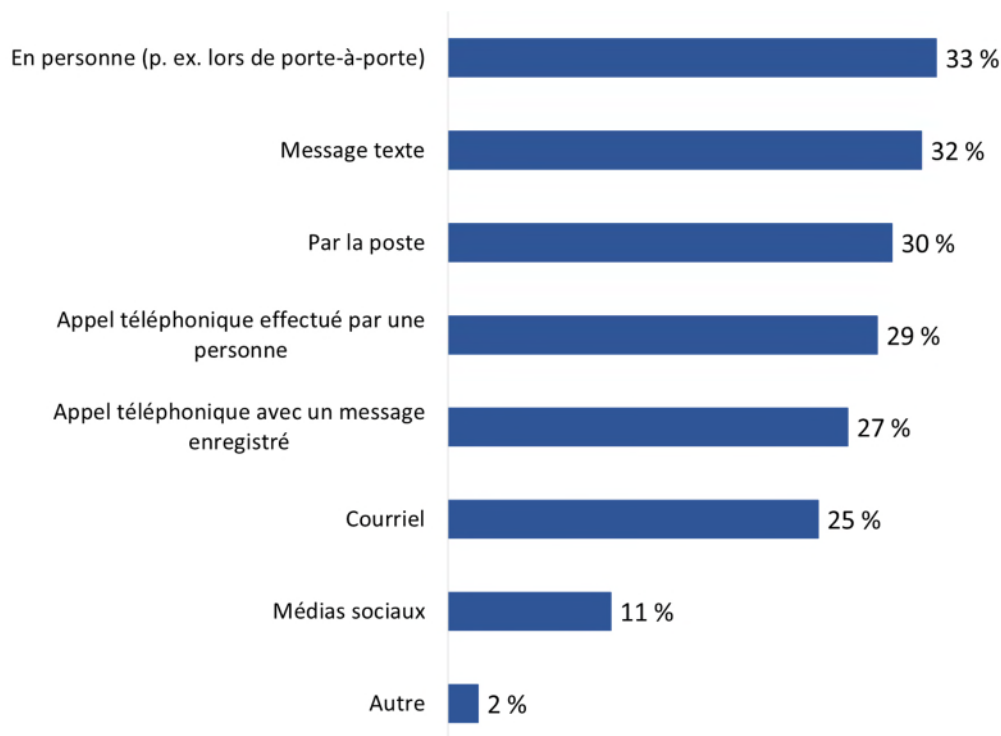
- Les jeunes de 18 à 24 ans et de 25 à 34 ans étaient plus susceptibles que les électeurs de 35 ans ou plus de juger appropriée la communication par les médias sociaux (50 % et 43 %, par rapport à 36 %, respectivement) ou par message texte (37 % et 30 %, par rapport à 25 %, respectivement).

Répartition uniforme des méthodes utilisées par les partis politiques ou les candidats pour communiquer avec l'électorat

Plus de la moitié (57 %) des répondants au sondage postélectoral ont affirmé avoir été contactés directement par un parti politique ou un candidat au cours de l'EG de 2021²⁴. Cette proportion est légèrement plus élevée qu'en 2019, alors que 54 % des répondants affirmaient avoir été contactés directement.

Le tiers (33 %) des répondants contactés par un parti politique ou un candidat pendant l'élection l'ont été en personne, par exemple à l'occasion d'une campagne de porte-à-porte, ce qui représente 11 points de moins que les 44 % de répondants contactés de cette façon pendant l'élection de 2019. Un autre tiers (32 %) d'entre eux ont indiqué avoir été contactés par message texte, ce qui représente une hausse de 11 points par rapport à 2019 (21 %). Environ 3 répondants sur 10 ont affirmé avoir été contactés par la poste (30 %, un résultat proche des 28 % relevés en 2019), par une personne au téléphone (29 %, en diminution par rapport à 35 % en 2019) ou au moyen d'un appel avec un message enregistré (27 %, en diminution par rapport à 34 % en 2019). De plus, 25 % des répondants ont affirmé avoir été contactés par courriel, et 11 % au moyen des médias sociaux.

Figure 49 : Méthodes employées par les partis politiques pour communiquer avec les électeurs



Q. Comment un parti politique ou un candidat a-t-il communiqué avec vous? [Réponses multiples acceptées] Base : n = 18 201; répondants ayant été contactés pendant l'élection. [VAGUE 1 + VAGUE 2]

²⁴ Q. Depuis le début de l'élection, est-ce qu'un parti politique ou un candidat a communiqué directement avec vous? Base : n = 31 621. [Ne sait pas/refus : 1 %] [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Les écarts significatifs suivants ont été relevés entre certains sous-groupes :

- Les électeurs du Québec (14 %) et de la Colombie-Britannique (21 %) étaient moins susceptibles d'avoir été contactés en personne que les électeurs des autres provinces (proportions variant de 37 % à 42 %).
- Les électeurs du Québec (38 %) étaient plus susceptibles d'avoir été contactés au moyen d'un appel avec un message enregistré que les électeurs des autres provinces (proportions variant de 24 % à 27 %).
- Les électeurs de la Colombie-Britannique (39 %) et de l'Alberta (37 %) étaient plus susceptibles d'avoir été contactés par message texte que les électeurs des autres provinces (proportions variant de 23 % à 30 %).
- Les électeurs des régions urbaines (34 %) étaient plus susceptibles d'avoir été contactés en personne que les électeurs des régions rurales (20 %).
- Les personnes de 65 ans ou plus étaient plus susceptibles que les autres électeurs d'avoir été contactées au moyen d'un appel par une personne (38 %, par rapport à 25 %) ou d'un appel avec un message enregistré (36 %, par rapport à 24 %).
- Les électeurs de 18 à 34 ans étaient plus susceptibles que ceux de 35 ans ou plus d'avoir été contactés par message texte (46 %, par rapport à 28 %), mais moins susceptibles que ces derniers d'avoir été contactés en personne (29 %, par rapport à 34 %) ou par une personne au téléphone (21 %, par rapport à 31 %).
- Les électeurs autochtones (38 %) étaient plus susceptibles que les électeurs non autochtones (31 %) d'affirmer avoir été contactés par message texte.

13. Préoccupations concernant l'intégrité électorale

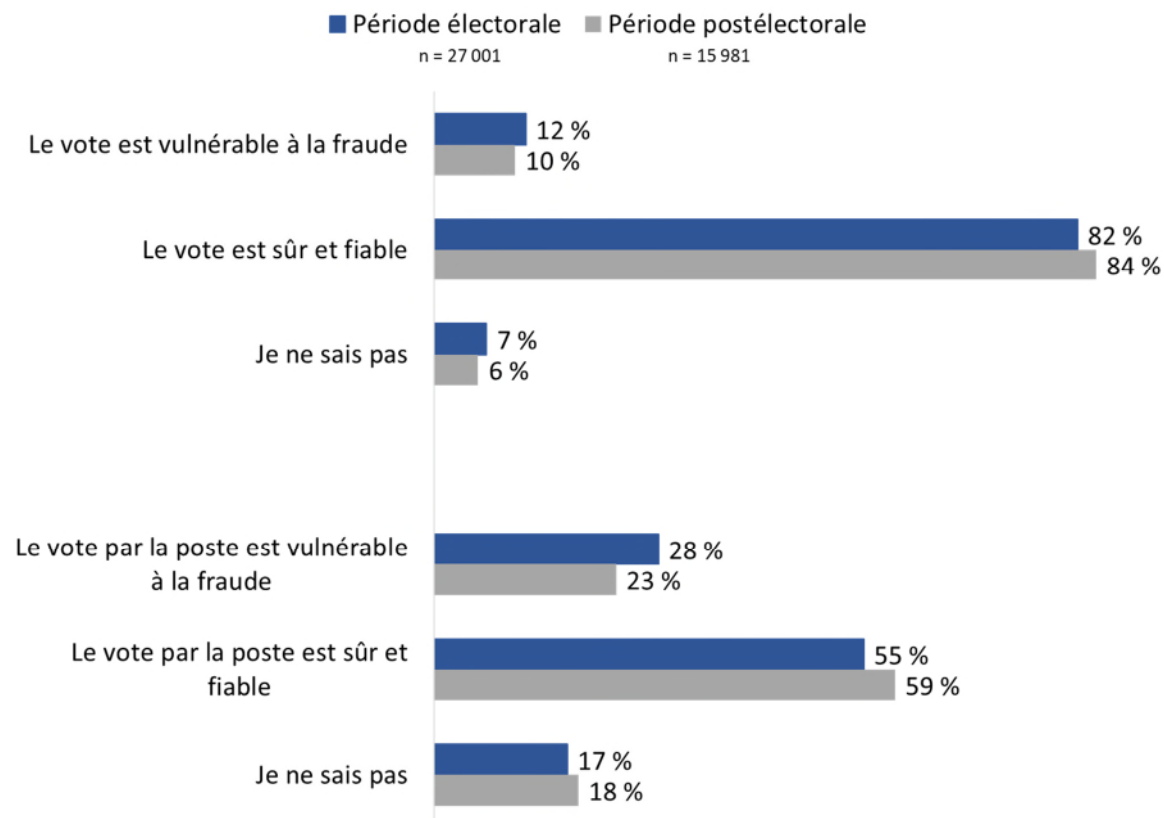
Cette section présente l'opinion des électeurs sur des questions touchant l'intégrité des élections et la confiance dans le système électoral, notamment la vulnérabilité du système de vote canadien à la fraude, l'exposition des électeurs à la désinformation concernant le processus de vote et les préoccupations des électeurs relativement à l'impact de différentes formes d'ingérence électorale sur les résultats de l'élection de 2021.

Amélioration de l'opinion sur l'intégrité du système de vote et du vote par la poste, après l'élection

Pendant la période électorale, 12 % des électeurs d'un échantillon fractionné estimaient que le système de vote au Canada était vulnérable à la fraude, tandis que 82 % le croyaient sûr et fiable et 6 % disaient ne pas savoir. Les opinions concernant l'intégrité du vote par la poste étaient plus négatives : dans l'autre moitié de l'échantillon fractionné, 28 % des électeurs jugeaient que le vote par la poste était vulnérable à la fraude, tandis que 55 % jugeaient que le vote par la poste était sûr et fiable et 17 % disaient ne pas savoir.

Les opinions sur l'intégrité du vote se sont généralement améliorées après l'élection. Dans le sondage postélectoral, la proportion d'électeurs qui ont affirmé que le système de vote était vulnérable à la fraude a légèrement diminué (de 2 points), passant à 10 %, et celle des électeurs qui ont affirmé que le vote par la poste était vulnérable à la fraude a diminué de 5 points, passant à 23 %.

Figure 50 : Opinion sur l'intégrité du système de vote et du vote par la poste au Canada



Q. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre opinion à propos du [système de vote/vote par la poste] au Canada? ÉCHANTILLONS FRACTIONNÉS. [VAGUE 1 + VAGUE 2]

Après l'élection, les sous-groupes suivants étaient plus susceptibles d'affirmer que le système de vote du Canada est vulnérable à la fraude :

- les hommes (11 %), par rapport aux femmes (9 %) et aux électeurs non binaires ou transgenres (7 %);
- les électeurs autochtones (18 %), par rapport aux électeurs non autochtones (10 %);
- les électeurs de 18 à 34 ans (13 %) et ceux de 35 à 54 ans (12 %), par rapport aux électeurs de 55 ans ou plus (8 %);
- les électeurs ayant au plus un diplôme d'études secondaires (16 %) et ceux ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles (13 %), par rapport à ceux ayant un diplôme universitaire (7 %);
- les électeurs de l'Alberta (15 %) et des Prairies (13 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 8 % à 10 %);
- les non-votants (17 %), par rapport aux votants (10 %);
- les non-votants qui se sont abstenus de voter pour des raisons politiques (21 %), par rapport aux non-votants qui se sont abstenus pour des raisons liées à la vie courante (11 %);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (43 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (6 %).

Les sous-groupes suivants étaient plus susceptibles d'affirmer que le vote par la poste au Canada est vulnérable à la fraude :

- les hommes (26 %), par rapport aux femmes (20 %) et aux électeurs non binaires ou transgenres (10 %);
- les électeurs autochtones (31 %), par rapport aux électeurs non autochtones (22 %);
- les électeurs de 35 à 54 ans (28 %), par rapport à ceux de 18 à 34 ans (22 %) et aux électeurs de 55 ans ou plus (21 %);
- les électeurs ayant au plus un diplôme d'études secondaires (33 %) et ceux ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles (29 %), par rapport à ceux ayant un diplôme universitaire (16 %);
- les électeurs de l'Alberta (31 %), du Québec (26 %) et des Prairies (25 %), par rapport à ceux de l'Ontario (21 %), de la Colombie-Britannique (19 %) et des provinces de l'Atlantique (18 %);
- les non-votants (27 %), par rapport aux votants (23 %);
- les non-votants qui se sont abstenus de voter pour des raisons politiques (34 %), par rapport aux non-votants qui se sont abstenus pour des raisons liées au processus électoral (24 %), à la vie courante (22 %) ou à la COVID-19 (19 %);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (70 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (17 %).

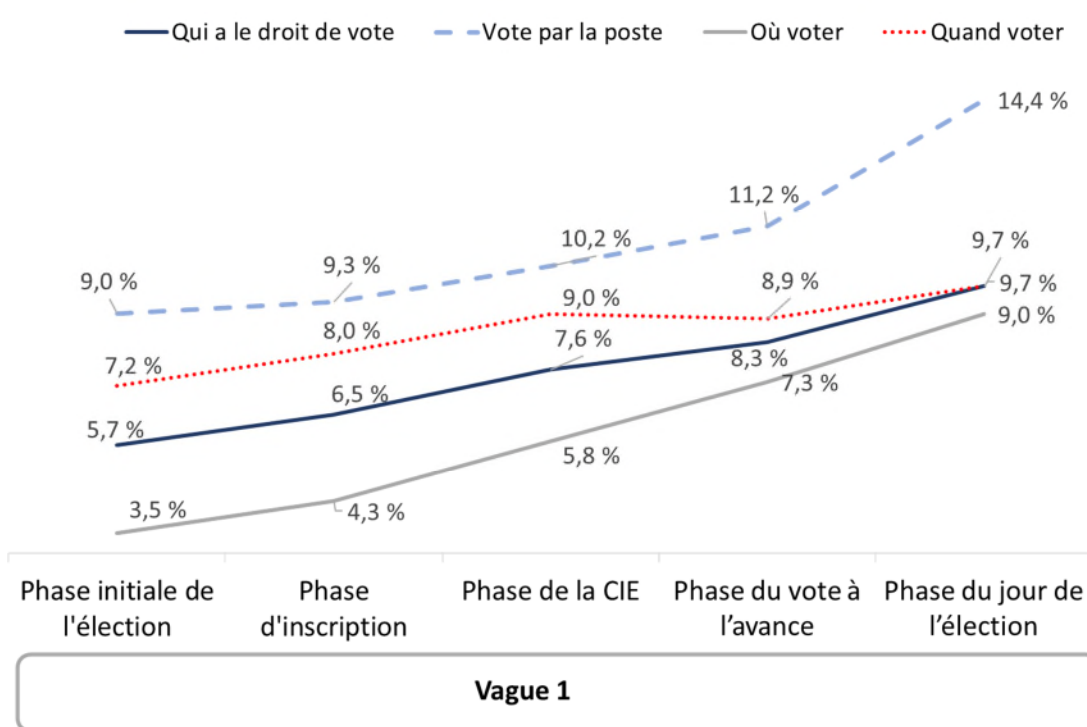
Les électeurs se rappellent avoir vu de fausses informations concernant le vote par la poste plus fréquemment que concernant d'autres aspects du vote

Relativement peu d'électeurs se rappelaient avoir entendu ou vu de fausses informations sur le processus de vote depuis le début de la campagne électorale, mais les proportions de ceux qui se rappelaient en avoir vu ou entendu ont généralement augmenté de quelques points au fil de la période électorale. De la phase initiale à la phase finale du sondage en période électorale jusqu'au jour du scrutin, les proportions

de répondants qui se rappelaient avoir vu ou entendu de fausses informations sur les personnes qui peuvent voter, sur les endroits où voter, sur le moment de voter et sur le vote par la poste sont passées de 6 % à 10 %, de 3 % à 9 %, de 7 % à 10 % et de 9 % à 14 % pour chacun de ces éléments, respectivement.

À chaque phase du sondage en période électorale, la proportion de répondants qui se rappelaient avoir vu ou entendu de fausses informations sur le vote par la poste était plus élevée que celle des répondants se rappelant de fausses informations sur les autres aspects du processus de vote. Les proportions de répondants qui se rappelaient avoir vu ou entendu de fausses informations pendant l'EG de 2021 concernant les personnes qui peuvent voter, les endroits où voter et le moment de voter n'étaient pas très différentes de celles relevées dans l'ENE de 2019²⁵.

Figure 51 : Rappel de fausses informations sur le vote durant la période électorale



Q. Depuis le début de la campagne électorale, avez-vous vu ou entendu de fausses informations concernant... qui a le droit de vote? où voter? quand voter? le vote par la poste? Base : n = 53 731. [VAGUE 1]

Pendant la période électorale, certains groupes étaient plus susceptibles de se rappeler avoir vu ou entendu de fausses informations concernant les aspects suivants du processus de vote. Plus précisément, la proportion de répondants se rappelant avoir vu ou entendu de fausses informations pendant l'élection était plus forte parmi :

- les jeunes de 18 à 24 ans et de 25 à 34 ans, par rapport aux électeurs de 35 ans ou plus, concernant :

²⁵ L'ENE de 2019 ne comportait pas de question concernant le souvenir de fausses informations relatives au vote par la poste.

- qui peut voter (11 % et 10 %, par rapport à 7 %);
 - où voter (10 % et 8 %, par rapport à 5 %);
 - quand voter (12 % et 11 %, par rapport à 8 %);
 - le vote par la poste (15 % et 13 %, par rapport à 10 %);
- les électeurs autochtones, par rapport aux électeurs non autochtones, concernant :
 - qui peut voter (11 %, par rapport à 7 %);
 - où voter (10 %, par rapport à 6 %);
 - quand voter (12 %, par rapport à 8 %);
 - le vote par la poste (15 %, par rapport à 10 %);
- les néo-Canadiens, par rapport aux citoyens canadiens de naissance et aux immigrants devenus citoyens avant l'EG de 2015, concernant :
 - qui peut voter (12 %, par rapport à 8 % et à 7 %, respectivement);
 - où voter (9 %, par rapport à 6 % et à 6 %, respectivement);
 - quand voter (11 %, par rapport à 8 % et à 9 %, respectivement);
 - le vote par la poste (13 %, par rapport à 11 % et à 10 %, respectivement).

Une majorité de répondants se dit inquiète de la diffusion de fausses informations

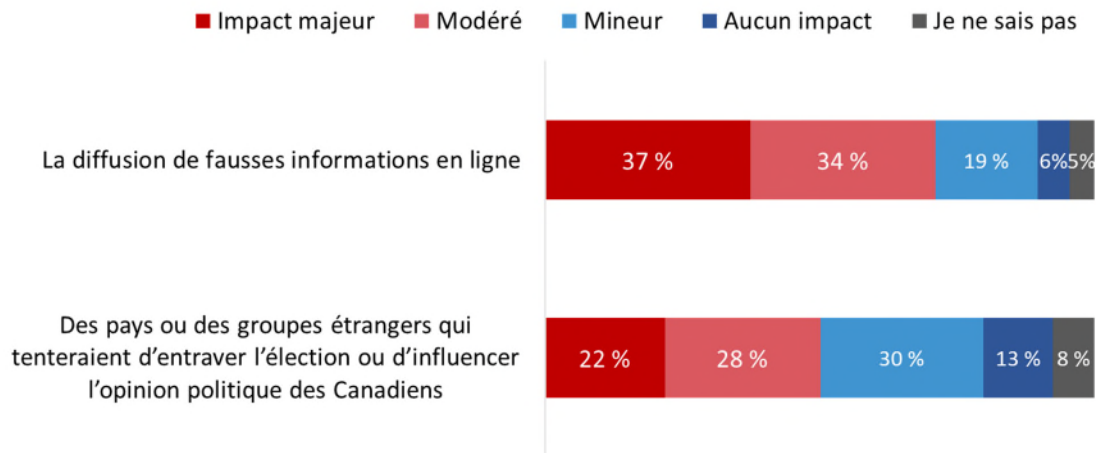
Pendant la période électorale, les répondants étaient invités à dire s'ils croyaient que différents types d'ingérence électorale pouvaient avoir un impact sur le résultat de l'EG de 2021.

Au total, 7 électeurs sur 10 (71 %) se disaient inquiets que la diffusion de fausses informations en ligne puisse avoir un impact au moins modéré sur le résultat de l'élection de 2021; de ceux-ci, 37 % croyaient qu'elle pourrait avoir un impact majeur. Ces chiffres représentent une baisse sensible par rapport à la période électorale de 2019, alors que 82 % des répondants croyaient que les fausses informations pourraient avoir un impact au moins modéré, et 54 % qu'elles pourraient avoir un impact majeur sur le résultat de l'élection de 2019.

La moitié des électeurs (50 %) pensaient que des pays ou des groupes étrangers qui tenteraient d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens pourraient avoir un impact au moins modéré sur les résultats de l'élection, y compris 22 % qui pensaient que l'impact éventuel serait majeur. Encore une fois, la proportion de répondants préoccupés par ce type d'ingérence électorale était plus faible que pendant l'élection de 2019, alors que 75 % des répondants croyaient que les efforts d'autres pays ou de groupes étrangers pour influencer l'opinion politique de la population canadienne pourraient avoir un impact au moins modéré, y compris 46 % qui croyaient que l'impact éventuel serait majeur²⁶.

²⁶ Les résultats ne sont pas exactement comparables; en effet, l'expression utilisée dans l'ENE de 2019 était « efforts de pays étrangers pour influencer les opinions politiques des Canadiens », alors que celle employée dans l'ENE de 2021 était « des pays ou des groupes étrangers qui tenteraient d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens ».

Figure 52 : Préoccupations, durant la période électorale, concernant l'impact d'une possible ingérence électorale sur les résultats de l'élection



Q. D'après ce que vous avez vu ou entendu récemment, quel impact, s'il y a lieu, les éléments suivants pourraient-ils avoir sur le résultat de l'élection? Des pays ou des groupes étrangers qui tenteraient d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens. / La diffusion de fausses informations en ligne. Base : n = 53 731. [VAGUE 1]

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de croire que la diffusion de fausses informations en ligne pourrait avoir un impact majeur sur le résultat de l'élection :

- les femmes (40 %) et les électeurs non binaires ou transgenres (47 %), par rapport aux hommes (35 %);
- les électeurs autochtones (41 %), par rapport aux électeurs non autochtones (37 %);
- les électeurs de l'Alberta (42 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 34 % à 39 %);
- les néo-Canadiens (47 %), par rapport aux immigrants devenus citoyens canadiens avant l'EG de 2015 (39 %) et aux citoyens canadiens de naissance (37 %).

La proportion de ceux qui croyaient que la diffusion de fausses informations en ligne pourrait avoir un impact majeur sur le résultat de l'élection diminuait à mesure qu'augmentait l'âge des répondants, passant de 45 % chez les 18 à 24 ans à 33 % chez les répondants de 65 ans ou plus.

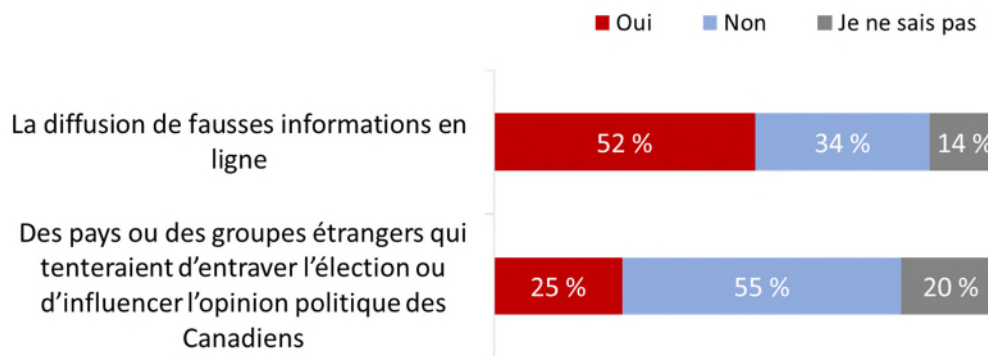
Les répondants suivants étaient plus susceptibles de croire que des pays ou des groupes étrangers qui tenteraient d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens pourraient avoir un impact majeur sur le résultat de l'élection :

- les électeurs de l'Alberta (25 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 18 % à 23 %);
- les hommes (22 %) et les femmes (21 %), par rapport aux électeurs non binaires ou transgenres (16 %);
- les électeurs autochtones (26 %), par rapport aux électeurs non autochtones (21 %);
- les néo-Canadiens (28 %), par rapport aux immigrants devenus citoyens avant l'EG de 2015 (24 %) et aux citoyens canadiens de naissance (21 %).

Deux fois plus d'électeurs ont dit estimer que la diffusion de fausses informations en ligne, par comparaison à l'ingérence étrangère, était un problème pendant l'élection

Dans le sondage postélectoral, les répondants ont été invités à dire s'ils croyaient que ces différents types d'ingérence électorale avaient réellement constitué un problème pendant l'EG de 2021, d'après ce qu'ils avaient vu ou entendu. La moitié (52 %) des électeurs croyaient que la diffusion de fausses informations en ligne avait été un problème pendant l'EG de 2021, une proportion comparable à celle constatée à la suite de l'élection de 2019 (50 %). De plus, le quart des électeurs (25 %) croyaient que des tentatives d'ingérence par des pays ou des groupes étrangers pour entraver l'élection ou influencer l'opinion politique des Canadiens avaient constitué un problème pendant l'élection de 2021 (par rapport à 31 % en 2019)²⁷.

Figure 53 : Perception, après l'élection, que l'ingérence électorale a été un problème à l'occasion de l'EG



Q. D'après ce que vous avez vu ou entendu récemment, pensez-vous que l'un ou l'autre des éléments suivants a posé problème lors de cette élection? Des pays ou des groupes étrangers qui tenteraient d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens. / La diffusion de fausses informations en ligne. Base : n = 31 621. [VAGUE 2]

Les répondants suivants étaient plus susceptibles d'affirmer que la diffusion de fausses informations avait été un problème pendant l'élection :

- les électeurs de l'Alberta (59 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 37 % à 56 %);
- les électeurs autochtones (55 %), par rapport aux électeurs non autochtones (51 %);
- les électeurs ayant reçu au moins une dose du vaccin contre la COVID-19 (52 %), par rapport aux électeurs non vaccinés (49 %).

La probabilité de croire que la diffusion de fausses informations avait été un problème pendant l'élection diminuait à mesure qu'augmentait l'âge des répondants, passant de 64 % chez les électeurs de 18 à 34 ans à 44 % chez ceux de 55 ans ou plus.

²⁷ Les résultats ne sont pas exactement comparables; en effet, l'expression utilisée dans l'ENE de 2019 était « efforts de pays étrangers pour influencer les opinions politiques des Canadiens », alors que celle employée dans l'ENE de 2021 était « des pays ou des groupes étrangers qui tenteraient d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens ».

Les répondants suivants étaient plus susceptibles d'affirmer que des pays ou des groupes étrangers tentant d'entraver l'élection ou d'influencer l'opinion politique des Canadiens avaient constitué un problème pendant l'élection :

- les électeurs de l'Alberta (33 %), par rapport à ceux des autres provinces (proportions variant de 17 % à 29 %);
- les hommes (31 %), par rapport aux femmes (20 %) et aux électeurs non binaires ou transgenres (18 %);
- les électeurs autochtones (30 %), par rapport aux électeurs non autochtones (25 %);
- les électeurs non vaccinés contre la COVID-19 (41 %), par rapport à ceux ayant reçu au moins une dose de vaccin (23 %).

Près de 1 électeur sur 10 a dit croire que des problèmes liés à la diffusion de fausses informations ont eu un impact majeur sur l'élection

Les répondants devaient indiquer quel impact réel, selon eux, les problèmes d'ingérence électorale avaient eu, le cas échéant, sur les résultats de l'élection²⁸.

Près de 1 électeur sur 10 (9 %) pensait que les problèmes liés à la diffusion de fausses informations avaient eu un impact majeur, et 20 % étaient d'avis qu'ils avaient eu un impact modéré, sur le résultat de l'élection. En revanche, 18 % des électeurs croyaient que ces problèmes n'avaient eu qu'un impact mineur sur le résultat. Seulement 2 % ont affirmé que les fausses informations n'avaient eu aucun impact sur l'élection. Ces proportions sont semblables à celles relevées après l'élection de 2019.

Seuls 4 % des électeurs pensaient que des problèmes d'ingérence étrangère avaient eu un impact majeur sur le résultat de l'élection, tandis que 9 % pensaient que des problèmes de cette nature avaient eu un impact modéré. Par ailleurs, 10 % estimaient que l'ingérence étrangère avait eu un impact mineur sur le résultat de l'élection, tandis que 1 % ont répondu qu'elle n'avait eu aucun impact. La proportion d'électeurs qui ont dit croire que l'ingérence étrangère avait eu un impact modéré ou majeur sur le résultat de l'élection a légèrement diminué par rapport à l'élection de 2019, alors que 5 % des électeurs croyaient que des problèmes d'influence étrangère avaient eu un impact majeur, et 11 % qu'ils avaient eu un impact modéré, sur le résultat de l'élection.

²⁸ Seuls les répondants ayant affirmé qu'à leur avis il y avait eu un problème d'ingérence électorale devaient préciser quel impact ce problème avait eu, selon eux, sur les résultats de l'élection. Pour permettre la comparaison des résultats entre les diverses formes d'ingérence électorale, la base utilisée pour présenter les résultats a été modifiée pour inclure tous les électeurs, y compris ceux qui ne pensaient pas qu'il y avait eu un problème. Par exemple, parmi les 52 % d'électeurs qui croyaient que la diffusion de fausses informations avait été un problème, 18 % estimaient que ce problème avait eu un impact majeur sur le résultat de l'élection. Autrement dit, 9 % de tous les électeurs croyaient que ce problème avait eu un impact majeur. Par ailleurs, parmi les 25 % d'électeurs qui croyaient que l'ingérence étrangère avait été un problème, 17 % estimaient que son impact avait été majeur, c'est-à-dire que 4 % de tous les électeurs croyaient que des problèmes d'ingérence étrangère avaient eu un impact majeur.

Figure 54 : Perceptions des électeurs quant à l'impact de problèmes liés à la diffusion de fausses informations et de problèmes d'ingérence étrangère sur le résultat de l'élection

Impact perçu sur le résultat de l'élection de 2021	Problèmes de fausses informations	Problèmes d'ingérence étrangère
Impact majeur	9 %	4 %
Impact modéré	20 %	9 %
Impact mineur	18 %	10 %
Aucun impact	2 %	1 %
Ne sait pas	2 %	1 %

Q. Quel impact, s'il y a lieu, les problèmes [d'ingérence étrangère/de fausses informations] ont-ils eu selon vous sur le résultat de cette élection?
Base : les répondants qui croyaient qu'une ingérence étrangère (n = 8 308) ou la diffusion de fausses informations (n = 16 498) avait été un problème pendant l'élection. Les résultats ont été ajustés pour représenter l'ensemble des répondants (n = 31 621). [VAGUE 2]

Profil des répondants

	Base	Vague 1 n = 53 731	Vague 2 n = 39 568
Province ou territoire		[données pondérées]	
Terre-Neuve-et-Labrador		1 %	1 %
Île-du-Prince-Édouard		0,5 %	0,5 %
Nouvelle-Écosse		4 %	4 %
Nouveau-Brunswick		2 %	2 %
Québec		23 %	22 %
Ontario		38 %	39 %
Manitoba		4 %	4 %
Saskatchewan		3 %	3 %
Alberta		11 %	11 %
Colombie-Britannique		14 %	14 %
Nunavut		< 0,5 %	< 0,5 %
Territoires du Nord-Ouest		< 0,5 %	< 0,5 %
Yukon		< 0,5 %	< 0,5 %
Autochtones			
Premières Nations		1 %	2 %
Métis		2 %	2 %
Inuit		< 0,5 %	< 0,5 %
Non-Autochtones		94 %	94 %
Préfère ne pas répondre		3 %	3 %
Genre			
Femme		49 %	50 %
Homme		48 %	47 %
Non binaire/transgenre		1 %	1 %
Préfère ne pas répondre		2 %	2 %
Langue parlée à la maison			
Anglais		77 %	78 %
Français		20 %	19 %
Autre		3 %	3 %
Préfère ne pas répondre		< 0,5 %	< 0,5 %

	Base	Vague 1 n = 53 731	Vague 2 n = 39 568
Éducation			
Une partie de l'école primaire		< 0,5 %	< 0,5 %
Niveau primaire terminé		< 0,5 %	< 0,5 %
Une partie de l'école secondaire		2 %	2 %
Diplôme d'études secondaires		8 %	8 %
Quelques cours de collège/formation professionnelle/école de métier/cours commercial/cégep		11 %	10 %
Diplôme de collège/formation professionnelle/école de métier/cours commercial/cégep		18 %	18 %
Quelques cours universitaires		10 %	9 %
Diplôme universitaire de premier cycle		29 %	30 %
Études supérieures ou postdoctorales/école professionnelle		20 %	21 %
Autre		< 0,5 %	< 0,5 %
Ne sait pas		< 0,5 %	< 0,5 %
Préfère ne pas répondre		1 %	1 %
Sévérité de l'incapacité fonctionnelle			
Aucune incapacité		61 %	60 %
Incapacité légère		20 %	20 %
Incapacité modérée		10 %	10 %
Incapacité sévère		7 %	7 %
Incapacité très sévère		2 %	2 %
Âge			
18 à 24 ans		10 %	8 %
25 à 34 ans		16 %	16 %
35 à 44 ans		16 %	15 %
45 à 54 ans		16 %	15 %
55 à 64 ans		18 %	19 %
65 ans ou plus		24 %	27 %
Jeunes			
Jeunes de 18 à 34 ans qui fréquentent l'école		7 %	6 %
Jeunes de 18 à 34 ans travaillant à temps plein sans fréquenter l'école		8 %	9 %
Jeunes NEET		2 %	2 %
Autres jeunes		9 %	7 %
Néo-Canadiens			
Immigrants qui sont devenus citoyens <i>avant</i> l'EG de 2015		13 %	13 %
Immigrants qui sont devenus citoyens <i>après</i> l'EG de 2015		2 %	2 %
Non-immigrants		85 %	86 %